



## RAPPORT DE GESTION 2020

---

### TABLE DES MATIÈRES

PROFIL DE L'ENTREPRISE .....	2
FAITS SAILLANTS .....	4
INFORMATIONS SUR LES TENDANCES .....	8
PARTICIPATION DANS LES FILIALES .....	9
COMPARAISON DES EXERCICES 2020 ET 2019 .....	10
COMPARAISON DES QUATRIÈMES TRIMESTRES 2020 ET 2019 .....	16
COMPARAISON DES EXERCICES 2019 ET 2018 .....	20
FLUX DE TRÉSORERIE ET SITUATION FINANCIÈRE .....	22
INFORMATIONS ADDITIONNELLES .....	27
SÉLECTION DE DONNÉES FINANCIÈRES .....	67
SÉLECTION DE DONNÉES FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES .....	68

## PROFIL DE L'ENTREPRISE

Québecor inc. est une société de gestion détenant la totalité des actions émises par Québecor Média inc., l'un des plus importants conglomérats de télécommunications et de médias du Canada. Les filiales de Québecor Média inc. exercent leurs activités dans les secteurs suivants : Télécommunications, Média, et Sports et divertissement. À moins d'avis contraire, les références à « Québecor » ou à la « Société » dans le présent rapport de gestion désignent Québecor inc. et ses filiales et les références à « Québecor Média » désignent Québecor Média inc. et ses filiales.

Par l'entremise de sa filiale Québecor Média, Québecor est un chef de file parmi les sociétés de télécommunications et médias du Canada ayant des activités dans les secteurs suivants : téléphonie mobile et filaire, accès Internet, télédistribution, vidéo sur demande par abonnement Club illico (« Club illico »), solutions de télécommunication d'affaires, télédiffusion, location de studios et d'équipements, production et distribution de contenu audiovisuel, édition et distribution de journaux, plateformes numériques d'information et de divertissement, service de diffusion de musique en continu, édition et distribution de livres et de magazines, production et distribution de musique, affichage extérieur, exploitation et gestion d'un amphithéâtre d'envergure internationale et d'une salle de spectacles, propriété et gestion d'équipes de hockey de la Ligue de hockey junior majeur du Québec (« LHJMQ »), production de spectacles et gestion et promotion d'événements sportifs et culturels. Par l'intermédiaire de sa filiale Vidéotron Itée (« Vidéotron »), Québecor Média est un fournisseur de premier plan de services de communication mobile et filaire. Par l'intermédiaire de ses secteurs Média et Sports et divertissement, Québecor Média est également un chef de file en création, en promotion et en distribution de divertissement et d'information, et en services Internet afférents, conçus pour attirer les auditoires de toutes les catégories démographiques. Québecor Média déploie une stratégie de convergence afin de saisir les occasions de synergies qui se présentent dans son portefeuille de propriétés et de pouvoir bonifier la valeur de ses contenus en les déclinant sur de multiples plateformes de distribution.

Tous les montants sont en dollars canadiens (« dollars CA ») à moins d'avis contraire.

Les états financiers de la Société sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »).

La Société utilise des mesures non normalisées selon les IFRS et des indicateurs clés de rendement. La Société a revu en 2020 la nature et la définition de certaines de ses mesures non normalisées. Ainsi, la mesure « flux de trésorerie d'exploitation des secteurs », utilisée précédemment, a été abandonnée pour être remplacée par la nouvelle mesure « flux de trésorerie d'exploitation ». La Société a également ajouté la mesure « ratio d'endettement net consolidé ». Les définitions des mesures non normalisées selon les IFRS et des indicateurs clés de rendement utilisés par la Société sont présentés dans les sections « Mesures non normalisées selon les IFRS » et « Indicateurs clés de rendement ». On y retrouve également la description des changements aux mesures non normalisées effectuées en 2020 par la Société.

### Pandémie de la COVID-19

La pandémie de la COVID-19 a des répercussions majeures sur l'environnement économique au Canada et à l'échelle mondiale. Le 13 mars 2020, afin de limiter la propagation du virus, le gouvernement du Québec a imposé une série de restrictions et de mesures préventives spéciales, y compris la suspension des activités commerciales jugées non essentielles à l'échelle du Québec. Le gouvernement du Québec a implanté progressivement par la suite un plan de reprise des activités, qui a été suivi par de nouvelles mesures de restrictions et la suspension de certaines activités commerciales à la fin de décembre 2020 en raison de la deuxième vague de la pandémie. Cette crise sanitaire a réduit les activités de nombreux partenaires d'affaires de Québecor et a entraîné un ralentissement marqué de certains secteurs d'activité de la Société en 2020. Entre autres répercussions, les restrictions et les mesures préventives imposées par le gouvernement du Québec ont causé des réductions importantes d'activités dans les points de vente de Vidéotron et des délais dans la migration des clients vers la nouvelle plateforme de divertissement et de gestion du domicile Helix de cette filiale, une baisse des revenus publicitaires, une baisse importante des événements sportifs diffusés par la chaîne spécialisée TVA Sports et une réduction des activités cinématographiques et celles liées au contenu audiovisuel dans le secteur Média, et l'arrêt de la plupart des activités de spectacles et d'événements, ainsi qu'une interruption de la distribution de musique et de livres dans le secteur Sports et divertissement. Malgré les contraintes occasionnées par cette pandémie, Québecor a continué et continuera de fournir les services essentiels de télécommunications et de nouvelles durant cette crise sanitaire, tout en protégeant la santé et la sécurité du public et de ses employés. En raison du ralentissement de l'économie, près de 10 % des employés de Québecor ont reçu des prestations en 2020 selon le programme de soutien de la Société. Durant la crise sanitaire, ce programme offre une aide financière aux employés mis à pied temporairement ou aux employés mis en disponibilité en supplément des programmes canadiens de subvention salariale. En raison de la baisse importante de leurs revenus, la majorité des unités d'affaires des secteurs Média et Sports et divertissement se sont qualifiés à la subvention salariale d'urgence et des subventions totalisant 49,6 M\$ ont été comptabilisées en 2020 en contrepartie d'une réduction des coûts de main-d'œuvre, dont 29,0 M\$ dans Groupe TVA, 7,5 M\$ dans le secteur Sports et divertissement, 4,6 M\$ dans les journaux, 3,1 M\$ dans Québecor Média Ventes et 2,9 M\$ dans NumériQ. Compte tenu des incertitudes entourant l'évolution de la pandémie, il n'est pas possible de déterminer avec certitude tous les impacts qui s'y rattacheront sur toute sa durée.

Les impacts de la crise sanitaire liée à la COVID-19 sur les résultats d'exploitation des secteurs d'activité de la Société en 2020 sont analysés plus en détail dans la section « Analyse par secteur d'activité » du présent rapport de gestion. Il est par ailleurs difficile à ce stade-ci de prévoir quelles seront toutes les conséquences de cette crise sanitaire jusqu'à ce que la situation revienne à la normale. La crise sanitaire pourrait avoir un impact défavorable important sur la croissance à court et à moyen terme des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de la Société. Ainsi, les croissances enregistrées au cours des trimestres antérieurs au début de cette crise sanitaire pourraient ne pas être représentatives des croissances futures.

## FAITS SAILLANTS

### Exercice 2020

**Revenus** de 4,32 G\$, en hausse de 24,0 M\$ (0,6 %).

**BAIIA ajusté** de 1,95 G\$, en hausse de 73,1 M\$ (3,9 %).

**Bénéfice net attribuable aux actionnaires** de 607,2 M\$ (2,41 \$ par action de base) en 2020, soit une baisse de 45,6 M\$ (0,14 \$ par action de base).

**Bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies** de 594,5 M\$ (2,36 \$ par action de base) en 2020, soit une hausse de 13,5 M\$ (0,09 \$ par action de base).

**Flux de trésorerie d'exploitation** de 1,31 G\$ en 2020, en hausse de 168,3 M\$ (14,7 %).

**Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies** de 1,43 G\$ en 2020, en hausse de 219,7 M\$ (18,1 %).

**Ratio d'endettement net consolidé** de 2,68x au 31 décembre 2020, contre 2,91x au 31 décembre 2019.

### Quatrième trimestre 2020

**Revenus** de 1,15 G\$, en hausse de 10,6 M\$ (0,9 %).

**BAIIA ajusté** de 526,8 M\$, en hausse de 32,3 M\$ (6,5 %).

**Bénéfice net attribuable aux actionnaires** de 159,8 M\$ au quatrième trimestre 2020 (0,64 \$ par action de base), soit un écart favorable de 14,7 M\$ (0,07 \$ par action de base).

**Bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies** de 165,0 M\$ (0,66 \$ par action de base) au quatrième trimestre 2020, soit une hausse de 5,4 M\$.

**Flux de trésorerie d'exploitation** de 345,2 M\$, en hausse de 84,7 M\$ (32,5 %).

**Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies** de 377,0 M\$, en hausse de 13,9 M\$.

**Tableau 1**

**Sommaire consolidé des résultats, des flux de trésorerie et du bilan**

(en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au nombre d'actions et aux données par action de base)

	Exercices terminés les 31 décembre			Trois mois terminés les 31 décembre		
	2020	2019	2018	2020	2019	
<b>Résultats</b>						
Revenus :						
Télécommunications	3 622,6	\$ 3 480,4	\$ 3 382,0	\$ 940,9	\$ 908,6	\$
Média	650,5	738,0	728,6	185,8	208,0	
Sports et divertissement	158,0	192,2	182,1	48,8	54,7	
Intersectoriels	(113,3)	(116,8)	(111,7)	(28,7)	(35,1)	
	<b>4 317,8</b>	<b>4 293,8</b>	<b>4 181,0</b>	<b>1 146,8</b>	<b>1 136,2</b>	
BAIIA ajusté (BAIIA ajusté négatif) :						
Télécommunications	1 864,4	1 803,4	1 715,6	481,7	462,7	
Média	82,2	74,8	60,0	45,6	35,3	
Sports et divertissement	8,7	7,3	10,5	2,1	2,6	
Siège social	(2,7)	(6,0)	(9,8)	(2,6)	(6,1)	
	<b>1 952,6</b>	<b>1 879,5</b>	<b>1 776,3</b>	<b>526,8</b>	<b>494,5</b>	
Amortissement	(803,2)	(750,4)	(753,1)	(213,5)	(186,3)	
Frais financiers	(328,2)	(327,5)	(332,0)	(79,1)	(81,4)	
Gain (perte) sur évaluation et conversion des instruments financiers	8,0	(6,5)	(61,3)	(0,9)	(14,6)	
Restructuration des activités d'exploitation et autres éléments	(39,2)	(28,6)	(29,1)	(6,1)	(1,6)	
Impôts sur le bénéfice	(205,8)	(205,7)	(162,8)	(58,1)	(60,3)	
Bénéfice lié aux activités abandonnées	33,2	97,5	3,8	(0,6)	-	
<b>Bénéfice net</b>	<b>617,4</b>	<b>\$ 658,3</b>	<b>\$ 441,8</b>	<b>\$ 168,5</b>	<b>\$ 150,3</b>	<b>\$</b>
Bénéfice lié aux activités poursuivies attribuable aux actionnaires						
	574,0	\$ 555,3	\$ 400,2	\$ 160,4	\$ 145,1	\$
Bénéfice net attribuable aux actionnaires	607,2	652,8	403,7	159,8	145,1	
Bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies	594,5	581,0	469,8	165,0	159,6	
Par action de base :						
Bénéfice lié aux activités poursuivies attribuable aux actionnaires	2,28	2,17	1,67	0,64	0,57	
Bénéfice net attribuable aux actionnaires	2,41	2,55	1,69	0,64	0,57	
Bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies	2,36	2,27	1,96	0,66	0,63	

	Exercices terminés les 31 décembre			Trois mois terminés les 31 décembre	
	2020	2019	2018	2020	2019
<b>Acquisitions d'immobilisations et d'actifs incorporels :</b>					
Télécommunications	596,1	\$ 678,1	\$ 720,2	\$ 164,6	\$ 214,2
Média	38,0	50,0	33,8	14,8	18,4
Sports et divertissement	3,4	4,9	5,0	0,9	0,8
Siège social	2,7	2,4	5,0	1,3	0,6
	<b>640,2</b>	735,4	764,0	<b>181,6</b>	234,0
<b>Acquisitions de licences de spectre</b>	-	255,8	-	-	-
<b>Flux de trésorerie :</b>					
Flux de trésorerie d'exploitation					
Télécommunications	1 268,3	1 125,3	995,4	317,1	248,5
Média	44,2	24,8	26,2	30,8	16,9
Sports et divertissement	5,3	2,4	5,5	1,2	1,8
Siège social	(5,4)	(8,4)	(14,8)	(3,9)	(6,7)
	<b>1 312,4</b>	1 144,1	1 012,3	<b>345,2</b>	260,5
Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies					
	<b>1 431,5</b>	1 211,8	1 424,0	<b>377,0</b>	363,1
<b>Dividendes déclarés</b>	<b>201,1</b>	100,3	46,3	<b>49,8</b>	28,7
<b>Dividendes déclarés par action de base</b>	<b>0,80</b>	0,39	0,19	<b>0,20</b>	0,11
<b>Bilan :</b>					
Espèces et quasi-espèces	136,7	\$ 14,0	\$ 21,0	\$	
Fonds de roulement	(33,4)	(161,4)	(291,9)		
Actif total	<b>9 861,6</b>	9 725,9	9 657,5		
Dette totale (court terme et long terme)	<b>5 773,4</b>	5 957,5	6 428,2		
Obligations locatives	173,3	137,9	144,4		
Débiteures convertibles, y compris les dérivés incorporés	156,5	165,8	155,2		
Capitaux propres attribuables aux actionnaires	1 112,6	977,5	480,0		
Capitaux propres	1 214,1	1 072,1	568,5		
Nombre d'actions ordinaires en circulation (en millions)	248,2	254,6	257,1		
<b>Ratio d'endettement net consolidé</b>	<b>2,68x</b>	2,91x	3,22x		

## **Télécommunications**

- En 2020, le secteur Télécommunications a affiché une croissance de 142,2 M\$ (4,1 %) de ses revenus et de 61,0 M\$ (3,4 %) de son BAIIA ajusté.
- Progression importante des revenus de Vidéotron en 2020 en équipements vendus aux clients (139,1 M\$ ou 51,6 %), en téléphonie mobile (57,8 M\$ ou 9,6 %), et en accès Internet (17,1 M\$ ou 1,5 %).
- Facture moyenne par unité (« FMPU ») totale de Vidéotron de 49,94 \$ en 2020, contre 50,00 \$ en 2019, soit une diminution de 0,06 \$ (-0,1 %). La FMPU mobile a atteint 50,85 \$ en 2020, contre 52,56 \$ pour l'exercice 2019, soit une diminution de 1,71 \$ (-3,3 %) attribuable, entre autres, à la diminution des revenus de surcharges liées à la consommation et des revenus d'itinérance en raison de la crise sanitaire liée à la COVID-19, ainsi qu'à la popularité des forfaits de type « Apportez votre appareil ».
- Augmentation nette de 71 700 unités génératrices de revenus (« UGR ») (1,2 %) en 2020, dont 150 600 lignes (11,3 %) en téléphonie mobile, 69 500 clients (4,0 %) à l'accès Internet et 10 400 clients (2,3 %) au service de Club illico.

- Le 15 décembre 2020, Vidéotron a annoncé le lancement de son réseau 5G, dont la mise en service initiale s'effectue de façon progressive sur le territoire de la ville de Montréal pour ensuite se poursuivre ailleurs au Québec. Technologie d'avant-garde, le réseau 5G offre aux clients des vitesses de chargement et de téléchargement plus rapides, tout en permettant l'implantation de nouvelles applications.
- Du 13 mars au 30 juin 2020, de même que du 20 décembre 2020 au 3 janvier 2021, Vidéotron a suspendu les plafonds de données sur tous les forfaits Internet résidentiels et affaires de ses clients afin de favoriser la mise en place de mesures de télétravail efficaces au sein des entreprises québécoises et de permettre à ses clients de rester connectés avec leurs proches durant la pandémie de la COVID-19. Du 13 mars au 30 juin 2020, Vidéotron a également annulé les tarifs d'itinérance pour les voyageurs à l'extérieur du Canada et a retiré les frais liés à l'Option voyageur 24 h.
- Vidéotron s'est vu décerner la première place dans la catégorie « Technologies et télécommunications » aux prix BIP Recherche-ICO des organisations de confiance de la dernière décennie, décernée par l'Institut de la confiance dans les organisations (ICO) le 11 mars 2020. Vidéotron figure également au palmarès des Meilleurs employeurs à Montréal pour 2020 dévoilé par Médiacorp Canada Inc. le 30 janvier 2020.

### **Média**

- Le 30 septembre 2020, Groupe TVA a annoncé que MELS Studios et Postproduction s.e.n.c. a obtenu la certification Dolby Atmos 9.1.4 Home Entertainment, une première au Canada. Cette certification est réservée aux entreprises qui respectent les normes les plus élevées en vue d'offrir une qualité sonore optimale aux cinéphiles du monde entier.
- Selon les données du sondage Vividata pour l'automne 2020, *Le Journal de Montréal* et *Le Journal de Québec* demeurent des chefs de file en information au Québec avec plus de 3,7 millions de lecteurs par semaine, toutes plateformes confondues (papier, mobile et Internet). De plus, Groupe TVA se positionne toujours comme un joueur de premier plan de l'industrie canadienne du magazine avec une moyenne de plus de 8,3 millions de lecteurs, toutes plateformes confondues.

### **Sports et divertissement**

- Le 10 février 2021, le secteur Sports et Divertissements a annoncé l'acquisition de Les Disques Audiogramme inc., la plus importante maison de disques francophone indépendante en Amérique du Nord, permettant ainsi de continuer à soutenir le talent des artistes du Québec et à assurer le rayonnement et la diffusion de la musique québécoise.
- Le 17 juin 2020, le secteur Sports et Divertissements a annoncé l'acquisition de la salle de spectacle du Capitole de Québec, le Théâtre Capitole, permettant ainsi de bonifier l'offre de spectacles dans la Capitale-Nationale grâce à cette salle unique et centenaire pouvant accueillir jusqu'à 1 300 personnes.

### **Opérations financières**

- Le 24 février 2021, le conseil d'administration de Québecor a déclaré un dividende trimestriel de 0,275 \$ par action sur les actions de catégorie A (droits de vote multiples) (« actions catégorie A ») et sur les actions subalternes de catégorie B de la Société (comportant droit de vote) (« actions catégorie B »), correspondant à une hausse de 38 % du dividende trimestriel versé, en conformité avec sa cible de verser 30 % à 50 % des flux monétaires libres de la Société.
- Le 11 février 2021, Groupe TVA a modifié sa facilité de crédit renouvelable garantie de 75,0 M\$ afin de proroger la date d'échéance de février 2021 à février 2022 et modifier certaines modalités. Le 21 février 2020, Groupe TVA avait réduit le montant de cette facilité de crédit de 150,0 M\$ à 75,0 M\$ et modifié certaines modalités.
- Le 22 janvier 2021, Vidéotron a émis des billets de premier rang d'un montant en capital global de 650,0 M\$, portant intérêt à un taux de 3,125 % et échéant le 15 janvier 2031, pour un produit net de 644,1 M\$, déduction faite des frais de financement de 5,9 M\$. Vidéotron a l'intention d'affecter le produit tiré du présent placement aux fins générales de l'entreprise, y compris, sans limitation, le remboursement d'une partie de sa dette courante.
- Le 15 juillet 2020, la facilité de crédit renouvelable de Québecor d'un montant de 50,0 M\$ est venue à échéance et n'a pas été renouvelée.

## INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

La concurrence continue de s'intensifier dans les marchés de la téléphonie mobile et filaire, de l'accès Internet, de la télédistribution et de la vidéo sur demande par abonnement (« VSDA »). En raison de l'évolution constante en matière de développements technologiques, la distinction entre ces plateformes tend à disparaître et la Société anticipe donc une concurrence accrue des entreprises non traditionnelles évoluant dans ses secteurs clés. La concurrence provient également des revendeurs d'accès Internet de gros, lesquels achètent des services d'accès haute vitesse provenant des grandes entreprises afin d'offrir leurs propres services aux clients. Ainsi, la croissance de la clientèle enregistrée dans le secteur Télécommunications au cours des derniers exercices n'est pas nécessairement représentative de la croissance future.

De plus, le secteur Télécommunications a nécessité dans le passé des investissements importants pour la mise à niveau, l'expansion et l'entretien de ses réseaux mobile et filaire, ainsi que pour le lancement et l'expansion de services nouveaux ou complémentaires, dans le but de soutenir la croissance de sa clientèle de même que la demande de capacité accrue de bande passante, ou pour d'autres services. La Société prévoit que des dépenses additionnelles en immobilisations seront nécessaires à court et à moyen terme en vue de développer et de maintenir les systèmes et les services du secteur Télécommunications, y compris les investissements relatifs aux coûts d'entretien et d'amélioration de ses infrastructures en téléphonie mobile, en maintenance et en amélioration, ainsi qu'aux coûts liés aux avancées et au déploiement des technologies LTE avancé et 5G. De plus, la demande de services de données sans fil a progressé constamment et il est prévu que cette demande continuera d'augmenter. Les niveaux prévus de trafic de données constitueront un défi de taille quant à la capacité du réseau mobile actuel de répondre à cet accroissement. La Société devra acquérir des licences de spectre supplémentaires dans le futur afin de répondre à cette demande croissante.

Certaines activités de Québecor sont de nature cyclique. Elles sont tributaires de la publicité et, dans ses activités de journaux et de magazines en particulier, des revenus de tirage. Les résultats d'exploitation sont donc sensibles à la conjoncture économique

L'industrie des médias a connu des changements structurels fondamentaux et permanents. La fragmentation généralisée des auditoires a incité de nombreux annonceurs à revoir leurs stratégies de placement médiatique ainsi qu'à allouer une partie importante de leur budget publicitaire à des concurrents internationaux présents surtout sur les médias numériques. Dans l'industrie de la télédiffusion, les auditoires sont de plus en plus fragmentés, tandis que les habitudes de visionnement ont évolué vers des plateformes de diffusion de contenu sur Internet qui offrent aux utilisateurs un plus grand contrôle sur le contenu et les horaires de consommation, comme les services de VSDA. Le secteur Média de la Société a pris des mesures afin de maintenir sa position de chef de file et d'offrir aux téléspectateurs et aux annonceurs la possibilité d'avoir accès aux meilleurs contenus possibles, au moment où ils le veulent et sur les plateformes médias qu'ils préfèrent.

De plus, le tirage de journaux et de magazines, calculé en termes d'exemplaires vendus, a affiché une baisse dans l'ensemble de l'industrie au cours des dernières années. En outre, la demande d'espaces publicitaires par les grands annonceurs du commerce de détail dans les médias traditionnels imprimés a diminué en raison d'une évolution des stratégies de marketing axées davantage vers d'autres médias et d'une consolidation du secteur. Afin de répondre à une telle concurrence, le secteur Média a développé sa présence sur Internet à l'aide de marques et de sites reconnus, y compris des sites spécialisés.

Le secteur Sports et divertissement a réalisé d'importants investissements dans le but de développer ses activités. La Société prévoit que des dépenses additionnelles en immobilisations seront nécessaires en vue d'accélérer la croissance de ce secteur, même si ce n'est pas dans un marché majeur pour la Société.

Par ailleurs, dans les domaines d'activité du livre et de la musique, les technologies numériques ont transformé profondément les habitudes d'achat et de consommation de la clientèle, notamment avec l'émergence de phénomènes, tels que la musique en continu et le livre numérique, qui rivalisent avec les produits vendus sur supports traditionnels. La Société a récemment développé son propre service de diffusion de musique en continu, se démarquant en offrant une place importante à la musique québécoise en plus d'offrir un catalogue international.

## **PARTICIPATION DANS LES FILIALES**

Québecor détenait 100 % des actions émises par Québecor Média au 31 décembre 2020.

Le tableau 2 présente les participations détenues au 31 décembre 2020 par Québecor Média dans les actions de participation de ses principales filiales.

**Tableau 2**

**Participations (directes ou indirectes) de Québecor Média dans ses principales filiales**

**Au 31 décembre 2020**

	<b>Pourcentage des droits de vote</b>	<b>Pourcentage économique</b>
Vidéotron ltée	100,0 %	100,0 %
Groupe TVA inc.	99,9 %	68,4 %
MédiaQMI inc.	100,0 %	100,0 %
QMI Spectacles inc.	100,0 %	100,0 %

Les participations détenues par Québecor Média dans ses principales filiales n'ont pas varié au cours des trois derniers exercices.

## COMPARAISON DES EXERCICES 2020 ET 2019

### Analyse des résultats et des flux de trésorerie consolidés de Québecor

**Revenus** de 4,32 G\$, en hausse de 24,0 M\$ (0,6 %).

- Augmentation dans le secteur Télécommunications (142,2 M\$ ou 4,1 % des revenus du secteur).
- Diminution dans les secteurs Média (87,5 M\$ ou -11,9 % des revenus du secteur) et Sports et divertissement (34,2 M\$ ou -17,8 %).

**BAIIA ajusté** de 1,95 G\$, en hausse de 73,1 M\$ (3,9 %).

- Hausse dans les secteurs Télécommunications (61,0 M\$ ou 3,4 % du BAIIA ajusté du secteur), Média (7,4 M\$ ou 9,9 %) et Sports et divertissement (1,4 M\$ ou 19,2 %).
- Écart favorable au siège social (3,3 M\$).
- La variation de la juste valeur des options d'achat d'actions de Québecor Média a entraîné un écart favorable de 1,5 M\$ relativement à la charge de rémunération à base d'actions en 2020, par rapport à 2019. Par ailleurs, les variations de la juste valeur des options d'achat d'actions de Québecor et de la valeur des unités d'actions basées sur le prix de l'action de Québecor ont entraîné un écart favorable de 7,2 M\$ lié à la charge de rémunération à base d'actions de la Société en 2020.

**Bénéfice net attribuable aux actionnaires** de 607,2 M\$ (2,41 \$ par action de base) en 2020, contre 652,8 M\$ (2,55 \$ par action de base) en 2019, soit une baisse de 45,6 M\$ (0,14 \$ par action de base).

- Les écarts défavorables s'expliquent principalement par :
  - la diminution de 64,3 M\$ au chapitre du bénéfice lié aux activités abandonnées ;
  - la hausse de 52,8 M\$ liée à la charge d'amortissement ;
  - l'écart défavorable de 10,6 M\$ lié à la charge de restructuration des activités d'exploitation et autres éléments.
- Les écarts favorables s'expliquent essentiellement par :
  - la hausse de 73,1 M\$ du BAIIA ajusté ;
  - l'écart favorable de 14,5 M\$ au chapitre du gain et de la perte sur évaluation et conversion des instruments financiers, dont 15,0 M\$ sans incidence fiscale.

**Bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies** de 594,5 M\$ (2,36 \$ par action de base) en 2020, contre 581,0 M\$ (2,27 \$ par action de base) en 2019, soit une hausse de 13,5 M\$ (0,09 \$ par action de base).

**Flux de trésorerie d'exploitation** de 1,31 G\$ en 2020, en hausse de 168,3 M\$ (14,7 %), expliquée par la baisse de 67,8 M\$ des acquisitions d'immobilisations, par la diminution de 27,4 M\$ des acquisitions d'actifs incorporels, ainsi que par la progression de 73,1 M\$ du BAIIA ajusté.

**Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies** de 1,43 G\$ en 2020, en hausse de 219,7 M\$ (18,1 %), expliquée principalement par l'écart favorable de la variation nette des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation et l'augmentation du BAIIA ajusté, contrebalancée en partie par la hausse des impôts exigibles et la hausse de la portion monétaire de la charge de restructuration des activités d'exploitation et autres éléments.

**Charge d'amortissement** de 803,2 M\$ en 2020, soit une hausse de 52,8 M\$, qui s'explique surtout par l'impact des investissements en immobilisations et en actifs incorporels effectués dans le secteur Télécommunications, dont l'amortissement des actifs incorporels relatif aux investissements dans la plateforme Helix, ainsi que par l'incidence de la révision de la période d'amortissement de certaines immobilisations dans le secteur Télécommunications due à l'évolution technologique, contrebalancé en partie par la baisse des investissements liés à la location de terminaux.

**Frais financiers** de 328,2 M\$ en 2020, en hausse de 0,7 M\$. L'impact du taux d'intérêt moyen supérieur sur la dette à long terme a été contrebalancé par un niveau moyen d'endettement plus bas.

**Gain sur évaluation et conversion des instruments financiers** de 8,0 M\$ en 2020, contre une perte de 6,5 M\$ en 2019, soit un écart favorable de 14,5 M\$ attribuable à la variation favorable de 15,0 M\$, sans incidence fiscale, du gain sur les dérivés incorporés liés aux débetures convertibles.

**Charge de restructuration des activités d'exploitation et autres éléments** de 39,2 M\$ en 2020, contre 28,6 M\$ en 2019, en hausse de 10,6 M\$.

- En 2020, une charge de restructuration nette de 30,7 M\$ a été comptabilisée relativement à différentes mesures de réduction de coûts dans divers secteurs de la Société (9,8 M\$ en 2019). De même, une charge de dépréciation d'actifs de 8,5 M\$ a été comptabilisée en 2020, liée également à des mesures de restructuration (18,8 M\$ en 2019).

**Charge d'impôts sur le bénéfice** de 205,8 M\$ en 2020 (taux d'imposition effectif de 26,4 %), contre 205,7 M\$ (taux d'imposition effectif de 26,6 %) en 2019, soit un écart défavorable de 0,1 M\$.

## Analyse par secteur d'activité

### Télécommunications

Le secteur Télécommunications de Québecor Média est, par l'entremise de Vidéotron, le plus important câblodistributeur du Québec et le troisième au Canada en fonction du nombre de clients. Son réseau à la fine pointe de la technologie rejoint 2 994 700 résidences et entreprises. Vidéotron offre des services de téléphonie mobile évoluée, y compris l'accès Internet haute vitesse, la télévision mobile et de nombreuses autres fonctions disponibles sur ses appareils mobiles (téléphones intelligents), des services d'accès Internet, de télédistribution numérique, y compris la vidéo sur demande, la télé payante et à la carte, des services de téléphonie filaire et le Club illico. En outre, Vidéotron comprend Vidéotron Affaires, un fournisseur de services complets de télécommunications d'affaires, qui englobe la téléphonie mobile et filaire, la transmission de données à haute vitesse, l'accès Internet et la télédistribution. Vidéotron offre également Helix, une plateforme technologique lancée en août 2019 qui révolutionne la façon de se divertir et de gérer son domicile en fonction de ses habitudes et de ses besoins grâce à une télécommande vocale, à un Wi-Fi ultra-intelligent et à la capacité d'intégrer des fonctions de domotique. Le 15 décembre 2020, Vidéotron a annoncé le lancement de son réseau 5G, soit une technologie d'avant-garde qui offre aux clients des vitesses de chargement et de téléchargement plus rapides, tout en permettant l'implantation de nouvelles applications.

### Résultats d'exploitation de l'exercice 2020

**Revenus** de 3,62 G\$ en 2020, soit une progression de 142,2 M\$ (4,1 %).

- Revenus du service de téléphonie mobile de 658,5 M\$, soit une progression de 57,8 M\$ (9,6 %) due principalement à la croissance du nombre de lignes, contrebalancée en partie par la baisse du revenu moyen par client.
- Revenus des services d'accès Internet de 1,13 G\$, en hausse de 17,1 M\$ (1,5 %). Cet écart favorable s'explique surtout par la hausse du nombre de clients, contrebalancée en partie par la baisse du revenu moyen par client.
- Revenus des services de télédistribution de 903,6 M\$, soit une diminution de 70,8 M\$ (-7,3 %) surtout due à l'impact de la baisse nette du nombre de clients.
- Revenus du service de téléphonie filaire de 338,4 M\$, en baisse de 2,7 M\$ (-0,8 %), principalement due à l'impact de la diminution nette du nombre de lignes, contrebalancé en bonne partie par la hausse du revenu moyen par ligne, dont la hausse de certains tarifs.
- Revenus d'équipements vendus aux clients de 408,9 M\$, en hausse de 139,1 M\$ (51,6 %), surtout en raison de l'impact des ventes d'équipements liées à la plateforme Helix, lancée le 27 août 2019, ainsi qu'à l'augmentation des ventes d'appareils mobiles.
- Autres revenus de 181,8 M\$, en hausse de 1,7 M\$ (0,9 %), principalement attribuable à l'augmentation des revenus de Club illico.

**FMPU** totale de Vidéotron de 49,94 \$ en 2020, contre 50,00 \$ en 2019, soit une diminution de 0,06 \$ (-0,1 %). La FMPU mobile a atteint 50,85 \$ en 2020, contre 52,56 \$ en 2019, en baisse de 1,71 \$ (-3,3 %), attribuable, entre autres, à la diminution des revenus de surcharges liées à la consommation et des revenus d'itinérance en raison de la crise sanitaire liée à la COVID-19, ainsi qu'à la popularité des forfaits de type « Apportez votre appareil ».

### Statistiques de clientèles

**UGR** – Au 31 décembre 2020, le nombre total d'UGR s'établissait à 6 147 900, soit une hausse de 71 700 unités (1,2 %) en 2020, contre une augmentation de 85 900 en 2019 (tableau 3).

**Téléphonie mobile** – Au 31 décembre 2020, le nombre de lignes à la téléphonie mobile s'établissait à 1 481 100, en hausse de 150 600 lignes (11,3 %) en 2020, contre une hausse de 176 700 en 2019 (tableau 3).

**Accès Internet** – Le nombre de clients au service d'accès Internet se chiffrait à 1 796 800 au 31 décembre 2020, en hausse de 69 500 clients (4,0 %) en 2020, contre une hausse de 22 800 clients en 2019 (tableau 3). Au 31 décembre 2020, les services d'accès Internet affichaient un taux de pénétration des résidences et entreprises câblées de 60,0 %, contre 58,6 % un an plus tôt (ce taux correspond au nombre de clients du service par rapport au nombre total de résidences et entreprises desservies par le réseau de câblodistribution, soit 2 994 700 au 31 décembre 2020, contre 2 950 100 un an plus tôt).

**Télédistribution** – Au 31 décembre 2020, le nombre de clients en télédistribution s'établissait à 1 475 600, soit une diminution de 56 200 clients (-3,7 %) en 2020, contre une baisse de 65 500 en 2019 (tableau 3). Au 31 décembre 2020, le service de télédistribution affichait un taux de pénétration des résidences et entreprises câblées de 49,3 %, contre 51,9 % un an plus tôt.

**Téléphonie filaire** – Au 31 décembre 2020, ce service comptait 924 700 lignes, soit une baisse de 102 600 (-10,0 %) en 2020, contre une diminution de 86 600 en 2019 (tableau 3). Au 31 décembre 2020, le service de téléphonie filaire affichait un taux de pénétration des résidences et entreprises câblées de 30,9 %, contre 34,8 % un an plus tôt.

**Club illico** – Au 31 décembre 2020, le nombre de clients à Club illico s'élevait à 469 700, soit une augmentation de 10 400 clients (2,3 %) en 2020, contre une hausse de 38 500 clients en 2019 (tableau 3).

### Tableau 3

#### UGR du secteur Télécommunications à la fin de chaque exercice (2016 à 2020)

(en milliers de clients)

	2020	2019	2018	2017	2016
Téléphonie mobile	1 481,1	1 330,5	1 153,8	1 024,0	893,9
Internet	1 796,8	1 727,3	1 704,5	1 666,5	1 612,8
Télédistribution	1 475,6	1 531,8	1 597,3	1 640,5	1 690,9
Téléphonie filaire	924,7	1 027,3	1 113,9	1 188,5	1 253,1
Club illico	469,7	459,3	420,8	361,6	314,7
<b>Total</b>	<b>6 147,9</b>	<b>6 076,2</b>	<b>5 990,3</b>	<b>5 881,1</b>	<b>5 765,4</b>

**BAIIA ajusté** de 1,86 G\$, en hausse de 61,0 M\$ (3,4 %) qui s'explique surtout par :

- l'impact de la hausse nette des revenus.

Contrebalancé en partie par :

- la hausse nette des frais d'exploitation, principalement due à l'augmentation des coûts liés à la popularité de la plateforme Helix qui continue de croître, atténuée en partie par l'impact de la gestion prudente des autres coûts.

L'écart défavorable dans la comparaison des résultats occasionné par la comptabilisation d'un gain non récurrent en 2019 a été contrebalancé en partie par l'écart favorable dû à la mise à jour de certaines provisions en 2020.

**Analyse de la relation coûts/revenus** : coûts liés au personnel et aux achats de biens et services pour l'ensemble des activités du secteur Télécommunications (exprimés en pourcentage des revenus) de 48,5 % en 2020, contre 48,2 % en 2019.

**Flux de trésorerie d'exploitation** de 1,27 G\$ en 2020, contre 1,13 G\$ en 2019 (tableau 15). Cette hausse de 143,0 M\$ (12,7 %) s'explique par la baisse de 57,2 M\$ des acquisitions d'immobilisations, principalement attribuables à la diminution des investissements liés à la location de terminaux et au report de certains investissements dû au contexte lié à la pandémie de la COVID-19, par la baisse de 24,8 M\$ des acquisitions d'actifs incorporels due également au report de certains investissements, ainsi que par la progression de 61,0 M\$ du BAIIA ajusté.

## Média

Le secteur Média est, par l'entremise de Groupe TVA, le plus important réseau de télévision privé de langue française en Amérique du Nord. Groupe TVA est propriétaire unique de 6 des 10 stations de télévision qui forment le Réseau TVA, ainsi que des chaînes spécialisées TVA Sports, LCN, addikTV, Prise 2, Yooop, CASA, MOI ET CIE, Évasion et Zeste. De plus, Groupe TVA possède une participation dans deux des stations affiliées du Réseau TVA. Groupe TVA est également active dans les activités de production commerciale et d'édition sur mesure. En plus de la télévision linéaire, le Réseau TVA et les chaînes spécialisées possèdent des applications multiplateformes qui leur permettent de diffuser du contenu à la demande et en continu, dont le site Internet et l'application mobile TVA+ qui offrent un accès gratuit à la programmation du Réseau TVA, à certains contenus des chaînes spécialisées et à du contenu original.

En outre, Groupe TVA, par le biais de ses filiales, est propriétaire de Mels Studios et Postproduction s.e.n.c. et de Mels Doublage inc., qui se spécialisent dans l'offre de services de location de studios, de mobiles et d'équipements, ainsi que de services de postproduction, de doublage et d'effets visuels destinés à l'industrie du cinéma et de la télévision.

Par l'entremise des sociétés du groupe Incendo Media inc. (« Incendo Media »), Groupe TVA exerce également des activités de production et de distribution d'émissions de télévision, de films et de téléseries destinés au marché mondial.

Par ailleurs, Groupe TVA publie plus de 50 titres de magazines de langue française et anglaise dans des créneaux variés, y compris les arts et spectacles, la télévision, la mode et la décoration, en plus de commercialiser des produits numériques associés aux différentes marques liées aux magazines. Groupe TVA s'impose comme le premier éditeur de magazines au Québec.

En outre, le secteur Média de Québecor Média exploite deux quotidiens vendus, soit *Le Journal de Montréal* et *Le Journal de Québec*, ainsi qu'un quotidien gratuit le *24 heures* et l'application J5 qui permet de consulter en temps réel les nouvelles sur un appareil mobile ou sur une tablette. Les sites Internet des quotidiens vendus, soit *journaldemontreal.com* et *journaldequebec.com*, figurent au sommet des sites d'information de leur marché, avec plus de 4,9 millions de visiteurs unique par mois (source : Comscore multiplateformes Canada, moyenne mensuelle non dupliquée, janvier à novembre 2020). Au 31 décembre 2020, les tirages cumulatifs des journaux vendus et du journal gratuit du secteur Média s'élevaient à environ 1,8 million d'exemplaires en version papier et électronique par semaine, selon des statistiques internes.

De plus, le secteur Média comprend NumériQ inc. (« NumériQ »), qui regroupe les ressources de stratégie et de production de contenus numériques affectées à la création de plateformes numériques et de contenus destinés à alimenter les diverses plateformes de la Société et exploite plusieurs autres marques numériques, dont *Le Guide de l'auto*, *Le sac de chips*, *Pèse sur Start*, *Silo 57* et *Tabloid*. De plus, NumériQ détient QUB radio, une plateforme audio accessible sur Internet ou au moyen d'une application qui propose une grille d'émissions de radio en direct ainsi qu'une bibliothèque de baladodiffusions. D'autre part, NumériQ détient également QUB musique, une plateforme d'écoute de musique en continu.

L'ensemble des applications numériques et des sites Internet de la Société rejoignent plus de 7,1 millions de visiteurs uniques par mois au Canada (source : Comscore, Inc. – novembre 2020).

Le secteur Média est également actif dans le domaine de l'impression de journaux, de la distribution de journaux et de magazines, et de l'affichage extérieur. Le secteur comprend aussi Agence QMI, une agence de presse qui fournit du contenu à l'ensemble de Québecor Média, de Québecor Média Ventes, qui offre aux clients du secteur Média des services publicitaires intégrés, diversifiés et complets et de Québecor Contenu qui contribue à la création, au développement, à l'acquisition et à la diffusion de contenus et de formats télévisuels.

## **Résultats d'exploitation de l'exercice 2020**

**Revenus** de 650,5 M\$ en 2020, en baisse de 87,5 M\$ (-11,9 %).

- Diminution des revenus de publicité de 54,1 M\$ (-15,9 %), principalement attribuable à la baisse des revenus de publicité du Réseau TVA, des journaux, des magazines, des chaînes spécialisées et de Québecor Affichage, dont l'impact du contexte lié à la COVID-19.
- Autres revenus en baisse de 23,1 M\$ (-12,3 %), expliquée principalement par la diminution des revenus des services cinématographiques et audiovisuels, due à l'arrêt des tournages en raison du contexte lié à la COVID-19 et la baisse des revenus de distribution de magazines.
- Diminution des revenus d'abonnement de 10,3 M\$ (-4,9 %), expliquée principalement par la baisse des revenus d'abonnement aux magazines et aux journaux.

**BAIIA ajusté** de 82,2 M\$ en 2020, soit une hausse de 7,4 M\$ (9,9 %). La baisse des frais de main-d'œuvre, expliquée par l'impact des économies salariales et des mesures gouvernementales instaurées dans le contexte lié à la COVID-19, la baisse des coûts de contenu en télédiffusion, ainsi que la baisse des coûts de production, de distribution, de rédaction et de vente, ont été contrebalancés en partie par l'impact de la baisse nette des revenus.

**Analyse de la relation coûts/revenus** : coûts liés au personnel et aux achats de biens et services pour l'ensemble des activités du secteur Média (exprimés en pourcentage des revenus) de 87,4 % en 2020, contre 89,9 % en 2019. Cette diminution est surtout attribuable à la baisse des frais de main-d'œuvre et des coûts de contenu en télédiffusion, ainsi qu'à la baisse des coûts de production, de distribution, de rédaction et de vente.

**Flux de trésorerie d'exploitation** de 44,2 M\$ en 2020, contre 24,8 M\$ en 2019 (tableau 15). Cette hausse de 19,4 M\$ (78,2 %) s'explique par la baisse de 12,0 M\$ des acquisitions d'immobilisations et des actifs incorporels ainsi que par la hausse de 7,4 M\$ du BAIIA ajusté.

## Sports et divertissement

Le secteur Sports et divertissement comprend les activités de gestion et d'exploitation du Centre Vidéotron, lesquelles sont régies par une entente ratifiée en 2011 entre Québecor Média et la Ville de Québec sur les droits d'utilisation et de dénomination de cet amphithéâtre jusqu'en 2040. Le secteur loue l'amphithéâtre, exploite les espaces publicitaires, génère des revenus de commandite et exploite les concessions alimentaires durant les événements. Le secteur réalise aussi des activités de production et de coproduction de spectacles présentés au Centre Vidéotron ou dans d'autres salles. Le secteur Sports et divertissement exploite également Gestion d'évènements GesteV inc., une entreprise de gestion d'évènements sportifs et culturels, qui est la signature officielle des événements et des spectacles produits au Québec par Québecor Média.

Le secteur Sports et divertissement englobe également les activités des Remparts de Québec et de L'Armada de Blainville-Boisbriand, deux équipes de hockey évoluant dans la LHJMQ.

Le secteur Sports et divertissement possède aussi le Théâtre Capitole, soit une salle de spectacle situé à Québec dans laquelle le secteur loue l'espace, exploite les espaces publicitaires, génère des revenus de commandite et exploite les concessions alimentaires durant les événements.

De plus, le secteur Sports et divertissement comprend Les Éditions CEC inc., active dans l'édition scolaire, Groupe Sogides inc., active dans la littérature générale par l'intermédiaire de ses 18 maisons d'édition et de Messageries A.D.P. inc., actif dans la distribution physique et numérique de livres, dont la distribution en exclusivité de plus de 260 éditeurs québécois et européens francophones.

Le secteur Sports et divertissement est également actif dans la distribution de disques et de vidéos (Distribution Select), la distribution de musique destinée aux boutiques de téléchargement et de lecture de musique en continu (Select Digital), la production de disques et de vidéos (Les Disques Musicor), ainsi que la production de spectacles et d'évènements spéciaux (Musicor Spectacles).

Finalement, le secteur Sports et divertissement a annoncé, 10 février 2021, l'acquisition de Les Disques Audiogramme inc., la plus importante maison de disque francophone indépendante en Amérique du Nord.

### **Résultats d'exploitation de l'exercice 2020**

**Revenus** de 158,0 M\$ en 2020, soit une baisse de 34,2 M\$ (-17,8 %), principalement attribuable à la baisse des revenus de musique, de spectacles au Centre Vidéotron, des activités de hockey et des événements sportifs, expliquée en bonne partie par le contexte lié à la COVID-19, contrebalancée en partie par la hausse des revenus d'édition et de distribution de livres.

**BAIIA ajusté** de 8,7 M\$ en 2020, soit une augmentation de 1,4 M\$ (19,2 %), qui s'explique surtout par la diminution des frais d'exploitation, dont les coûts de main-d'œuvre, attribuable à l'impact des économies salariales et des mesures gouvernementales instaurées dans le contexte lié à la COVID-19, et les frais d'exploitation et de production, contrebalancée en partie par l'impact de la baisse des revenus.

**Flux de trésorerie d'exploitation** de 5,3 M\$ en 2020, contre 2,4 M\$ en 2019 (tableau 15). Cet écart favorable de 2,9 M\$ s'explique par la progression de 1,4 M\$ du BAIIA ajusté et par la baisse de 1,5 M\$ des acquisitions d'immobilisations et d'actifs incorporels.

## COMPARAISON DES QUATRIÈMES TRIMESTRES 2020 ET 2019

### Analyse des résultats et des flux de trésorerie consolidés de Québecor

**Revenus** de 1,15 G\$, en hausse de 10,6 M\$ (0,9 %).

- Augmentation dans le secteur Télécommunications (32,3 M\$ ou 3,6 %).
- Diminutions dans les secteurs Média (22,2 M\$ ou -10,7 % des revenus du secteur) et Sports et divertissement (5,9 M\$ ou -10,8 %).

**BAIIA ajusté** de 526,8 M\$, en hausse de 32,3 M\$ (6,5 %).

- Hausse dans les secteurs Télécommunications (19,0 M\$ ou 4,1 % du BAIIA ajusté du secteur) et Média (10,3 M\$ ou 29,2 %).
- Écart favorable au siège social (3,5 M\$).
- Baisse dans le secteur Sports et divertissement (0,5 M\$ ou -19,2 %).
- La variation de la juste valeur des options d'achat d'actions de Québecor Média a entraîné un écart favorable de 1,1 M\$ relativement à la charge de rémunération à base d'actions au quatrième trimestre 2020, par rapport à la même période de 2019. Par ailleurs, les variations de la juste valeur des options d'achat d'actions de Québecor et de la valeur des unités d'actions basées sur le prix de l'action de Québecor ont entraîné un écart favorable de 3,3 M\$ lié à la charge de rémunération à base d'actions de la Société au quatrième trimestre 2020.

**Bénéfice net attribuable aux actionnaires** de 159,8 M\$ au quatrième trimestre 2020 (0,64 \$ par action de base), contre 145,1 M\$ (0,57 \$ par action de base) à la même période de 2019, soit un écart favorable de 14,7 M\$ (0,07 \$ par action de base).

- Les écarts favorables s'expliquent surtout par :
  - la hausse de 32,3 M\$ du BAIIA ajusté ;
  - l'écart favorable de 13,7 M\$ au chapitre de la perte sur évaluation et conversion des instruments financiers, dont 12,6 M\$ sans incidence fiscale.;
- Les écarts défavorables s'expliquent principalement par :
  - la hausse de 27,2 M\$ de la charge d'amortissement ;
  - la hausse de 4,5 M\$ liée à la charge de restructuration des activités d'exploitation et autres éléments.

**Bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies** de 165,0 M\$ (0,66 \$ par action de base) au quatrième trimestre 2020, contre 159,6 M\$ (0,63 \$ par action de base) à la même période de 2019, soit une hausse de 5,4 M\$.

**Flux de trésorerie d'exploitation** de 345,2 M\$, en hausse de 84,7 M\$ (32,5 %), expliquée principalement par la baisse de 27,5 M\$ des acquisitions d'immobilisations, la baisse de 24,9 M\$ des acquisitions d'actifs incorporels et l'augmentation de 32,3 M\$ du BAIIA ajusté.

**Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies** de 377,0 M\$, en hausse de 13,9 M\$, expliquée principalement par la variation nette des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation et de l'augmentation du BAIIA ajusté des secteurs Télécommunications et Média, contrebalancée en partie par la hausse des impôts exigibles.

**Charge d'amortissement** de 213,5 M\$ au quatrième trimestre 2020, soit une augmentation de 27,2 M\$, qui s'explique surtout par l'incidence de la révision de la période d'amortissement de certaines immobilisations dans le secteur Télécommunications dans un contexte d'évolution technologique, ainsi que par l'impact des investissements en immobilisations et en actifs incorporels effectués dans le secteur Télécommunications, dont l'amortissement des actifs incorporels relatif aux investissements dans la plateforme Helix, contrebalancés en partie par la baisse des investissements liés à la location de terminaux.

**Frais financiers** de 79,1 M\$ au quatrième trimestre 2020, en baisse de 2,3 M\$. La baisse des frais financiers s'explique principalement par un niveau moyen d'endettement plus bas et la variation favorable du gain ou de la perte sur conversion des éléments monétaires à court terme libellés en devises, contrebalancée en partie par l'impact d'un taux d'intérêt moyen supérieur sur la dette à long terme.

**Perte sur évaluation et conversion des instruments financiers** de 0,9 M\$ au quatrième trimestre 2020, contre 14,6 M\$ à la même période de 2019, soit un écart favorable de 13,7 M\$, attribuable à la variation favorable de 12,6 M\$, sans incidence fiscale, des gains et pertes sur les dérivés incorporés liés aux débetures convertibles.

**Charge de restructuration des activités d'exploitation et autres éléments** de 6,1 M\$ au quatrième trimestre 2020, contre 1,6 M\$ à la même période de 2019, soit un écart défavorable de 4,5 M\$.

- Au cours du quatrième trimestre 2020, une charge de 4,9 M\$ a été comptabilisée relativement aux mesures de réduction de coûts dans divers secteurs de la Société (1,6 M\$ au cours du quatrième trimestre 2019). Une charge de dépréciation d'actifs de 1,2 M\$, liée à différentes mesures de restructuration, a également été comptabilisée au quatrième trimestre 2020

**Charge d'impôts sur le bénéfice** de 58,1 M\$ au quatrième trimestre 2020 (taux d'imposition effectif de 25,6 %), contre 60,3 M\$ (taux d'imposition effectif de 27,0 %) à la même période de 2019, soit un écart favorable de 2,2 M\$, qui s'explique essentiellement par l'incidence de la baisse du bénéfice imposable à des fins fiscales.

## Analyse par secteur d'activité

### Télécommunications

**Revenus** de 940,9 M\$, soit une hausse de 32,3 M\$ (3,6 %) attribuable pour l'essentiel aux mêmes facteurs que ceux mentionnés dans la section « Comparaison des exercices 2020 et 2019 ».

- Revenus du service de téléphonie mobile de 170,2 M\$, en hausse de 13,0 M\$ (8,3 %).
- Revenus des services d'accès Internet de 292,3 M\$, en hausse de 9,6 M\$ (3,4 %).
- Revenus des services de télédistribution de 220,0 M\$, soit une baisse de 19,5 M\$ (-8,1 %).
- Revenus du service de téléphonie filaire de 83,3 M\$, soit une diminution de 0,4 M\$ (-0,5 %).
- Revenus d'équipements vendus aux clients de 128,4 M\$, en hausse de 28,8 M\$ (28,9 %).
- Autres revenus de 46,7 M\$, soit une hausse de 0,8 M\$ (1,7 %).

**FMPU** totale de Vidéotron de 50,21 \$ au quatrième trimestre 2020, contre 49,99 \$ à la même période de 2019, soit une croissance de 0,22 \$ (0,4 %). La FMPU mobile a atteint 50,52 \$ au quatrième trimestre 2020, contre 51,89 \$ à la même période de 2019, en baisse de 1,37 \$ (-2,6 %), attribuable, entre autres, à la diminution des revenus de surcharges liées à la consommation et des revenus d'itinérance en raison de la crise sanitaire liée à la COVID-19, ainsi qu'à la popularité des forfaits de type « Apportez votre appareil ».

#### Statistiques de clientèle

*UGR* – Hausse de 43 000 UGR (0,7 %) au quatrième trimestre 2020, contre une augmentation de 21 800 à la même période de 2019.

*Téléphonie mobile* – Augmentation de 28 500 lignes (2,0 %) au quatrième trimestre 2020, contre une hausse de 41 800 à la même période de 2019.

*Accès Internet* – Hausse de 27 000<sup>1</sup> clients (1,5 %) au quatrième trimestre 2020, contre une augmentation de 3 000 à la période correspondante de 2019.

*Télédistribution* – Baisse de 6 200 clients (-0,4 %) au quatrième trimestre 2020, contre une diminution de 13 400 à la même période de 2019.

*Téléphonie filaire* – Diminution de 23 100<sup>2</sup> lignes (-2,4 %) au quatrième trimestre 2020, contre une baisse de 25 400 à la même période de 2019.

*Club illico* – Augmentation de 16 800 clients (3,7 %) au quatrième trimestre 2020, contre une hausse de 15 800 à la même période de 2019.

**BAIIA ajusté** de 481,7 M\$, en hausse de 19,0 M\$ (4,1 %) qui s'explique surtout par l'impact de la hausse nette des revenus.

**Analyse de la relation coûts/revenus** : coûts liés au personnel et aux achats de biens et services pour l'ensemble des activités du secteur Télécommunications (exprimés en pourcentage des revenus) de 48,8 % au quatrième trimestre 2020, contre 49,1 % à la même période de 2019.

**Flux de trésorerie d'exploitation** de 317,1 M\$ au quatrième trimestre 2020, contre 248,5 M\$ à la même période de 2019 (tableau 15). Cette hausse de 68,6 M\$ s'explique par la baisse de 26,2 M\$ des acquisitions d'actifs incorporels due au report de certains investissements dû au contexte lié à la COVID-19, par la baisse de 23,4 M\$ des acquisitions d'immobilisations due également au report de certains investissements, ainsi que par la progression de 19,0 M\$ du BAIIA ajusté.

<sup>1</sup> Les soldes à la fin du troisième trimestre 2020 ont été réduits de 3 800 clients (soit des réductions de croissance respectives de 2 500 et de 1 300, aux premier et deuxième trimestre 2020) afin de corriger une irrégularité identifiée dans les systèmes de compilation des croissances d'UGR.

<sup>2</sup> Les soldes à la fin du troisième trimestre 2020 ont été réduits de 3 100 lignes (soit des réductions de croissance respectives de 2 700 et de 400, aux premier et deuxième trimestre 2020) afin de corriger une irrégularité identifiée dans les systèmes de compilation des croissances d'UGR.

## Média

**Revenus** de 185,8 M\$ au quatrième trimestre 2020, en baisse de 22,2 M\$ (-10,7 %).

- Autres revenus en baisse de 9,6 M\$ (-16,6 %), expliquée principalement par la diminution des revenus de production et de distribution et des services cinématographiques et audiovisuels liée à l'arrêt des tournages en raison du contexte lié à la COVID-19, et par la baisse des revenus de distribution de magazines.
- Diminution des revenus de publicité de 8,5 M\$ (-8,9 %), principalement attribuable à la baisse des revenus de publicité des journaux, des chaînes spécialisées et du Réseau TVA.
- Diminution des revenus d'abonnement de 4,1 M\$ (-7,5 %), expliquée principalement par la baisse des revenus d'abonnement aux chaînes spécialisées et aux magazines.

**BAIIA ajusté** de 45,6 M\$ au quatrième trimestre 2020, soit un écart favorable de 10,3 M\$ (29,2 %) qui s'explique surtout par :

- la baisse des coûts de contenu en télédiffusion, due, entre autres, au report d'événements sportifs, à la baisse de certains frais d'exploitation, dont la diminution des frais de main-d'œuvre, expliquée par l'impact des économies salariales et des mesures gouvernementales instaurées dans le contexte lié à la COVID-19, ainsi que la baisse des coûts de production et de distribution.

**Analyse de la relation coûts/revenus** : coûts liés au personnel et aux achats de biens et services pour l'ensemble des activités du secteur Média (exprimés en pourcentage des revenus) de 75,5 % au quatrième trimestre 2020, contre 83,0 % à la même période de 2019. Cette diminution est surtout attribuable à la baisse des coûts de contenu en télédiffusion.

**Flux de trésorerie d'exploitation** : 30,8 M\$ au quatrième trimestre 2020, contre 16,9 M\$ à la même période de 2019 (tableau 15), soit une augmentation de 13,9 M\$, expliquée principalement par la hausse de 10,3 M\$ du BAIIA ajusté et par la diminution de 4,1 M\$ des acquisitions d'immobilisations.

## Sports et divertissement

**Revenus** de 48,8 M\$ au quatrième trimestre 2020, soit une baisse de 5,9 M\$ (-10,8 %), principalement attribuable à la baisse des revenus de musique, des activités de hockey, de spectacles au Centre Vidéotron et d'événements sportifs, expliquée par le contexte lié à la COVID-19, contrebalancée en partie par la hausse des revenus de distribution et d'édition de livres.

**BAIIA ajusté** de 2,1 M\$ au quatrième trimestre 2020, soit une baisse de 0,5 M\$ (-19,2 %), qui s'explique surtout par l'impact de la baisse des revenus, contrebalancée en partie par la diminution des frais d'exploitation, dont les coûts de main-d'œuvre, attribuable à l'impact des économies salariales et des mesures gouvernementales instaurées dans le contexte lié à la COVID-19, et les frais de production.

**Flux de trésorerie d'exploitation** de 1,2 M\$ au quatrième trimestre 2020, contre 1,8 M\$ à la même période de 2019 (tableau 15). Cette baisse de 0,6 M\$ s'explique essentiellement par la baisse de 0,5 M\$ du BAIIA ajusté.

## COMPARAISON DES EXERCICES 2019 ET 2018

### Analyse des résultats et des flux de trésorerie consolidés de Québecor

**Revenus** de 4,29 G\$, en hausse de 112,8 M\$ (2,7 %).

- Augmentation dans les secteurs Télécommunications (98,4 M\$ ou 2,9 % des revenus du secteur), Sports et divertissement (10,1 M\$ ou 5,5 %) et Média (9,4 M\$ ou 1,3 %).

**BAIIA ajusté** de 1,88 G\$, en hausse de 103,2 M\$ (5,8 %).

- Hausse dans le secteur Télécommunications (87,8 M\$ ou 5,1 % du BAIIA ajusté du secteur).
- Hausse du BAIIA ajusté dans le secteur Média (14,8 M\$ ou 24,7 %).
- Écart favorable au siège social (3,8 M\$), expliqué principalement par une baisse des coûts de rémunération à base d'actions.
- Diminution du BAIIA ajusté dans le secteur Sports et divertissement (3,2 M\$ ou -30,5 %).
- La variation de la juste valeur des options d'achat d'actions de Québecor Média avait entraîné un écart favorable de 7,4 M\$ relativement à la charge de rémunération à base d'actions en 2019, par rapport à 2018. Par ailleurs, les variations de la juste valeur des options d'achat d'actions de Québecor et de la valeur des unités d'actions basées sur le prix de l'action de Québecor avaient entraîné un écart défavorable de 1,6 M\$ lié à la charge de rémunération à base d'actions de la Société en 2019.

**Bénéfice net attribuable aux actionnaires** de 652,8 M\$ (2,55 \$ par action de base) en 2019, contre 403,7 M\$ (1,69 \$ par action de base) en 2018, soit une hausse de 249,1 M\$ (0,86 \$ par action de base).

- Les écarts favorables s'expliquaient surtout par :
  - la hausse de 103,2 M\$ du BAIIA ajusté ;
  - l'écart favorable de 93,7 M\$ au chapitre du bénéfice lié aux activités abandonnées ;
  - l'écart favorable de 54,8 M\$ au chapitre de la perte sur évaluation et conversion des instruments financiers, dont 54,7 M\$ sans incidence fiscale ;
  - l'écart favorable de 32,6 M\$ des participations ne donnant pas le contrôle.
- L'écart défavorable s'expliquait principalement par :
  - l'augmentation de 42,9 M\$ de la charge d'impôts sur le bénéfice.

**Bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies** de 581,0 M\$ (2,27 \$ par action de base) en 2019, contre 469,8 M\$ (1,96 \$ par action de base) en 2018, soit une hausse de 111,2 M\$ (0,31 \$ par action de base), ou de 23,7 %.

**Flux de trésorerie d'exploitation** de 1,14 G\$ en 2019, en hausse de 131,8 M\$ (13,0 %), expliquée par la progression de 103,2 M\$ du BAIIA ajusté et la diminution de 67,9 M\$ des acquisitions d'immobilisations, contrebalancées en partie par la hausse de 39,3 M\$ des acquisitions d'actifs incorporels.

**Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies** de 1,21 G\$ en 2019, en baisse de 212,2 M\$ (-14,9 %), expliquée principalement par l'écart défavorable de la variation nette des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation, contrebalancée en partie par l'augmentation du BAIIA ajusté des secteurs Télécommunications et Média et la diminution des impôts exigibles.

**Charge d'amortissement** de 750,4 M\$ en 2019, soit une baisse de 2,7 M\$.

**Frais financiers** de 327,5 M\$ en 2019, en baisse de 4,5 M\$. Les diminutions de frais financiers s'expliquaient principalement par la baisse des intérêts sur les débetures convertibles et un taux d'intérêt moyen inférieur sur la dette. Les augmentations des frais financiers s'expliquaient surtout par un niveau moyen d'endettement plus élevé, attribuable au financement par dette d'une partie du rachat, au deuxième trimestre 2018, des actions de Québecor Média détenues par CDP Capital d'Amérique Investissements inc., et par une diminution des revenus d'intérêt générés par les liquidités.

**Perte sur évaluation et conversion des instruments financiers** de 6,5 M\$ en 2019, contre 61,3 M\$ en 2018, soit un écart favorable de 54,8 M\$, attribuable à la variation favorable de 54,7 M\$, sans incidence fiscale, de la perte sur les dérivés incorporés liés aux débetures convertibles.

**Charge de restructuration des activités d'exploitation et autres éléments** de 28,6 M\$ en 2019, contre 29,1 M\$ en 2018.

- En 2019, une charge de restructuration nette de 9,8 M\$ avait été comptabilisée relativement à différentes mesures de réduction de coûts dans divers secteurs de la Société (14,2 M\$ en 2018). De même, une charge de dépréciation d'actifs de 18,8 M\$ avait été comptabilisée en 2019, liée également à des mesures de restructuration (14,9 M\$ en 2018).

**Charge d'impôts sur le bénéfice** de 205,7 M\$ en 2019 (taux d'imposition effectif de 26,6 %), contre 162,8 M\$ (taux d'imposition effectif de 24,6 %) en 2018, soit un écart défavorable de 42,9 M\$. La hausse des taux d'imposition effectifs s'expliquait par la comptabilisation en 2018 d'avantages découlant de pertes fiscales d'années antérieures. Cette hausse du taux d'imposition, jumelée à l'incidence de la hausse du bénéfice imposable à des fins fiscales, expliquait la hausse de la charge d'impôts en 2019, par rapport à 2018. Les taux d'imposition effectifs sont calculés en considérant seulement les éléments imposables et déductibles.

## FLUX DE TRÉSORERIE ET SITUATION FINANCIÈRE

Cette section présente une analyse des flux de trésorerie générés et utilisés par la Société, ainsi que de la situation financière à la date du bilan. Cette section doit être lue conjointement avec l'analyse sur les tendances présentée dans la section « Informations sur les tendances » ci-dessus, avec l'analyse des risques présentée dans la section « Risques et incertitudes » ci-dessous, de même qu'avec l'analyse sur les risques financiers de la Société présentée ci-dessous dans la section « Instruments financiers et risques financiers ».

### Exploitation

**Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies** de 1,43 G\$ en 2020, contre 1,21 G\$ en 2019.

Cette augmentation de 219,7 M\$ s'explique surtout par :

- l'écart favorable de 269,3 M\$ de la variation des actifs et passifs d'exploitation hors trésorerie, expliqué principalement par la variation favorable des impôts sur le bénéfice à payer et des créiteurs et charges à payer, contrebalancées en partie par la hausse des débiteurs ;
- la hausse de 61,0 M\$ du BAIIA ajusté dans le secteur Télécommunications.

Contrebalancés en partie par :

- la hausse de 100,8 M\$ des impôts exigibles ;
- la hausse de 20,9 M\$ de la portion monétaire des frais de restructuration des activités d'exploitation et autres éléments.

La variation nette favorable des impôts sur le bénéfice à payer et des autres éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation, et la hausse de la rentabilité du secteur Télécommunications ont eu un impact favorable en 2020 sur les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies, comparativement à 2019.

**Fonds de roulement** négatif de 33,4 M\$ au 31 décembre 2020, contre un fonds de roulement négatif de 161,4 M\$ au 31 décembre 2019, soit un écart favorable de 128,0 M\$, qui s'explique surtout par la hausse des espèces et des quasi-espèces à même les fonds générés par l'exploitation, l'augmentation des débiteurs, la baisse de la tranche à court terme de la dette à long terme, la diminution des emprunts bancaires, la baisse des revenus différés et la hausse des stocks, contrebalancées en partie par la hausse des créiteurs et charges à payer.

### Investissement

**Flux de trésorerie utilisés pour les acquisitions** d'immobilisations de 447,2 M\$ en 2020, contre 501,6 M\$ en 2019, soit une diminution de 54,4 M\$, soit 67,8 M\$ qui s'explique surtout par la diminution des investissements liés à la location de terminaux et le report de certains investissements dû au contexte lié à la COVID-19, principalement dans le secteur Télécommunications, contrebalancé en partie par la variation nette défavorable de 13,4 M\$ des éléments hors caisse courants.

**Flux de trésorerie utilisés pour les acquisitions d'actifs incorporels** de 205,9 M\$ en 2020, contre 496,9 M\$ en 2019, soit une diminution de 291,0 M\$, qui s'explique surtout par l'impact de l'achat en 2019, par Vidéotron, de licences de spectre dans la bande de 600 MHz au coût de 255,8 M\$ et le report de certains investissements dû au contexte lié à la COVID-19, principalement dans le secteur Télécommunications et par la variation nette favorable de 7,8 M\$ des éléments hors caisse courants.

**Produit d'aliénation d'éléments d'actif** de 4,4 M\$ en 2020, contre 4,2 M\$ en 2019.

**Acquisitions d'entreprises** de 47,1 M\$ pour en 2020, contre 35,6 M\$ en 2019.

- En 2020, les acquisitions d'entreprises s'expliquent essentiellement par les acquisitions de Télédistribution Amos inc. et de son réseau en Abitibi-Témiscamingue, dans le secteur Télécommunications, et de la salle de spectacle du Capitole de Québec, le Théâtre Capitole, dans le secteur Sports et divertissement.
- En 2019, les acquisitions d'entreprises s'expliquent par l'acquisition des sociétés du groupe de Serdy Média inc., des sociétés du groupe de Serdy Vidéo Inc. et des sociétés du groupe Incendo Media dans le secteur Média.

**Disposition d'entreprises** de 0,2 M\$ en 2020 contre 260,7 M\$ en 2019.

- En 2019, les dispositions d'entreprises étaient liées à la vente des activités des centres de données 4Degrés Colocation inc. (« 4Degrés Colocation »).

### **Flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies**

**Flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies** de 782,8 M\$ en 2020, contre 473,3 M\$ en 2019 (tableau 16).

Cette hausse de 309,5 M\$ s'explique surtout par :

- la hausse de 219,7 M\$ des flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies ;
- la baisse de 54,4 M\$ des flux de trésorerie utilisés pour les acquisitions d'immobilisations ;
- la diminution de 35,2 M\$ des flux de trésorerie utilisés pour les acquisitions d'actifs incorporels.

### **Financement**

**Dette consolidée** (dette à long terme plus les emprunts bancaires) en baisse de 211,8 M\$ en 2020. Variation nette défavorable de 80,6 M\$ des actifs et passifs liés aux instruments financiers dérivés.

- En 2020, les diminutions de la dette sont essentiellement attribuables à :
  - la diminution nette par Vidéotron, Groupe TVA et Québecor Média des tirages sur leur facilité de crédit renouvelable garantie pour un montant de 116,1 M\$ ;
  - l'incidence favorable du taux de change de 71,4 M\$. La baisse de la dette consolidée attribuable à ce facteur a été contrebalancée par la baisse de l'actif (ou une hausse du passif) liée aux ententes de swaps sur devises comptabilisées sous « Instruments financiers dérivés » ;
  - la diminution des emprunts bancaires de Québecor Média et de Vidéotron pour un montant de 28,8 M\$ ;
  - la baisse de 12,8 M\$ de la dette de Québecor.
- En 2020, les augmentations de la dette sont essentiellement attribuables à :
  - la hausse de 7,7 M\$ de la dette attribuable à la variation de la juste valeur liée au risque d'intérêt couvert.
- Les actifs et passifs liés aux instruments financiers dérivés sont passés d'un actif net de 677,7 M\$ au 31 décembre 2019 à un actif net de 597,1 M\$ au 31 décembre 2020, soit une variation nette défavorable de 80,6 M\$ expliquée principalement par l'écart défavorable du taux de change sur la valeur des instruments financiers dérivés.
- Le 22 janvier 2021, Vidéotron a émis des billets de premier rang d'un montant en capital global de 650,0 M\$, portant intérêt à un taux de 3,125 % et échéant le 15 janvier 2031, pour un produit net de 644,1 M\$, déduction faite des frais de financement de 5,9 M\$. Vidéotron a l'intention d'affecter le produit tiré de ce placement aux fins générales de l'entreprise, y compris, sans limitation, le remboursement d'une partie de sa dette courante.
- Le 15 juillet 2020, la facilité de crédit renouvelable de Québecor d'un montant de 50,0 M\$ est venue à échéance et n'a pas été renouvelée.
- Le 11 février 2021, Groupe TVA a modifié sa facilité de crédit renouvelable garantie de 75,0 M\$ afin de proroger la date d'échéance de février 2021 à février 2022 et modifier certaines modalités. Le 21 février 2020, Groupe TVA avait réduit le montant de cette facilité de crédit de 150,0 M\$ à 75,0 M\$ et modifié certaines modalités.

### **Situation financière**

**Liquidités disponibles nettes** de 2,58 G\$ au 31 décembre 2020 pour Québecor et ses filiales détenues à part entière, pro forma l'émission par Vidéotron de billets de premier rang pour un montant en capital global de 650,0 M\$ le 22 janvier 2021, soit des facilités de crédit renouvelables disponibles et inutilisées de 1,80 G\$ et des espèces et quasi-espèces de 781,5 M\$.

**Dettes consolidées (dettes à long terme plus les emprunts bancaires)** totalisant 5,78 G\$ au 31 décembre 2020, soit une diminution de 211,8 M\$ par rapport au 31 décembre 2019. Variation nette défavorable de 80,6 M\$ des actifs et passifs liés aux instruments financiers dérivés (cf. « Financement » ci-dessus).

- La dette consolidée comprenait essentiellement les dettes de 4,11 G\$ de Vidéotron (4,25 G\$ au 31 décembre 2019), de 28,8 M\$ de Groupe TVA (44,9 M\$ au 31 décembre 2019), de 1,59 G\$ de Québecor Média (1,64 G\$ au 31 décembre 2019) et de 45,9 M\$ de Québecor (58,7 M\$ au 31 décembre 2019).

**Ratio d'endettement net consolidé** de 2,68x au 31 décembre 2020, contre 2,91x au 31 décembre 2019. Cette baisse s'explique principalement par la diminution nette des tirages sur la facilité de crédit renouvelable et les emprunts bancaires, selon le cas, de Vidéotron, Groupe TVA, Québecor Média et Québecor, en utilisant les flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies, et par la hausse du BAIIA ajusté des 12 derniers mois.

Au 31 décembre 2020, le capital minimal à rembourser sur la dette à long terme au cours des prochains exercices se chiffrait comme suit :

**Tableau 4**  
**Capital minimal à rembourser sur la dette à long terme de Québecor**  
**Périodes de 12 mois terminées les 31 décembre**  
(en millions de dollars canadiens)

2021	28,5	\$
2022	1 062,5	
2023	1 593,4	
2024	763,5	
2025	400,0	
2026 et ultérieurement	1 938,5	
<b>Total</b>	<b>5 786,4</b>	<b>\$</b>

Québecor peut (mais n'est d'aucune façon dans l'obligation de le faire) chercher à retirer ou à racheter, de temps à autre, des titres en circulation, y compris des débentures convertibles, par le biais d'achats sur le marché libre, de transactions négociées avec des partenaires privés ou autrement. Ces rachats, le cas échéant, dépendront des liquidités disponibles de la Société, de ses besoins en liquidités, des conditions du marché, des restrictions contractuelles et d'autres facteurs. Les montants de ces transactions pourraient être importants.

L'échéance moyenne pondérée de la dette consolidée de Québecor était d'environ 4,3 années au 31 décembre 2020 (4,9 années pro forma l'émission par Vidéotron de billets de premier rang pour un montant en capital global de 650,0 M\$ le 22 janvier 2021), contre 5,2 années au 31 décembre 2019. Compte tenu des instruments de couverture, la dette était constituée d'environ 96,1 % de titres à taux fixe (96,6 % pro forma l'émission des billets de premier rang le 22 janvier 2021), contre 93,9 % au 31 décembre 2019 et de 3,9 % de titres à taux variable (3,4 % pro forma l'émission des billets de premier rang le 22 janvier 2021), contre 6,1 % au 31 décembre 2019.

La direction de la Société est d'avis que les flux de trésorerie et les sources de financement disponibles devraient être suffisants pour remplir ses engagements en matière d'investissement en immobilisations, de fonds de roulement, de paiement d'intérêts, de paiement d'impôts sur le bénéfice, de remboursement de dettes, de contribution conformément aux régimes de retraite, de rachat d'actions et de dividendes aux actionnaires. La Société est d'avis qu'elle sera en mesure de respecter les échéances futures de ses dettes, qui sont échelonnées au cours des prochaines années.

La Société est assujettie au maintien de certains ratios financiers et au respect de certaines clauses financières restrictives conformément à ses ententes de financement. Les indicateurs clés de ces ententes de financement comprennent, entre autres, le ratio de couverture du service de la dette et le ratio d'endettement (dette à long terme sur le BAIIA ajusté). Au 31 décembre 2020, la Société respectait tous ses ratios financiers et clauses financières restrictives de ses conventions de financement.

## **Dividendes déclarés**

Le 24 février 2021, le conseil d'administration de Québecor a déclaré un dividende trimestriel de 0,275 \$ par action sur les actions catégorie A et sur les actions catégorie B. Ce dividende sera versé le 6 avril 2021 aux actionnaires inscrits à la date de clôture des registres le 12 mars 2021.

## **Débetures convertibles**

Conformément aux modalités de l'acte de fiducie régissant les débetures convertibles, le dividende trimestriel déclaré le 4 novembre 2020 sur les actions catégorie B de Québecor a déclenché un ajustement du prix plancher et du prix plafond alors en vigueur. Ainsi, à compter du 19 novembre 2020, les caractéristiques de conversion des débetures convertibles sont assujetties à un prix plancher ajusté d'environ 26,20 \$ par action (soit un nombre maximum d'environ 5 724 218 actions catégorie B correspondant à un ratio de 150,0 M\$ sur le prix plancher ajusté) et à un prix plafond ajusté d'environ 32,76 \$ par action (soit un nombre minimum d'environ 4 579 374 actions catégorie B correspondant à un ratio de 150,0 M\$ sur le prix plafond ajusté).

## Analyse du bilan consolidé au 31 décembre 2020

**Tableau 5**  
**Bilan consolidé de Québecor**  
**Analyse des principales variations entre les 31 décembre 2020 et 2019**  
(en millions de dollars canadiens)

	31 déc. 2020	31 déc. 2019	Écart	Principales sources d'explication de l'écart
<b>Actif</b>				
Espèces et quasi-espèces	136,7 \$	14,0 \$	122,7 \$	Incidence de la variation courante des activités
Débiteurs	600,6	548,0	52,6	Incidence de la variation courante des activités
Immobilisations	3 189,2	3 415,9	(226,7)	Amortissement de la période moins les acquisitions d'immobilisations
Actifs incorporels	1 466,7	1 444,0	22,7	Acquisitions d'actifs incorporels, moins l'amortissement de la période
Écart d'acquisition	2 714,0	2 692,9	21,1	Acquisition de Télédistribution Amos inc. et de son réseau par le secteur Télécommunications
Instruments financiers dérivés <sup>1</sup>	597,1	677,7	(80,6)	Cf. « Financement »
Autres éléments d'actif	396,8	248,7	148,1	Incidence de la variation courante des activités d'exploitation et d'investissement
<b>Passif</b>				
Créditeurs et charges à payer	872,2	809,6	62,6	Incidence de la variation courante des activités
Dette à long terme, y compris la portion à court terme et les emprunts bancaires	5 775,1	5 986,9	(211,8)	Cf. « Financement »
Impôts différés <sup>2</sup>	802,7	828,0	(25,3)	Incidence de la variation des activités à l'état consolidé des résultats et à l'état consolidé du résultat global
Autres éléments de passif	422,8	371,2	51,6	Perte sur réévaluation des régimes à prestations définies, contrebalancée en partie par l'ajustement de la contrepartie conditionnelle relative à la vente de 4Degrés Colocation

<sup>1</sup> Actif à long terme moins le passif à long terme

<sup>2</sup> Passif à long terme moins l'actif à long terme

## INFORMATIONS ADDITIONNELLES

### Obligations contractuelles

Au 31 décembre 2020, les obligations contractuelles importantes des activités d'exploitation comprenaient les remboursements de capital et d'intérêt sur la dette à long terme, les débentures convertibles et les obligations locatives, les engagements relatifs aux acquisitions d'immobilisations et autres engagements, ainsi que ceux relatifs aux instruments financiers dérivés, moins les encaissements prévus sur les instruments financiers dérivés. Ces obligations contractuelles sont résumées dans le tableau 6.

**Tableau 6**  
**Obligations contractuelles de Québecor au 31 décembre 2020**  
(en millions de dollars canadiens)

	Total	Moins d'un an	1-3 ans	3-5 ans	5 ans et plus
Dette à long terme <sup>1</sup>	5 786,4 \$	28,5 \$	2 655,9 \$	1 163,5 \$	1 938,5 \$
Débentures convertibles <sup>2</sup>	150,0	–	–	150,0	–
Paiements d'intérêts <sup>3</sup>	1 188,4	246,9	471,0	251,6	218,9
Obligations locatives	173,3	34,3	52,9	29,8	56,3
Paiement d'intérêts sur les obligations locatives	48,5	7,7	11,4	7,5	21,9
Acquisitions d'immobilisations et autres engagements	1 355,4	383,6	403,7	275,1	293,0
Instruments financiers dérivés <sup>4</sup>	(538,0)	1,6	(479,2)	(101,3)	40,9
<b>Total des obligations contractuelles</b>	<b>8 164,0 \$</b>	<b>702,6 \$</b>	<b>3 115,7 \$</b>	<b>1 776,2 \$</b>	<b>2 569,5 \$</b>

<sup>1</sup> La valeur comptable de la dette à long terme exclut les variations de la juste valeur de la dette à long terme liées au risque de taux d'intérêt couvert et les frais de financement.

<sup>2</sup> Basé sur la valeur du marché au 31 décembre 2020 d'un nombre d'actions correspondant au résultat de la division du capital impayé par le cours d'une action catégorie B de Québecor à cette date, sous réserve d'un prix plancher d'environ 26,20 \$ et d'un prix plafond d'environ 32,76 \$. La Société peut aussi racheter les débentures convertibles en émettant le nombre de ses actions catégorie B correspondant.

<sup>3</sup> Estimation des intérêts à payer sur la dette à long terme et les débentures convertibles, selon les taux d'intérêt en vigueur, les taux d'intérêt des couvertures et les taux de change des couvertures sur devises au 31 décembre 2020.

<sup>4</sup> Encaissements futurs estimatifs, déduction faite des déboursés futurs, sur les instruments financiers dérivés liés à la couverture des taux de change sur le principal de la dette libellée en dollars US.

### Engagements importants inclus au tableau 6

Vidéotron a conclu des ententes de partage et d'échange de services d'une durée de 20 années avec Rogers Communications Inc. visant la construction et l'exploitation d'un réseau LTE au Québec et dans la région d'Ottawa. Elle a également conclu une entente avec Comcast Corporation visant à développer une solution innovante de technologie de livraison de télévision sur protocole Internet (« IPTV »). En outre, elle a conclu des ententes pour le déploiement des technologies d'accès radio LTE-A et 5G et l'achat d'appareils mobiles. Au 31 décembre 2020, le solde de ces engagements se chiffrait à 646,6 M\$.

La division Québecor Média Affichage a conclu des ententes avec diverses sociétés de transport au Québec pour assurer l'installation et l'entretien d'abribus et l'exploitation publicitaire d'abribus et d'autobus. Au 31 décembre 2020, le solde de ces engagements se chiffrait à 105,1 M\$.

Dans le cours normal de ses activités d'exploitation, le secteur Média, par l'entremise de Groupe TVA, contracte des engagements sur des droits de diffusion de produits télévisuels, d'événements sportifs et de films, de même que sur des droits de distribution de produits audiovisuels. Au 31 décembre 2020, le solde de ces engagements se chiffrait à 483,5 M\$.

Le tableau 7 présente les obligations locatives par secteur aux 31 décembre 2020 et 31 décembre 2019 :

**Tableau 7**

**Obligations locatives par secteur**

(en millions de dollars canadiens)

	31 déc. 2020		31 déc. 2019	
Télécommunications	142,3	\$	114,2	\$
Média	13,4		13,5	
Sports et divertissement	44,1		40,8	
Siège social et éliminations	(26,5)		(30,6)	
<b>Total</b>	<b>173,3</b>	<b>\$</b>	<b>137,9</b>	<b>\$</b>

**Cotisations aux régimes de retraite**

Les cotisations de l'employeur prévues aux régimes de retraite à prestations définies et aux avantages complémentaires à la retraite de la Société seront de 34,2 M\$ en 2021, fondées sur les plus récents rapports financiers actuariels déposés (des cotisations de 29,3 M\$ ont été payées en 2020).

**Transactions entre parties liées**

En 2020, la Société a effectué des ventes à des sociétés liées pour un montant de 3,7 M\$ (3,8 M\$ en 2019). Ces transactions ont été comptabilisées à la valeur d'échange convenue entre les parties.

**Ententes hors bilan**

*Garanties*

Dans le cours normal de ses activités, la Société conclut de nombreuses ententes de garantie, y compris ce qui suit :

*Dispositions d'entreprises et d'actifs*

Dans le cadre de la vente de la totalité ou d'une partie d'une entreprise ou d'un actif, en plus de toute indemnisation éventuelle pouvant découler de l'inexécution de clauses restrictives ou du non-respect d'une déclaration ou d'une garantie, la Société peut convenir de donner une garantie contre toute réclamation pouvant résulter de ses activités passées. De façon générale, les modalités et le montant d'une telle indemnisation sont limités par la convention. En raison de la nature de ces conventions d'indemnisation, la Société ne peut estimer le montant maximal du paiement éventuel qu'elle pourrait être tenue de payer aux bénéficiaires des garanties. La Société n'a pas comptabilisé de montant au bilan consolidé à l'égard de ces éléments.

*Sous-traitants et fournisseurs*

Dans le cours normal de ses activités, la Société conclut des ententes avec des sous-traitants et des fournisseurs. Dans certains cas, la Société s'engage à dédommager ces derniers advenant des poursuites contre eux. Dans d'autres cas, elle s'engage à dédommager des tiers pour des dommages causés par ses sous-traitants et fournisseurs. En raison de la nature de ces ententes, la Société ne peut estimer le montant maximal du paiement éventuel qu'elle pourrait être tenue de verser. La Société n'a pas comptabilisé de montant au bilan consolidé quant à ces indemnisations.

## Capital-actions

Conformément aux exigences des autorités canadiennes régissant les normes de présentation du rapport de gestion, le tableau 8 présente les données du capital-actions de la Société au 4 février 2021. De plus, 3 630 959 options d'achat d'actions de la Société étaient en circulation au 4 février 2021.

**Tableau 8**  
**Capital-actions**

(en actions et en millions de dollars canadiens)

	Au 4 février 2021	
	Émises et en circulation	Valeur comptable
Actions catégorie A	77 039 034	8,6 \$
Actions catégorie B	169 983 857	1 002,4

Le 5 août 2020, la Société a autorisé un programme de rachat dans le cours normal des activités pour un maximum de 1 000 000 actions catégorie A représentant environ 1,3 % des actions catégorie A émises et en circulation, et pour un maximum de 6 000 000 actions catégorie B représentant environ 3,5 % des actions catégorie B émises et en circulation au 31 juillet 2020. Les rachats peuvent être effectués entre les 15 août 2020 et 14 août 2021, au cours du marché en vigueur sur le marché libre par l'entremise de la Bourse de Toronto ou d'autres systèmes de négociation parallèles. Toutes les actions ainsi rachetées seront annulées.

Le 7 août 2020, la Société a annoncé qu'elle avait conclu une entente visant un régime d'achat de titres automatique (le « régime ») avec un courtier désigné en vue de permettre le rachat d'actions aux termes du régime à des moments où il lui serait interdit de le faire en raison de restrictions réglementaires ou de périodes volontaires d'interdiction des opérations. Le régime a été préalablement autorisé par la Bourse de Toronto. Il est en vigueur depuis le 15 août 2020 et se terminera en même temps que le programme de rachat dans le cours normal des activités.

Aux termes du régime, avant d'entrer dans une période volontaire d'interdiction d'opérations, la Société peut demander, sans y être tenue, au courtier désigné de faire des achats dans le cadre du programme de rachat dans le cours normal des activités. Ces achats seront établis à la discrétion du courtier désigné selon des paramètres établis par la Société avant les périodes d'interdiction. En dehors de ces périodes, les rachats seront effectués à la discrétion de la direction de la Société.

En 2020, la Société a racheté et annulé 6 457 050 actions catégorie B pour une contrepartie totale en espèces de 201,2 M\$ (3 107 356 actions catégorie B pour une contrepartie totale en espèces de 94,6 M\$ à la même période de 2019). L'excédent de 163,1 M\$ du prix de rachat sur la valeur comptable des actions catégorie B rachetées a été comptabilisé en réduction des bénéfices non répartis (une augmentation du déficit de 76,3 M\$ en 2019).

En 2019, 680 000 actions catégorie B ont été émises à la suite de l'exercice d'options d'achat d'actions pour une contrepartie en espèces de 8,3 M\$. À la suite de cette transaction, le surplus d'apport a augmenté de 12,7 M\$ et le passif lié aux régimes d'options d'achat d'actions a diminué du même montant.

## **Risques et incertitudes**

La Société est active dans les secteurs des télécommunications, des médias et du sports et divertissement, lesquels comportent divers facteurs de risque et d'incertitude. Les risques et incertitudes décrits ci-après peuvent influencer grandement sur le cadre d'exploitation et les résultats financiers de la Société.

### ***Concurrence accrue provenant de sources non traditionnelles***

Québecor Média doit faire face à la substitution technologique dans tous ses principaux segments d'affaires. En raison des développements technologiques en cours, la démarcation entre les plateformes de télédiffusion, d'Internet et de téléphonie mobile et filaire se dissipe rapidement. Ainsi, les producteurs et les fournisseurs de contenu se servent de leurs droits sur le contenu et mettent leurs stratégies de l'avant afin de déployer leurs propres plateformes de distribution de services de VSDA pour joindre les consommateurs directement par Internet. Ce faisant, les producteurs et les fournisseurs de contenu deviennent moins dépendants des agrégateurs de contenu, comme Vidéotron. Internet, y compris par l'entremise d'équipements mobiles, fournit un service important de télédiffusion et de distribution. Plus précisément, un nombre croissant de clients de Québecor Média utilise des appareils mobiles comme source principale de divertissement vidéo; ce qui entre, par conséquent, en concurrence directe avec ses services de télévision et d'accès Internet. De plus, les opérateurs mobiles, grâce au développement de leurs réseaux mobiles, offrent des services Internet sans fil et fixes, qui entrent en concurrence avec le service d'accès Internet de Québecor Média. En raison de la nature convergente des progrès technologiques, Québecor Média prévoit une concurrence accrue de la part des entreprises non traditionnelles, qui pourrait nuire à sa stratégie d'affaires globale et avoir un effet défavorable sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

### ***Concurrence et développement technologique***

Dans le domaine de la télévision, Québecor Média est en concurrence avec des entreprises de services locaux titulaires (« ESLT ») et des fournisseurs d'accès Internet à des tiers (« AITP »). Ces concurrents ont implanté leur propre service de IPTV dans la majeure partie du territoire sur lequel Québecor Média exerce ses activités.

Le nombre de fournisseurs de services de VSDA augmente rapidement et plusieurs d'entre eux disposent de ressources financières importantes. Ils livrent maintenant une concurrence directe pour accroître leur auditoire et leur part des dépenses mensuelles en divertissement. De plus, les niveaux de prix intéressants des fournisseurs de services de VSDA (qui s'expliquent en partie par le fait qu'ils n'ont pas à contribuer financièrement au modèle d'affaires traditionnel de la télévision au Canada ou à l'infrastructure Internet, et ne sont pas soumis à la réglementation du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (« CRTC »)) pourraient faire en sorte que l'offre traditionnelle de Québecor Média devienne moins attirante pour sa clientèle, et ils pourraient affecter sa capacité à fidéliser et à augmenter sa clientèle. Par conséquent, cette situation pourrait désavantager Québecor Média sur le plan concurrentiel, mener à une augmentation des coûts d'exploitation et avoir un effet défavorable sur les activités de Québecor Média, ses perspectives, ses revenus, sa situation financière et ses résultats d'exploitation. De plus, les fournisseurs étrangers de services de VSDA qui ne disposent pas d'un lieu d'affaires au Canada ne sont pas tenus de facturer les taxes de vente fédérale et provinciale (sauf en Saskatchewan et au Québec). Puisque les clients de Québecor Média, notamment les abonnés de Club illico, doivent se faire facturer la TPS lorsqu'ils achètent les services de Québecor Média, cette dernière se retrouve désavantagée.

En outre, Québecor Média doit faire face à la concurrence provenant de fournisseurs illégaux de services de télévision, de l'accès illégal à la télévision directe par satellite (« TDS ») non canadienne (aussi appelé « piratage du marché gris »), ainsi qu'au vol de signaux de TDS qui permet aux clients d'avoir accès à des services de programmation émanant de la TDS américaine ou canadienne sans payer de frais de service (aussi appelé « piratage du marché noir »).

Dans le cadre de ses activités Internet, Québecor Média est aussi confrontée à la concurrence de plusieurs revendeurs qui ont accès à l'AITP sur le marché de la vente en gros comme l'a demandé le CRTC. Si les tarifs de gros récemment revus sont maintenus par le CRTC à la suite de la demande de révision et de modification, ils procureront aux fournisseurs AITP une structure de coûts qui pourrait entraîner une concurrence accrue provenant soit des fournisseurs AITP établis ou de nouveaux joueurs. Ces concurrents peuvent aussi proposer des services de téléphonie et des applications réseau, de même que pénétrer le marché de la télévision IP. Leur part de marché est importante et croissante, spécialement au Québec et en Ontario, les deux régions du Canada où ils ont été particulièrement actifs et ont fixé leurs prix de façon très concurrentielle.

Québecor Média se mesure également à d'autres fournisseurs de services Internet (« FSI ») qui offrent des services d'accès Internet aux secteurs résidentiel et commercial, un accès sans fil et fixe, de même que des réseaux Wi-Fi partagés dans certaines villes. Les principaux concurrents sont les ESLT qui offrent un accès Internet par ligne d'abonné numérique, par fibre jusqu'au nœud et par fibre jusqu'aux appareils résidentiels, offrant dans certains cas des vitesses de téléchargement comparables ou supérieures à celles de Québecor Média. En outre, les fournisseurs de services Internet par satellites, tels que Xplornet, Telesat et Starlink, augmentent la capacité de leur accès Internet haute vitesse avec le lancement de satellites à transmission à large bande qui affirment prendre en charge des vitesses de téléchargement comparables à la propre vitesse de téléchargement basse ou moyenne de Québecor Média,

et qui s'adressent aux résidences et aux entreprises des régions à faible densité de population et éloignées. Enfin, certaines municipalités ont également prévu de construire et d'exploiter leurs propres réseaux à large bande. Elles prévoient le faire par le biais de partenariats public/privé, qui entreront en concurrence directe avec Québecor Média dans certains marchés locaux.

La téléphonie filaire de Québecor Média compte de nombreux concurrents, notamment les ESLT, les entreprises de services locaux concurrents, les fournisseurs de services de téléphonie mobile et les autres fournisseurs de services téléphoniques de voix sur protocole Internet (« VoIP ») et de téléphonie infonuagique. Certains de ces concurrents n'ont pas leur propre réseau d'accès et ont donc peu de frais d'infrastructure. De plus, les produits et services basés sur le protocole Internet sont généralement soumis à des pressions à la baisse sur les prix, à des marges plus faibles et à des avancées technologiques qui pourraient avoir un impact réel sur les activités de Québecor Média, ses perspectives, ses revenus, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Dans son secteur de téléphonie mobile, Québecor Média concurrence un éventail de joueurs sur le marché, dont certains offrent sur son territoire quelques-uns ou la totalité de ses produits, tandis que d'autres n'offrent que des services de téléphonie mobile. De plus, les besoins des utilisateurs des réseaux voix et données mobiles peuvent être comblés par d'autres technologies similaires, comme les réseaux Wi-Fi, les points d'accès à Internet mobile ou les réseaux radio maillés, qui sont techniquement aptes à soutenir la communication mobile de données et les appels téléphoniques mobiles. Rien ne garantit que les concurrents actuels ou futurs ne fournissent pas des capacités réseau et (ou) des services comparables ou supérieurs à ceux que Québecor Média fournit ou pourrait fournir à l'avenir, qu'ils ne les offrent pas à des prix inférieurs, qu'ils ne s'adaptent pas plus rapidement aux tendances sectorielles ou aux changements des exigences du marché ou qu'ils ne lancent pas des services concurrents. Par exemple, certains fournisseurs offrant des services de téléphonie mobile (y compris les ESLT) ont implanté et exploitent depuis plusieurs années des marques de téléphonie mobile à bas prix afin d'accroître leur part de marché. En outre, les décisions que prendra le CRTC à l'égard du nouveau cadre réglementaire qui régit les services de téléphonie mobile auront sans doute des répercussions majeures sur l'environnement concurrentiel de Québecor Média, puisque cette dernière pourrait assister à l'émergence d'exploitants de réseaux mobiles virtuels (« ERMV ») disposant d'un accès obligatoire aux réseaux d'opérateurs possédant des infrastructures. Québecor Média pourrait à l'avenir ne pas être en mesure de rivaliser de façon efficace avec de tels concurrents actuels ou éventuels, et un accroissement de la concurrence pourrait nuire considérablement à ses activités, à ses perspectives, à ses revenus, à sa situation financière et à ses résultats d'exploitation.

Enfin, bon nombre de ses concurrents offrent des rabais forfaitaires spéciaux aux clients qui s'abonnent à deux ou à plusieurs services (télévision, accès Internet et téléphonie mobile et filaire). Si Québecor Média ne parvient pas à garder ses clients actuels et qu'elle les perd aux mains de tels concurrents, elle pourrait perdre un abonné pour plusieurs services en raison de sa stratégie de regroupement de services. Cela pourrait avoir un effet défavorable sur ses activités, ses perspectives, ses revenus, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

La vive concurrence sur le plan tarifaire et la baisse de la demande pour certains produits traditionnels, dans l'ensemble des entreprises et des secteurs dans lesquels Québecor Média exerce ses activités, pourraient l'empêcher d'augmenter le prix de ses produits et services proportionnellement à la hausse de ses coûts d'exploitation, comme elle a pu le faire dans le passé. Cela pourrait avoir un effet défavorable sur ses activités, ses revenus, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

### ***Investissements en capital dus aux changements technologiques rapides et importants***

Les nouvelles technologies au sein de l'industrie des télécommunications évoluent à un rythme plus rapide que le cycle d'investissement traditionnel de cette industrie. Leur introduction et leur rythme d'adoption pourraient entraîner des besoins accrus en investissements en capital, non planifiés à l'heure actuelle, ainsi que des durées de vie utile raccourcies pour certaines composantes d'actifs de Québecor Média. La stratégie de Québecor Média, qui consiste à la fois à maintenir une position de chef de file dans sa gamme de produits et services et à lancer de nouveaux produits et services, l'oblige à engager des dépenses en immobilisations dans ses réseaux, ses systèmes de technologie de l'information et ses infrastructures, de même qu'à faire l'acquisition de spectres afin de soutenir la croissance de sa clientèle et la demande pour des augmentations de la largeur de la bande passante et d'autres services.

Québecor Média doit continuellement investir dans ses services, réseaux et technologies en raison de l'évolution rapide des technologies, ou elle peut être amenée à acquérir, à développer ou à intégrer de nouvelles technologies. L'amélioration de ses services dépend de plusieurs facteurs. Le coût de l'acquisition, du développement ou de la mise en œuvre de nouvelles technologies et de spectres pourrait être important, et la capacité de Québecor Média à financer de telles opérations pourrait être limitée, ce qui aurait potentiellement un effet défavorable majeur sur sa capacité à concurrencer avec succès à l'avenir. Toute difficulté ou incapacité à concurrencer pourrait avoir un impact défavorable significatif sur ses activités, sa réputation, ses perspectives, sa situation financière ou ses résultats d'exploitation.

La technologie 5G évolue rapidement. Les premiers lancements commerciaux au Canada fondés sur des normes ont été annoncés en 2020 et la couverture 5G s'élargira au cours des prochaines années. L'écosystème 5G fonctionne sur de nombreuses bandes de fréquence, y compris le spectre de 600 MHz, acquis par Vidéotron en 2019. Cependant, le spectre de 3,5 GHz s'impose de plus en

plus comme une bande principale pour la couverture des appareils mobiles 5G. Innovation, Sciences et Développement économique Canada (« ISDE Canada ») a prévu vendre aux enchères les fréquences de 3,5 GHz à compter de juin 2021. Il y a un risque que Québecor Média ne soit pas en mesure d'acheter le spectre de 3,5 GHz nécessaire afin de concurrencer à armes égales sur le plan des vitesses du réseau et de la capacité du 5G. Toute difficulté ou incapacité à concurrencer pourrait avoir un impact défavorable important sur ses activités, sa réputation, ses perspectives, sa situation financière ou ses résultats d'exploitation.

Par le passé, Québecor Média a eu besoin de capitaux importants pour la mise à niveau, l'expansion et la maintenance de ses réseaux ainsi que le lancement et le déploiement de services nouveaux ou supplémentaires. Québecor Média prévoit que des dépenses en immobilisations supplémentaires continueront d'être nécessaires à court, à moyen et à long terme afin de maintenir, d'élargir et d'améliorer ses systèmes et services de réseaux, y compris les dépenses liées au déploiement de LTE-A / technologies mobiles 5G. De plus, des investissements supplémentaires dans les activités de Québecor Média peuvent ne pas se traduire par des revenus supplémentaires, des flux de trésorerie ou de la rentabilité.

### ***Épidémies, pandémies et autres urgences en matière de santé publique***

La pandémie de la COVID-19 a eu de graves répercussions sur l'économie au Canada et partout dans le monde. L'incidence globale sur Québecor Média et ses activités demeure incertaine et ne peut être évaluée avec précision malgré les récents développements liés aux vaccins, compte tenu des incertitudes futures concernant la propagation du virus, la date de l'éventuelle fin de la crise sanitaire, les risques associés aux éventuelles vagues du virus, les répercussions sur les dépenses de consommation, les pénuries de main-d'œuvre causées par le virus, les bouleversements continus dans la chaîne d'approvisionnement, de même que l'efficacité ou la sévérité des mesures prises par les gouvernements fédéral et du Québec pour gérer la pandémie. La réglementation, politiques et autres mesures des secteurs publics et privés visant à réduire la propagation de la COVID-19 comprennent la suspension des activités commerciales jugées non essentielles, au besoin, les restrictions sur les déplacements du personnel, la promotion de la distanciation physique et sociale, les exigences de confinement, la fermeture des frontières, les interdictions de voyager, les périodes de quarantaine volontaire, l'auto-isolement, ainsi que l'adoption du télétravail et de la formation en ligne par les entreprises, les écoles et établissements d'enseignement.

Les impacts défavorables potentiels de la pandémie de COVID-19 comprennent, mais sans s'y limiter, i) une réduction de la demande pour les produits ou services, ou une hausse des défauts de paiement ou des factures impayées attribuables aux pertes d'emploi et aux difficultés financières qui en découlent ; ii) une baisse des revenus de Québecor Média attribuable aux services offerts sans frais aux clients ; iii) une diminution des droits d'accès aux services de télévision spécialisée et à du contenu sur demande exclusif en raison du report ou de l'annulation d'événements sportifs ; iv) la suspension temporaire de la production de contenu de Québecor Média, une réduction de la disponibilité de contenu externe et, par conséquent, une réduction de sa capacité à fournir le contenu et la programmation auxquels les clients s'attendent ; v) la diminution ou l'annulation de services par les clients ; vi) les enjeux liés à la livraison des produits et services de Québecor Média ; vii) la perte de revenus causée par les défis économiques majeurs auxquels sont exposées les petites et moyennes entreprises ; viii) la baisse des revenus publicitaires et la réduction des activités liées au contenu cinématographique et audiovisuel du secteur Média ; ix) les retards ou annulations de spectacles et d'événements, ainsi que l'interruption de la distribution de musique et de livres dans le secteur Sports et divertissement ; x) l'incertitude associée aux coûts et à la disponibilité des ressources requises pour offrir les niveaux appropriés de services aux clients ; xi) les dépenses d'immobilisation additionnelles, et l'incertitude associée aux coûts, aux reports et à la disponibilité des ressources requises pour la maintenance, la mise à niveau ou l'expansion du réseau de Vidéotron, en vue de répondre à l'utilisation accrue du réseau et d'élargir ses programmes d'auto-installation et de libre-service en vue d'attirer de nouveaux clients ; xii) la hausse inattendue de la demande des utilisateurs en matière de données et la pression exercée sur le réseau de Vidéotron, ce qui pourrait affecter la performance de son réseau, sa disponibilité, sa vitesse, sa constance et sa capacité à fournir des services ; xiii) l'incapacité de certains fournisseurs à procurer des produits et services à Québecor Média ; xiv) l'impact de lois, de règlements et d'autres interventions gouvernementales en réponse à la pandémie de la COVID-19 ; xv) l'impact négatif sur les marchés mondiaux de crédit et des capitaux ; et xvi) la capacité à accéder aux marchés des capitaux à un coût raisonnable ou d'y accéder tout simplement. Ces risques ou incertitudes peuvent avoir un impact défavorable important sur les activités, les perspectives, les résultats d'exploitation et la situation financière de Québecor Média.

La pandémie de la COVID-19 a nécessité des interventions économiques importantes de la part des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux à l'échelle du Canada, notamment des subventions, des subventions salariales, des primes, des programmes d'aide et d'emprunt accrus, ainsi que la mise en place de mesures d'allègement temporaires par les agences de réglementation afin de soutenir des activités économiques, des industries ou des employeurs importants. Rien ne garantit que ces mesures d'atténuation économique se poursuivront à leurs niveaux actuels ou à tout autre niveau, pouvant par conséquent affecter négativement les résultats d'exploitation et la situation financière de Québecor Média.

### ***Accès continu au spectre***

Les services sans fil, de vidéo et à large bande subissent des changements technologiques rapides et importants, et connaissent une hausse considérable de leur utilisation ; en particulier, de la demande pour une utilisation plus rapide et homogène des vidéos et des données dans l'ensemble des appareils mobiles et fixes. Il est à prévoir que cette demande croîtra davantage sous l'effet des augmentations suivantes : niveaux de pénétration des services à large bande, besoins individuels d'interconnexion et de réseautage, télétravail, accessibilité des prix des appareils mobiles, contenu multimédia des services et des applications, et forfaits de données illimitées. Les niveaux anticipés de trafic de données constituent un défi croissant pour la capacité du réseau mobile actuel à supporter ce trafic. Québecor Média devra acquérir des licences de spectre additionnelles afin de répondre à cette demande croissante. La capacité d'acquérir des licences de spectre additionnelles à un prix raisonnable ou de façon générale dépend du niveau de concurrence, ainsi que de l'horizon temporel et des règles des enchères de spectre. Lors d'enchères précédentes, ISDE Canada a utilisé certaines mesures pour soutenir la concurrence, dont Québecor Média a bénéficié. Ces mesures comprenaient notamment des marchés réservés et des limites de regroupement de spectres afin de s'assurer qu'une quantité minimale de spectres étaient effectivement réservée pour les fournisseurs de services de télécommunication dotés d'installations qui y sont admissibles et qui ne sont pas des entreprises nationales de services sans fil titulaires. Rien ne garantit que ces mesures qui favorisent la concurrence seront utilisées de nouveau par ISDE Canada dans le cadre d'enchères futures ni que Québecor Média sera ou demeurera admissible à de telles mesures. Si Québecor Média ne parvient pas à acquérir à des conditions raisonnables, ou même ne pas acquérir des licences de spectre additionnelles, cela pourrait avoir un impact défavorable important sur ses activités, ses perspectives et sa situation financière.

### ***Ententes d'itinérance***

Québecor Média a conclu des ententes d'itinérance avec de nombreux opérateurs dans le monde et a ainsi établi une couverture mondiale pour ses clients en téléphonie mobile. Son incapacité à étendre sa couverture mondiale ou à renouveler ou à remplacer ces ententes d'itinérance selon des modalités acceptables pourrait la placer en position de désavantage concurrentiel, ce qui pourrait nuire à sa capacité d'exploiter son service mobile avec succès et de façon rentable. En outre, si Québecor Média se trouvait dans l'impossibilité de renouveler ou de substituer ces ententes d'itinérance dans des délais raisonnables et à des tarifs acceptables, sa structure de coûts pourrait subir des hausses importantes et, par conséquent, avoir un impact défavorable sur ses activités, ses perspectives, ses revenus, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

### ***Hausse de la proportion de clients ne disposant pas de contrat à durée fixe***

Compte tenu de la hausse des coûts des appareils mobiles et des faibles progrès technologiques du côté des appareils mobiles, les consommateurs ont tendance à conserver leurs appareils plus longtemps, augmentant ainsi la proportion de clients sans fil ne disposant pas de contrat à durée fixe. Ces clients n'ont aucune obligation contractuelle de demeurer avec un fournisseur en particulier pendant une durée déterminée. De plus, les clients de Québecor Média qui apportent leur appareil reçoivent des services sans fil sans signer de contrat à durée fixe. En outre, lorsque les nouvelles technologies intégrées à un nombre croissant d'appareils mobiles, y compris les cartes SIM intégrées, seront déployées à plus grande échelle, elles permettront aux clients de passer d'un fournisseur à un autre sans avoir à utiliser la carte SIM d'un fournisseur. Cela pourrait avoir un effet défavorable important sur le taux de désabonnement de Québecor Média et, par conséquent, sur ses activités, ses perspectives, ses revenus, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

### ***Désuétude des stocks***

Les stocks des divers produits de Québecor Média ont généralement une durée d'utilité relativement courte en raison des fréquents changements technologiques. Dans le cas où Québecor Média ne pourrait gérer efficacement ses niveaux de stocks selon la demande de produits, ou les quantités minimales à commander auprès de ses fournisseurs, le risque de désuétude des stocks pourrait augmenter et avoir un effet défavorable sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

### ***Dépenses en immobilisations***

Rien ne garantit que Québecor Média puisse générer ou obtenir autrement les fonds pour mettre en œuvre ses stratégies d'affaires et financer ses programmes d'immobilisations ou d'autres investissements nécessaires, que ce soit par les fonds générés par les activités d'exploitation, en contractant des emprunts additionnels ou en faisant appel à d'autres sources de financement. Si Québecor Média ne parvient pas à générer des fonds suffisants ou à obtenir du financement additionnel selon des modalités acceptables, elle pourrait ne pas être en mesure de mettre en œuvre ses stratégies d'affaires ni d'engager les dépenses en immobilisations et en investissements nécessaires pour maintenir sa position de chef de file ; de même, ses activités, sa situation financière, ses résultats d'exploitation, sa réputation et ses perspectives pourraient avoir un impact défavorable important.

### ***Droit d'accès aux structures de soutien***

Québecor Média doit avoir accès aux structures de soutien des services publics d'hydroélectricité et de téléphone et aux emprises municipales pour développer ses réseaux filaire et mobile. Si l'accès aux structures des services publics de téléphone ne peut être

obtenu, Québecor Média peut s'adresser au CRTC pour obtenir un droit d'accès en vertu de la *Loi sur les télécommunications* (Canada) (la « *Loi sur les télécommunications* »). Québecor Média a conclu des ententes intégrales d'accès aux structures avec toutes les grandes sociétés hydroélectriques et entreprises de télécommunications sur son territoire de service. Dans l'éventualité où Québecor Média chercherait à renouveler ou à renégocier ces ententes, elle ne peut être assurée que ces ententes continueront d'être disponibles à leurs conditions respectives, à des conditions acceptables, ou nullement disponibles, ce qui pourrait la placer dans une situation de désavantage concurrentiel et avoir un impact défavorable sur ses activités et ses perspectives.

### ***Succès du développement des services et des stratégies d'affaires***

Les stratégies d'affaires de Québecor Média sont basées sur les synergies obtenues à partir d'une plateforme intégrée d'actifs médias. Ses stratégies comprennent l'offre multiplateforme de solutions de publicité, la production et distribution de contenus sur un vaste éventail de propriétés et de plateformes médias, le lancement et la diffusion de produits et services à valeur ajoutée, la recherche d'occasions de promotions croisées, l'amélioration d'un réseau de bande passante évolué, la poursuite du développement de contenus exclusifs de qualité, l'intégration accrue des activités de ses filiales, l'exploitation des regroupements régionaux et la maximisation de la satisfaction de la clientèle, dans l'ensemble de ses activités. Québecor Média pourrait ne pas être en mesure de mettre en œuvre ces stratégies avec succès, d'atteindre pleinement (ou même nullement atteindre) les résultats anticipés, et leur implantation pourrait être plus coûteuse ou plus exigeante que prévu. De plus, sa capacité à mettre en œuvre avec succès ces stratégies pourrait être affectée par différents facteurs hors de son contrôle, y compris des difficultés d'exploitation, une dépendance accrue à des fournisseurs de produits et de services tiers, la croissance continue des frais d'exploitation, des développements réglementaires, les conditions économiques générales ou locales, la concurrence accrue, les changements technologiques, toute mesure restrictive mise en place pour contenir une épidémie de maladie contagieuse ou tout autre développement négatif sur la santé publique, et d'autres facteurs décrits dans cette section. Tout manquement important à mettre en œuvre ses stratégies pourrait entraîner un impact défavorable sur sa réputation, ses activités, sa situation financière, ses perspectives, ses résultats d'exploitation et sa capacité à satisfaire à ses obligations, y compris sa capacité à rembourser ses dettes.

Dans le cadre de sa stratégie, Québecor Média a conclu, au cours des dernières années, des accords avec de tierces parties selon lesquels elle s'est engagée à effectuer dans l'avenir des dépenses d'exploitation et d'immobilisations importantes dans le but d'offrir de nouveaux produits et services à ses clients. Rien ne garantit le succès du développement de tels nouveaux produits et services liés à ces engagements, y compris la commercialisation des nouvelles sources de revenus qui en découlent.

### ***Tendance des consommateurs à abandonner les services traditionnels de téléphonie et de télévision***

La tendance récente visant la substitution du téléphone filaire pour le téléphone mobile (lorsque des clients annulent leur contrat de téléphonie filaire pour adopter exclusivement les services de téléphonie mobile) est grandement attribuable à l'accroissement du taux de pénétration de la téléphonie mobile au Canada. En outre, les consommateurs ont aussi tendance à abandonner, à substituer ou à réduire les services de télévision traditionnelle au profit du service d'accès Internet qui leur permet de visionner directement des contenus des télédiffuseurs et des fournisseurs de services de VSDA. Par conséquent, Québecor Média pourrait ne pas réussir à convertir sa clientèle actuelle de téléphonie filaire et de télévision à ses services de téléphonie mobile, ses services d'accès Internet ou son service de VSDA, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur ses activités, ses perspectives, ses revenus, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

### ***Croissance rapide***

Au fil des ans, Québecor Média a connu une croissance importante de ses activités. Elle a cherché, dans le passé, à déployer davantage ses activités, dans des conditions favorables, et pourrait continuer de le faire. Québecor Média ne peut garantir qu'elle réussira à développer ces nouvelles activités ou qu'elle atteindra les objectifs s'y rattachant.

De plus, le développement des activités de Québecor Média pourrait la contraindre à engager des dépenses importantes ou à affecter des ressources considérables et ainsi entraver sa capacité à poursuivre la mise en œuvre d'autres initiatives stratégiques ou commerciales, ce qui pourrait nuire à ses activités, à ses perspectives, à ses résultats d'exploitation et à sa situation financière. En outre, si Québecor Média ne réussit pas à gérer sa croissance, ou qu'elle doive engager des dépenses importantes ou imprévues, cela pourrait avoir un impact défavorable important sur ses activités, ses perspectives, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

### ***Succès dans le développement du secteur Sports et divertissement***

Québecor Média a réalisé, et poursuit dans ce sens, des investissements importants afin de développer ses activités du secteur Sports et divertissement. Certains de ces investissements nécessitent à la fois des dépenses d'envergure et la mobilisation de la direction. La réussite de ces investissements comporte de nombreux risques qui pourraient nuire à la croissance et à la rentabilité de Québecor Média, dont les suivants : le risque que les investissements exigent des ressources financières importantes qui pourraient être utilisées dans le développement d'autres activités ; le risque que Québecor Média ne soit pas en mesure de bénéficier des avantages escomptés de ses investissements dans les mêmes délais que ses autres activités ; et, en particulier, en ce qui a trait

au Centre Vidéotron, le risque qu'elle ne puisse pas maximiser sa rentabilité étant donné qu'elle ne possède pas de locataire principal ni n'exploite ses activités sur un marché important, ce qui rend plus ardu d'attirer des talents à l'échelle internationale.

### ***Mise en œuvre des changements à la structure de ses secteurs d'activité***

Québecor Média a apporté, et continuera d'apporter, des changements à la structure de ses secteurs d'activité, occasionnés par de nombreux facteurs tels que la nécessité d'une restructuration de l'entreprise, un remplacement ou des mises à jour de systèmes, une refonte des processus et l'intégration des entreprises acquises ou des unités d'affaires existantes. Ces changements doivent être gérés avec prudence dans le but de s'assurer que Québecor Média puisse en tirer les avantages escomptés. Le processus de mise en œuvre pourrait avoir des effets négatifs sur l'ensemble de l'expérience client et entraîner des défis opérationnels, des coûts et des dépenses, des pertes de clientèle et des interruptions d'activités plus importants que prévu pour Québecor Média; le tout pouvant nuire à ses activités et à sa capacité de bénéficier des avantages escomptés.

### ***Personnel clé***

Le succès de Québecor est grandement tributaire du maintien en poste des membres de sa haute direction et de sa capacité à fidéliser les employés qualifiés. Les entreprises se disputent le personnel de direction compétent et les employés qualifiés, et l'incapacité de Québecor de recruter, de former, d'affecter et de fidéliser de tels employés pourrait avoir un impact défavorable important sur ses activités, ses perspectives, ses résultats d'exploitation et sa situation financière. Par ailleurs, pour mettre en œuvre et gérer efficacement ses activités d'exploitation et stratégies d'affaires, Québecor doit maintenir un niveau élevé d'efficacité et de qualité au chapitre du rendement et du contenu, poursuivre l'amélioration de ses systèmes d'exploitation et de gestion, et continuer d'attirer efficacement, de former, de motiver et de gérer ses employés. Les activités, les perspectives, les résultats d'exploitation et la situation financière de Québecor pourraient subir d'importants contrecoups si les efforts à cet égard n'étaient pas fructueux.

### ***Concurrence pour la publicité et le tirage revenu/auditoire***

L'industrie des médias a subi des changements structurels fondamentaux et permanents. La croissance d'Internet a offert de nouvelles options de distribution de contenu qui concurrencent les médias traditionnels. En outre, de plus en plus de fournisseurs non traditionnels développent des technologies qui répondent à la demande de contenu en divertissement et en information. De plus, les clients de Québecor Média ont un contrôle accru sur la manière, le contenu et le calendrier de leur consommation de médias, notamment grâce aux nouvelles technologies qui offrent aux consommateurs une plus grande flexibilité pour avancer rapidement ou sauter des publicités dans la programmation de Québecor Média. Ces technologies alternatives et nouvelles options de distribution de contenu ont accru la fragmentation de l'auditoire, réduit l'auditoire, le lectorat et le tirage du secteur Média de Québecor Média, et ont eu un effet défavorable sur les revenus publicitaires des annonceurs locaux, régionaux et nationaux.

Les revenus de publicité sont la première source de revenus du secteur Média. En raison de ces changements structurels, la concurrence pour les dépenses publicitaires dans les médias traditionnels provient principalement des technologies des médias numériques, lesquelles ont donné naissance à une vaste gamme de plateformes de distribution de services médias aux lecteurs et aux annonceurs. Ces nouveaux concurrents comprennent également les géants de la publicité numérique qui disposent de ressources financières supérieures et d'un contrôle au sein du marché de la publicité en ligne, réduisant ainsi la demande pour l'inventaire publicitaire de certains secteurs traditionnels de Québecor Média. En outre, les géants étrangers de la publicité numérique exercent leurs activités au Canada à l'heure actuelle sans être assujettis à ses mesures fiscales, désavantageant d'autant plus Québecor Média. De plus, la consolidation internationale des agences publicitaires modifie le modèle de la demande puisque certains de ses clients négocient dorénavant avec ces nouvelles positions consolidées, exerçant ainsi une pression supplémentaire sur les prix du marché.

Les améliorations technologiques continues d'Internet et l'accès à des données illimitées, jumelés à l'augmentation des vitesses de téléchargement, pourraient continuer à détourner des médias traditionnels une partie de la clientèle existante du secteur Média de Québecor Média au profit de la technologie des médias numériques, ce qui pourrait nuire à la demande pour ses services. La capacité du secteur Média à connaître du succès à long terme dépend de plusieurs facteurs, y compris sa capacité à attirer les annonceurs et consommateurs sur ses propres plateformes numériques. De plus, même si elle remporte du succès, Québecor Média ne peut donner aucune assurance qu'elle sera en mesure de récupérer les coûts associés à la mise en œuvre de ces initiatives numériques au moyen d'une hausse des revenus, des flux de trésorerie ou de la rentabilité.

Au fil des changements et de la fragmentation que subit le marché des médias, Québecor Média prévoit que son lectorat, ses tirages et son auditoire diminuent, et à ce que ses revenus de publicité, ses activités, ses perspectives, ses résultats d'exploitation et sa situation financière s'en ressentent fortement.

Enfin, les revenus et les résultats d'exploitation de Québecor Média dans ces secteurs dépendent de la solidité relative de l'économie sur les principaux marchés de Québecor Média ainsi que de la force ou de la faiblesse des facteurs économiques locaux, régionaux et nationaux. Comme une bonne partie des revenus de publicité de Québecor Média provient des annonceurs des secteurs du

commerce de détail, de l'automobile et des biens de consommation emballés, la faiblesse de ces secteurs a eu, et pourrait continuer à avoir, un impact défavorable sur les revenus et résultats d'exploitation du secteur Média.

### ***Diffusion, production et acquisition d'une programmation originale***

Le rendement financier des activités de télédistribution, de Club illico et des services mobiles dépend en grande partie de la mesure dans laquelle Québec Média peut distribuer un large éventail de programmations vidéo attrayantes sur ses plateformes, et peut produire et acquérir du contenu original sur une base continue.

Dans le secteur des télécommunications, Québec Média acquiert ses droits de programmation télévisuelle auprès de fournisseurs dans le cadre de contrats de programmation. Au cours des dernières années, ces fournisseurs se sont intégrés verticalement et leur nombre a ainsi été réduit. Il pourrait lui être impossible de maintenir des contrats de programmation clés à des taux raisonnables sur le plan commercial pour les produits télévisuels. La perte de contrats de programmation, l'incapacité pour Québec Média d'obtenir des émissions à des taux raisonnables, ou encore son incapacité à transférer les augmentations de prix à ses clients pourraient avoir un impact défavorable important sur ses activités, ses perspectives, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

La concurrence accrue dans l'industrie de la télévision de la part des fournisseurs de services de VSDA locaux et étrangers ayant accès à des ressources financières importantes pourrait constituer un désavantage concurrentiel du point de vue du contenu et avoir des effets défavorables sur les activités, les perspectives, les revenus, la situation financière et les résultats d'exploitation de Québec Média. Notamment, le 28 septembre 2017, la ministre du Patrimoine canadien et Netflix ont conclu une entente en vertu de laquelle Netflix s'engage à investir au moins 500,0 M\$ dans des productions originales canadiennes au cours des cinq prochaines années, tout en n'étant pas tenue de facturer la taxe provinciale (sauf en Saskatchewan et au Québec) et la taxe fédérale ni de contribuer financièrement au modèle d'affaires traditionnel de la télévision au Canada ou à l'infrastructure Internet. Cette entente pourrait exercer une pression à la hausse sur le prix du contenu.

De plus, le 3 novembre 2020, le gouvernement fédéral a déposé le projet de loi C-10 qui propose de modifier la *Loi sur la radiodiffusion* (Canada) (la « *Loi sur la radiodiffusion* ») afin d'inclure les fournisseurs de services de VSDA étrangers dans le cadre réglementaire du Canada. Tout comme pour l'entente avec Netflix, un tel projet de loi les forcerait à promouvoir des produits culturels canadiens et à effectuer des dépenses importantes afin de soutenir la production culturelle locale. S'il est adopté, ce projet de loi pourrait exercer une pression encore plus forte sur le prix du contenu.

### ***Lancement de nouveaux produits et services***

Québec Média investit dans le lancement de nouveaux produits et services. Au cours de la période suivant immédiatement le lancement d'un nouveau produit ou service, les revenus demeurent de façon générale relativement modestes, tandis que les dépenses de fonctionnement initiales peuvent s'avérer plus considérables. En outre, bien que Québec Média ait confiance dans le potentiel associé à cette stratégie, il est possible que la rentabilité escomptée puisse nécessiter plusieurs années avant de se matérialiser, ou même ne jamais se matérialiser.

### ***Réseau en grappe unique***

Québec Média offre des services de télévision, d'accès Internet, de téléphonie filaire et mobile au moyen d'une tête de ligne primaire et d'une série de têtes de ligne locales intégrées dans un réseau en grappe unique. Malgré la disponibilité de systèmes d'urgence ou de sites de remplacement, de systèmes de basculement automatique, et de mesures d'urgence en cas de désastre, une panne au niveau de la tête de ligne primaire de Québec Média, y compris celles provenant de menaces externes telles que des cyberattaques, des catastrophes naturelles, du sabotage ou des actes de terrorisme, ou d'une dépendance aux infrastructures externes de fournisseurs (comme l'électricité), l'empêcherait de fournir certains de ses produits et services dans tous ses réseaux tant que la panne ne soit résolue, ce qui pourrait causer une insatisfaction importante chez sa clientèle ainsi que des pertes de revenus, et risquerait d'exposer Québec Média à des poursuites civiles qui pourraient avoir un impact défavorable important sur sa situation financière.

### ***Réputation***

De façon générale, Québec Média a toujours bénéficié d'une bonne réputation auprès du grand public. Sa capacité à maintenir de bonnes relations auprès de ses clients actuels et d'attirer de nouveaux clients dépend dans une large mesure de sa réputation. Même si elle a développé certains mécanismes pour atténuer le risque que sa réputation soit ternie, y compris des pratiques de bonne gouvernance et un code d'éthique, il n'y a aucune certitude qu'elle continuera de prévenir efficacement des violations, réelles ou perçues, de la loi ou des pratiques commerciales éthiques. La perte ou le ternissement de sa réputation pourraient avoir un effet défavorable important sur ses activités, ses perspectives, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

## **Protection des données personnelles**

Le déroulement normal des activités de Québec Média nécessite la réception, la collecte, l'hébergement et la transmission de données sensibles, y compris des informations confidentielles relatives à Québec Média et à ses clients, ainsi que des renseignements personnels de ses clients et employés, que ce soit dans ses systèmes, ses infrastructures, ses réseaux ou ses processus, ou ceux de ses fournisseurs. Québec Média est confrontée à des risques inhérents à la protection de la sécurité de telles données personnelles. Elle est notamment confrontée à certains défis en matière de protection des données qui sont contenues et hébergées dans ses systèmes ou ceux appartenant à ses fournisseurs, y compris des actions ou des inactions volontaires ou involontaires de la part de ses employés, ainsi qu'en matière de conformité aux lois, aux règles et aux réglementations relatives à la collecte, à l'utilisation, à la communication et à la sécurité des renseignements personnels, dont toute demande provenant des autorités réglementaires et gouvernementales relatives à ces données. Bien que Québec Média ait développé et maintienne des systèmes, des processus et des contrôles de sécurité conçus pour protéger les renseignements personnels de ses clients, de ses employés et de ses partenaires commerciaux, elle pourrait ne pas être en mesure d'empêcher la divulgation inappropriée, la perte, l'appropriation non autorisée, l'accès non autorisé, ou toute autre violation de la sécurité relativement aux données qu'elle héberge ou traite, ou aux données hébergées ou traitées par ses fournisseurs. En conséquence, Québec Média pourrait être tenue d'engager des coûts importants, faire l'objet d'enquêtes, de sanctions et de litiges – y compris en vertu des lois protégeant la confidentialité des renseignements personnels – et devoir subir des conséquences dans ses activités, sur sa position concurrentielle et à sa réputation, qui pourraient avoir un impact défavorable important sur sa situation financière.

Le 12 juin 2020, le ministre de la Justice du Québec a présenté le Projet de loi n° 64, *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels*. L'objectif de ce projet de loi est de modifier les obligations des organismes publics et des entreprises du secteur privé en modernisant le cadre applicable à la protection des renseignements personnels. Le 17 novembre 2020, le ministre de l'ISDI Canada a présenté le Projet de loi C-11, *la Loi de 2020 sur la mise en œuvre de la Charte du numérique*, qui créera de nouvelles obligations pour les organisations du secteur privé. S'ils sont adoptés, ces projets de loi imposeront de nouvelles obligations à Québec Média et fourniront d'importants pouvoirs dissuasifs aux autorités responsables de leur application. Les lois fédérales et provinciales en matière de vie privée et de renseignements personnels évoluent constamment et feront l'objet d'importants changements au cours des prochaines années. Québec Média ne s'attend pas à ce que le respect de ces lois menace ses activités. Toutefois, la mise à jour de ses systèmes de sécurité, de ses processus et de ses contrôles pourrait engendrer des coûts importants, ce qui pourrait avoir un impact défavorable important sur sa situation financière.

## **Cybersécurité**

Bien que Québec Média ait implanté et régulièrement revu et mis à jour ses processus et procédures de protection contre l'interruption des services offerts à ses clients résidentiels et d'affaires, l'accès non autorisé ou l'utilisation de données sensibles, y compris les données de ses clients, et pour prévenir la perte ou le vol de données – et bien que l'évolution constante des cybermenaces exige que Québec Média évalue sur une base continue et adapte ses systèmes, ses infrastructures, ses réseaux et ses processus –, elle ne peut garantir que ses systèmes, ses infrastructures, ses réseaux et ses processus, tout comme ceux de ses fournisseurs, seront adéquats pour se protéger contre tout accès non autorisé par des tiers ou des erreurs commises par des employés ou des tiers fournisseurs. Québec Média est également exposée à un risque croissant d'attaques d'hameçonnage sophistiquées, de fraude par cartes SIM, de ports frauduleux et d'autres types de fraudes. Si Québec Média devait faire l'objet d'une cyberattaque importante ou d'une violation, d'un accès non autorisé, d'erreurs de la part de tiers fournisseurs ou d'autres atteintes à la sécurité, elle pourrait encourir des coûts importants, faire l'objet d'enquêtes, de sanctions et de litiges – y compris en vertu des lois protégeant la confidentialité des renseignements personnels – et devoir subir des conséquences dans ses activités, sur sa position concurrentielle et sa réputation, qui pourraient avoir un impact défavorable important sur sa situation financière.

Les coûts associés à une cyberattaque majeure pourraient aussi comprendre des mesures incitatives coûteuses offertes aux clients et aux partenaires commerciaux existants pour retenir leurs activités, des dépenses accrues pour les mesures de cybersécurité et l'utilisation d'autres ressources, des pertes de revenus et de clients découlant de l'interruption de ses activités, ainsi que des litiges. Les transferts de risques contractuels de Québec Média n'éliminent pas complètement le risque et les coûts potentiels associés à ces attaques qui pourraient être supérieurs à la portée et aux limitations de sa couverture d'assurance.

## **Protection contre le piratage**

Québec Média pourrait ne pas être en mesure de protéger ses services et ses données contre le piratage. Elle pourrait être incapable de prévenir les attaques électroniques visant à accéder sans autorisation à ses réseaux, à sa programmation diffusée en mode numérique et à ses services d'accès Internet. Elle utilise la technologie du cryptage pour protéger ses signaux et ses services de VSDA d'un accès non autorisé et pour contrôler l'accès à sa programmation qui repose sur une formule d'abonnement. Elle pourrait ne pas être en mesure de développer ou d'acquérir une technologie adéquate pour empêcher l'accès non autorisé à ses réseaux, à sa programmation et à ses données, ce qui pourrait avoir un effet néfaste sur sa base de clientèle et entraîner une éventuelle baisse de ses revenus, ainsi que des coûts importants de remise en état et des poursuites judiciaires.

### ***Pratiques Internet malveillantes et abusives***

Les clients des services de données par câble, de données mobiles et de connectivité par fibre optique des services affaires de Québecor Média utilisent ses réseaux pour accéder à Internet et, par conséquent, Québecor Média ou ses clients peuvent être victimes d'activités Internet malveillantes et abusives, telles que la publicité non sollicitée de masse (ou pourriel), et la diffusion de virus, de vers Internet et d'autres logiciels destructeurs ou perturbateurs. Ces activités pourraient avoir des conséquences néfastes sur ses réseaux et ses clients, y compris la détérioration du service, un volume excessif d'appels au service à la clientèle et des dommages causés à l'équipement ou aux données de ses clients ou aux siens. Des incidents importants pourraient conduire à l'insatisfaction de la clientèle et, conséquemment, à la perte de clientèle ou de revenus, en plus de causer des augmentations de coûts pour servir ses clients et protéger ses réseaux. Toute perte importante de clients dans ses services par câble, de données mobiles et de connectivité par fibre optique des services affaires, ou toute augmentation importante des coûts pour servir la clientèle, pourraient nuire à sa réputation, à ses activités, à ses perspectives, à ses résultats d'exploitation et à sa situation financière.

### ***Dépendance à l'égard des systèmes informatiques***

La conduite des activités courantes de Québecor Média dépend fortement des systèmes informatiques, y compris ceux de certains tiers fournisseurs, dont certains ont leur siège social dans des territoires comportant un éventuel risque géopolitique. Qui plus est, Québecor Média compte sur l'utilisation de nombreux systèmes distincts de technologie de l'information, de systèmes de facturation, de canaux de vente, de bases de données, ainsi que de divers forfaits, promotions et produits, qui rendent ses activités de plus en plus complexes et pourraient avoir une incidence défavorable sur son délai d'adaptation aux tendances du marché et le risque d'erreurs de facturation ou de service. Une incapacité à maintenir et à améliorer les systèmes informatiques existants ou à acquérir de nouveaux systèmes afin de s'adapter à la croissance additionnelle de la clientèle ou pour soutenir le développement de nouveaux produits et services, pourrait avoir un impact négatif sur la capacité de Québecor Média à recruter de nouveaux clients, à fidéliser la clientèle actuelle, à préparer des factures précises expédiées dans des délais appropriés, à générer une croissance de ses revenus, à gérer efficacement ses dépenses d'exploitation et à mener ses activités sans interruption, soit tous des facteurs qui pourraient avoir un impact défavorable important sur ses activités, ses perspectives, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Québecor Média a établi des relations stratégiques avec des fournisseurs de service pour s'assurer que la technologie qu'elle adopte et dans laquelle elle investit est la meilleure de l'industrie. L'incapacité à maintenir ces relations ou les difficultés à mettre en œuvre sa feuille de route technologique pourraient entraîner des besoins accrus en investissements en capital, prolonger les délais de développement et un rendement insuffisant de ses produits et services.

Les produits et services fournis à Québecor Média par de tiers fournisseurs peuvent renfermer des problèmes latents de sécurité, y compris, mais sans s'y limiter, des problèmes de sécurité logicielle et matérielle non perceptibles même lors d'une inspection diligente. Ne pas parvenir à identifier ces problèmes et à y remédier pourrait entraîner une importante insatisfaction de la clientèle, une perte de revenu, et avoir un impact défavorable sur ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

### ***Tiers fournisseurs***

Québecor Média dépend de tiers fournisseurs pour obtenir certains services, du matériel, des plateformes technologiques sous licence et de l'équipement déjà essentiel, ou qui pourraient le devenir, à ses activités et à l'évolution de son réseau. Ce matériel et ces services comprennent les terminaux utilisateurs, comme les terminaux numériques, les routeurs, les routeurs Wi-Fi et les combinés de téléphonie mobile, ainsi que les équipements de réseau, comme les modems filaires et les modems téléphoniques, les serveurs et routeurs, le câble à fibre optique, les commutateurs téléphoniques, les circuits interurbains, les structures de soutien, les plateformes technologiques sous licence, les services infonuagiques externes et de connexion réseau, les logiciels d'exploitation et de services, le réseau fédérateur de télécommunications pour les services d'accès Internet, les services de téléphonie et les services mobiles de Québecor Média et les services de construction pour l'expansion et la mise à niveau de ses réseaux filaires et sans fil. Un nombre limité de fournisseurs, ou parfois même un seul, offrent ces services, ces plateformes et ce matériel ; par conséquent, Québecor Média fait face à des risques d'interruption d'approvisionnement, y compris ceux occasionnés par des événements géopolitiques, des événements externes, dont les répercussions des changements climatiques, les épidémies, les pandémies ou d'autres problèmes de santé publique, des difficultés d'affaires, des restructurations ou des problèmes liés aux chaînes d'approvisionnement. Si aucun fournisseur ne peut fournir à Québecor Média le matériel et les services dont elle a besoin, qui sont conformes aux normes Internet et aux normes de télécommunications en évolution ou qui sont compatibles avec le reste de son matériel et de ses logiciels, ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation pourraient être sérieusement compromis. De plus, si Québecor Média ne peut se procurer du matériel, des logiciels, des services et d'autres éléments essentiels en temps opportun et à un coût acceptable, elle pourrait ne pas être en mesure d'offrir ses produits et services et de mettre en place ses services évolués au moment prévu, et ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation pourraient en être grandement affectés.

De plus, comme il existe un nombre limité de fabricants d'appareils mobiles et d'équipement de locaux d'abonné (« ÉLA »), Québecor Média risque de ne pas être en mesure de maintenir des ententes pour son approvisionnement existant à des conditions

commerciallement raisonnables. La hausse des coûts liés aux appareils mobiles et à l'ÉLA, sur un marché sensible au prix, pourrait avoir un effet défavorable sur les revenus de Québecor Média, sa situation financière et ses résultats d'exploitation, puisqu'elle pourrait ne pas être en mesure de transférer à ses clients la hausse correspondante dans le prix de ses produits. De plus, certains des concurrents de Québecor Média bénéficient de volumes d'achat plus élevés qui leur permettent de négocier de meilleurs prix auprès des fabricants.

De plus, Québecor Média obtient du contenu exclusif crucial à ses opérations grâce à des ententes de licence avec des fournisseurs de contenu. Certains fournisseurs pourraient chercher à augmenter leurs tarifs ou à imposer des exigences technologiques afin de protéger le contenu dont ils détiennent les droits de diffusion. Si Québecor Média est incapable de renégocier des ententes commercialement acceptables avec ces fournisseurs de contenu, de se conformer à leurs exigences technologiques ou de trouver des sources alternatives de contenu équivalent, les activités pourraient être affectées défavorablement.

### ***Litiges et autres poursuites***

Dans le cours normal de ses activités, Québecor est partie à plusieurs procédures et autres poursuites judiciaires relatives à la conduite de ses affaires, y compris des recours collectifs. Bien que, de l'avis de la direction, le résultat de ces poursuites en cours ou d'autres litiges ne devrait pas avoir d'impact négatif important sur la réputation, les résultats d'exploitation, les liquidités et la situation financière de Québecor, une issue défavorable relative à ces poursuites ou à ces litiges pourrait entraîner de tels effets. De plus, les coûts juridiques associés à de telles poursuites, de même que l'attention qu'elles exigent de la part de ses gestionnaires, pourraient être importants.

### ***Droits de propriété intellectuelle***

Québecor Média s'appuie sur sa propriété intellectuelle, comme ses droits d'auteur, ses marques et ses secrets commerciaux, ainsi que ses licences et autres ententes avec ses fournisseurs et autres tierces parties, pour utiliser diverses technologies, mener ses activités d'exploitation et commercialiser ses produits et services. Les contestations juridiques de ses droits de propriété intellectuelle, ou ceux de ses tiers fournisseurs, de même que les poursuites de violation de propriété intellectuelle par des tiers, pourraient exiger que Québecor Média doive conclure des accords de redevances ou de licences à des conditions défavorables, ce qui serait une source importante de responsabilité financière. Il pourrait aussi arriver que ces événements privent Québecor Média, de manière temporaire ou permanente, de l'usage éventuel de la propriété intellectuelle en question ou de la poursuite de ses activités, telles qu'actuellement menées. Advenant que l'un de ces événements se produise, Québecor Média pourrait devoir modifier ses pratiques commerciales, ce qui pourrait limiter sa capacité à demeurer concurrentielle de façon efficace et avoir un impact défavorable sur ses résultats d'exploitation. Dans l'éventualité où Québecor Média estimerait que les contestations juridiques ou poursuites seraient sans fondement, celles-ci pourraient néanmoins se révéler coûteuses en temps et engendrer des coûts de défense, ce qui pourrait détourner l'attention et les ressources de la direction de ses activités courantes. De plus, si Québecor Média n'était pas en mesure d'obtenir ou de continuer d'obtenir des licences de ses fournisseurs ou d'autres tierces parties à des conditions raisonnables, ses activités pourraient en être affectées.

Le piratage et les autres utilisations non autorisées de contenu ont été facilités par les progrès technologiques, ce qui complexifie la mise en application des droits de propriété intellectuelle de Québecor Média. Les mesures prises par Québecor Média afin de protéger sa propriété intellectuelle peuvent ne pas empêcher le détournement de ses droits de propriété. Québecor Média pourrait ne pas être en mesure, dans certaines juridictions, de protéger adéquatement ses droits de propriété intellectuelle. De plus, d'autres entreprises pourraient développer, de manière indépendante, des technologies et des processus compétitifs par rapport à ceux de Québecor Média. Par ailleurs, Québecor Média pourrait ne pas être en mesure de découvrir ou de déterminer l'étendue de l'utilisation non autorisée de ses droits de propriété. L'utilisation non autorisée de ses droits de propriété intellectuelle pourrait augmenter le coût de la protection de ces droits ou réduire ses revenus. Québecor Média ne peut garantir, advenant une violation de ses droits, qu'une poursuite en justice contre des contrevenants connaîtrait du succès.

### ***Grèves, moyens de pression et risques sur la santé affectant les employés***

Bien qu'il n'y ait présentement aucun conflit de travail en cours, Québecor Média ne peut prédire l'issue d'aucune négociation actuelle ou future se rapportant à un conflit de travail, à la représentation syndicale ou au renouvellement de ses conventions collectives ni garantir que des arrêts de travail futurs, des grèves ou d'autres formes de moyens de pression ne se produiront pas d'ici le dénouement de toute négociation actuelle ou future. Toute grève de ses employés syndiqués ou toute autre forme d'arrêt de travail pourrait porter préjudice aux activités de Québecor Média, occasionner des dommages à ses biens ou interrompre ses services, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur ses activités, ses actifs, sa situation financière, ses résultats d'exploitation et sa réputation. Même s'il n'y a pas de grève ou d'autres moyens de pression, l'issue de toute négociation pourrait avoir un impact défavorable sur ses activités et ses résultats d'exploitation. Tel serait le cas si les négociations ou contrats en cours ou éventuels devaient restreindre davantage sa faculté de maximiser l'efficacité de ses activités. De plus, sa capacité à procéder à des ajustements à court terme afin de contrôler les coûts au titre de la rémunération et des avantages sociaux est limitée par les dispositions des conventions collectives auxquelles elle est partie.

Les menaces pour la santé des employés résultant d'épidémies, de pandémies ou d'autres problèmes de santé publique pourraient nuire aux activités, aux actifs, aux conditions financières, aux résultats d'exploitation et à la réputation de Québecor Média.

La pandémie de la COVID-19 a accéléré l'adoption par Québecor Média d'une politique de travail à distance servant à guider ses employés lorsqu'ils travaillent de la maison. Les modalités de travail à distance de ses employés et celles de certains de ses fournisseurs pourraient introduire de nouveaux risques d'exploitation, y compris, mais sans s'y limiter, des risques liés à la confidentialité, à la vie privée, à la sécurité de l'information, et à la santé et la sécurité, de même que nuire à la capacité de Québecor Média de gérer ses activités. Cette situation pourrait également entraîner une hausse du nombre de procédures judiciaires et d'autres réclamations liées à la poursuite de ses activités à l'extérieur de ses locaux habituels.

### ***Passif des régimes de retraite***

Les cycles économiques, la démographie relative à la main-d'œuvre et les modifications à la réglementation pourraient avoir un impact négatif sur le financement des régimes de retraite à prestations définies de Québecor Média ainsi que sur les dépenses afférentes. Il n'existe aucune garantie que les investissements et contributions nécessaires pour financer ces régimes de retraite n'augmenteront pas à l'avenir, entraînant ainsi des impacts négatifs sur ses résultats d'exploitation et sa situation financière. Les risques inhérents au financement des régimes à prestations définies pourraient se concrétiser si les engagements totaux relatifs à un régime de retraite devaient excéder la valeur totale de ses actifs en fiducie. Des déficits peuvent survenir en raison de rendements sur les investissements plus faibles que prévu, de changements dans les hypothèses utilisées pour évaluer les engagements du régime de retraite et de déficits actuariels.

### ***Fluctuations des taux de change***

La plupart des revenus et des dépenses de Québecor sont libellés en dollars CA. Toutefois, certaines dépenses, comme l'achat de décodeurs, de routeurs et de certains appareils de téléphonie mobile, ainsi que certaines dépenses en immobilisations, y compris certains coûts liés au développement et à l'entretien du réseau mobile, sont défrayés en dollars US. Ces coûts, bien que partiellement couverts face au risque de change, pourraient avoir un effet défavorable sur les résultats d'exploitation et la situation financière de Québecor Média advenant une augmentation importante de la valeur du dollar US.

De plus, une part importante de la dette de Québecor est libellée en dollars US et les intérêts, le capital et la prime, le cas échéant, sont donc payables en dollars US. Aux fins de divulgation de l'information financière, tout changement dans la valeur du dollar CA par rapport au dollar US lors d'un exercice financier donné se traduirait par un gain ou une perte de change en dollars CA sur la conversion de toute dette non couverte libellée en dollars US. Par conséquent, les bénéfices et la dette divulgués par Québecor pourraient fluctuer de façon importante en raison de gains ou de pertes de change. Québecor a conclu des opérations de couverture du risque de change qui couvrent sa dette libellée en dollars US en circulation au 31 décembre 2020, et a l'intention à l'avenir de conclure de telles transactions pour les nouvelles dettes libellées en dollars US. Ces opérations de couverture pourraient, dans certains cas, s'avérer économiquement inefficaces et ne pas réussir à protéger Québecor contre les fluctuations des taux de change, laquelle pourrait à l'avenir être tenue de fournir des espèces et d'autres garanties pour sécuriser ses obligations à l'égard de ces opérations de couverture, ou pourrait à l'avenir être incapable de conclure de telles transactions (ou même nullement conclure) à des conditions favorables, ou encore, conformément aux modalités de ces opérations de couverture, ses contreparties pourraient devoir à Québecor des sommes d'argent importantes et être incapables d'honorer ces obligations, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur les résultats d'exploitation et la situation financière de Québecor Média.

De plus, certaines ententes de swaps sur devises et de taux d'intérêt conclues par Québecor comportent une option qui permet à chacune des parties de régler la transaction à une date spécifique, à la valeur du montant du règlement prévu à cette date.

La juste valeur des instruments financiers dérivés, dont Québecor est partie prenante, est estimée en utilisant les taux du marché de fin de période et reflète le montant qu'elle devrait recevoir ou payer si les instruments étaient résiliés et réglés à ces dates, en tenant compte d'un ajustement pour refléter le risque d'inexécution des parties. Au 31 décembre 2020, la juste valeur nette totale des ententes de swaps sur devises et de taux d'intérêt et les contrats de change affichait un actif net de 597,1 M\$, sur une base consolidée.

Certains fournisseurs de Québecor s'approvisionnent aux États-Unis. Par conséquent, bien que Québecor paie ces fournisseurs en dollars CA, les prix payés pour de telles matières premières ou produits peuvent être affectés par les fluctuations des taux de change. À l'avenir, Québecor pourrait conclure des opérations de couverture de son exposition au risque de change relativement aux coûts de certaines de ces matières premières ou produits. Cependant, les fluctuations du taux de change pour ses achats qui ne sont pas couverts pourraient affecter les prix payés par Québecor pour ces achats et avoir un impact défavorable sur ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

## **Volatilité**

Les marchés des capitaux et du crédit ont subi de grandes fluctuations et perturbations dans le passé, entraînant ainsi une pression à la hausse sur le coût des nouveaux capitaux d'emprunt et des restrictions importantes quant à l'accès au crédit pour plusieurs entreprises. Au cours de ces périodes, ces perturbations et cette volatilité sur les marchés des capitaux et du crédit ont aussi provoqué une hausse des taux d'intérêt ou de plus grands écarts de taux applicables à l'émission de titres d'emprunt ou une augmentation des frais aux termes des facilités de crédit. Des perturbations et de la volatilité sur les marchés des capitaux et du crédit pourraient entraîner des frais d'intérêts accrus pour Québecor, ce qui nuirait ainsi à ses résultats d'exploitation et à sa situation financière.

L'accès de Québecor à des fonds aux termes de ses facilités de crédit existantes dépend de la capacité des institutions financières qui y sont parties de remplir leurs engagements en matière de financement. Ces institutions financières pourraient ne pas être en mesure de le faire si elles font face à un manque de capitaux et de liquidités ou qu'elles reçoivent, en peu de temps, des demandes d'emprunt excessives. De plus, aux termes des facilités de crédit de Québecor, les institutions financières ont des obligations individuelles, et non solidaires, de sorte qu'un manquement d'une ou de plusieurs institutions au chapitre du financement n'a pas à être comblé par les autres.

Certaines dettes de Québecor portent un taux d'intérêt variable lié à divers taux d'intérêt de référence, comme le taux interbancaire américain offert à Londres (« LIBOR ») ou le taux CDOR (*Canadian Dollar Offered Rate*). Il est prévu que de tels taux d'intérêt de référence soient réformés ou interrompus et remplacés par de nouveaux taux d'intérêt de référence qui respectent les nouvelles exigences réglementaires et du marché. Il n'est pas possible de prédire entièrement la conséquence de ce développement, mais elle pourrait comprendre la hausse du coût de l'endettement à taux variable de Québecor.

Les fluctuations et perturbations sur de longues périodes des marchés des capitaux et du crédit en raison de l'incertitude, des pandémies, des épidémies et d'autres problèmes de santé publique, de changements en cours dans la réglementation visant les institutions financières, la réduction des options de financement s'offrant aux principales institutions financières ou les manquements de leur part pourraient nuire à Québecor quant à l'accès aux liquidités et à la disponibilité de sources de financement dont elle a besoin pour exercer ses activités à plus long terme. De telles perturbations pourraient forcer Québecor à prendre des mesures pour maintenir un solde de trésorerie jusqu'à la stabilisation des marchés ou jusqu'à ce que d'autres ententes de crédit ou de financement puissent être conclues pour répondre aux besoins de ses entreprises. Des perturbations soutenues sur les marchés et de plus importants défis économiques pourraient se traduire par une baisse de la demande pour certains produits de Québecor, une diminution des activités au détail et commerciales, et la multiplication des clients ne pouvant pas payer – ou payer à l'échéance – les services ou produits offerts. Ce genre d'événements pourrait avoir un impact négatif sur les résultats d'exploitation, les flux de trésorerie, la situation financière et les perspectives de Québecor.

## **Charges de dépréciation d'actifs**

Québecor a comptabilisé, dans le passé, des charges de dépréciation d'actifs qui, dans certains cas, se sont avérées importantes. Sous réserve de divers facteurs, y compris, mais sans s'y limiter, une conjoncture économique ou des conditions de marché défavorables, elle pourrait devoir comptabiliser à l'avenir, conformément aux principes comptables d'évaluation des IFRS, des charges de dépréciation d'actifs non monétaires additionnelles si la valeur comptable d'un actif figurant aux états financiers était supérieure à sa valeur recouvrable. Toute charge au titre de dépréciation d'actifs pourrait avoir des effets importants et pourrait nuire aux résultats d'exploitation futurs et à l'avoir des actionnaires, bien que ces charges n'aient aucune incidence sur les flux de trésorerie.

## **Acquisitions, dispositions, regroupements d'entreprises ou de coentreprises**

À l'occasion, Québecor engage des pourparlers ou est engagée dans des activités visant des possibilités d'acquisitions, de dispositions, de regroupements d'entreprises ou de coentreprises dans le but de compléter ou de déployer ses activités, dont certaines peuvent s'avérer des opérations d'envergure et comporter des risques et des incertitudes importants. Québecor peut ne pas obtenir les avantages escomptés de l'une ou l'autre de ces opérations et pourrait éprouver des difficultés à incorporer ou à intégrer une entreprise acquise. Quelle que soit l'issue d'une telle opération, la négociation d'une transaction potentielle (y compris les litiges pouvant y être associés) de même que l'intégration de toute entreprise acquise pourraient obliger Québecor à engager des dépenses importantes, et détourner l'attention et les ressources de l'équipe de direction, perturbant ainsi ses activités commerciales. Elle pourrait faire face à de nombreux défis dans la consolidation et l'intégration des technologies de l'information, des systèmes comptables, du personnel et des opérations.

Si Québecor choisit de se départir de propriétés individuelles, d'actifs ou d'entreprises, elle obtiendra un produit net découlant de ces ventes. Cependant, ses revenus pourraient être affectés à long terme en raison de la disposition d'un actif générateur de revenus, le moment choisi pour ces dispositions pourrait être défavorable, entraînant une difficulté à réaliser la pleine valeur de l'actif vendu ou les modalités de telles dispositions pourraient être trop restrictives à l'égard de la Société ou pourraient entraîner des ajustements de prix désavantageux postérieurs à la clôture si certaines conditions ne sont pas remplies, ce qui pourrait réduire sa capacité à rembourser sa dette à l'échéance.

Tout ce qui vient d'être évoqué pourrait avoir un impact défavorable important sur les activités, la situation financière, les résultats d'exploitation, les liquidités et les perspectives de Québecor.

### ***Concurrence et consolidation des points de vente au détail dans le secteur Télécommunications***

Dans le secteur Télécommunications de Québecor Média, la concurrence est féroce quant à l'offre de ses produits dans les meilleurs espaces commerciaux disponibles. Certains de ses concurrents en télécommunications ont développé une stratégie pour commercialiser leurs produits par l'intermédiaire de détaillants indépendants, au sein d'importantes chaînes de commerces de détail et de dépanneurs, au moyen de campagnes de télémarketing et de livraison à domicile, afin d'étendre leur présence sur le marché. Certains de ses concurrents ont également acquis des détaillants indépendants afin de créer de nouveaux réseaux de distribution. Cette situation pourrait limiter la portée du réseau de vente au détail de Québecor Média et la désavantager par rapport à ses concurrents, entraînant potentiellement un impact défavorable sur ses activités, ses perspectives, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

### ***Adoption croissante des canaux basés sur le web et sur les applications***

Dans le but de mieux répondre aux habitudes et aux attentes changeantes des consommateurs et des entreprises, les concurrents du secteur Télécommunications de Québecor Média développent rapidement des plateformes numériques, qui leur permettent de vendre et de distribuer leurs produits par l'intermédiaire de canaux basés sur le web et sur les applications, et de déplacer les interactions avec les clients sur les plateformes numériques, favorisant davantage l'auto-assistance, l'auto-installation et le libre-service. L'éventuel échec de Québecor Média à mettre en place et à poursuivre sa propre stratégie numérique, et à faire évoluer son expérience client au rythme des demandes de sa clientèle, pourrait la placer dans une position de désavantage concurrentiel, entraînant potentiellement un impact défavorable sur ses activités, ses perspectives, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

### ***Risques liés à la réglementation gouvernementale***

Les activités de Québecor Média au Canada sont assujetties à un important volume de réglementations gouvernementales et de politiques. Les lois et règlements régissent l'émission, l'amendement, le renouvellement, le transfert, la suspension, la révocation et la propriété de licences de programmation et de diffusion. En ce qui a trait à la diffusion, les règlements s'appliquent, entre autres, à la diffusion de services de programmation canadiens et non canadiens et aux tarifs maximaux qui peuvent être exigés du public dans certains cas. Les activités de diffusion de programmation et de télécommunications de Québecor Média (y compris le service d'accès à Internet) sont réglementées respectivement par la *Loi sur la radiodiffusion* et la *Loi sur les télécommunications* et leurs règlements respectifs. Le CRTC, qui administre la *Loi sur la radiodiffusion* et la *Loi sur les télécommunications*, a le pouvoir d'accorder, d'amender, de suspendre, de révoquer et de renouveler les licences de radiodiffusion, d'approuver certains changements dans la propriété et le contrôle corporatif, et de faire des règlements et des politiques en accord avec la *Loi sur la radiodiffusion* et la *Loi sur les télécommunications*, sous réserve de certaines directives du cabinet fédéral. Les activités sans fil et filaires de Québecor Média sont aussi assujetties à des obligations techniques, à des conditions de licence et à certaines normes de rendement en vertu de la *Loi sur la radiocommunication* (Canada), qui est administrée par ISDE Canada.

Des changements aux lois, aux règlements et aux politiques régissant les activités de Québecor Média, l'adoption de nouvelles lois, de règlements, de politiques ou de conditions d'utilisation de licences, l'octroi de nouvelles licences, y compris des licences de spectre supplémentaires accordées à ses concurrents ou des changements dans le traitement des déductions d'impôts des dépenses en publicité pourraient avoir un impact sur les pratiques d'achat des consommateurs et (ou) un impact défavorable important sur ses activités (y compris la façon dont elle fournit ses produits et services), ses perspectives, ses résultats d'exploitation et sa situation financière. De plus, Québecor Média pourrait engager des dépenses accrues nécessaires afin de se conformer aux lois et aux règlements en vigueur et nouvellement adoptés ou pour son manquement de s'y conformer.

Le CRTC a entrepris un examen global du marché des services sans fil. Le gouvernement canadien lui a demandé de tenir compte de la concurrence, de l'accessibilité des prix, des intérêts des clients et de l'innovation dans sa prise de décisions. Cet examen pourrait entraîner l'introduction de la revente obligatoire sur le marché des services sans fil et l'émergence d'ERMV dans l'industrie de la téléphonie mobile. Cette augmentation importante de la concurrence dans le segment de la téléphonie mobile de Québecor Média pourrait nuire considérablement à ses activités, à ses perspectives, à ses revenus, à sa situation financière et à ses résultats d'exploitation.

De plus, les lois relatives aux communications, à la protection de données, au commerce électronique, à la commercialisation directe et à la publicité numérique, ainsi qu'à l'utilisation de dossiers publics sont devenues plus importantes au cours des dernières années. La législation et les règlements en vigueur et proposés, y compris les changements dans la manière dont les tribunaux au Canada, aux États-Unis et dans les autres juridictions interprètent cette législation et ces règlements, peuvent imposer des limites sur la cueillette et l'utilisation de certaines informations. De plus, le CRTC et ISDE Canada ont le pouvoir d'imposer des sanctions pécuniaires en cas de non-respect de la réglementation en vigueur.

### **Accès aux réseaux de câbles par les fournisseurs AITP**

Le CRTC a exigé des plus importants câblodistributeurs au Canada, y compris Vidéotron, de fournir aux AITP un accès à leurs réseaux de câbles à des tarifs réglementés fondés sur les coûts. Plusieurs fournisseurs AITP sont interconnectés au réseau par câble de Québecor Média et offrent ainsi des services d'accès Internet au détail et, dans certains cas, des services de vente au détail de services téléphoniques de VoIP et des services de distribution d'IPTV.

Dans une série de décisions rendues depuis 2015, le CRTC a réitéré l'importance qu'il accorde aux ententes d'accès aux prestations de services de gros obligatoires comme moteur de la concurrence sur le marché de l'accès Internet de détail. Entre autres, le CRTC a ordonné à toutes les grandes entreprises de téléphonie et de câblodistribution, y compris Vidéotron, la prestation de nouveaux services dégroupés de gros qui remplaceront les services groupés de gros existants, après une période de transition. Ces nouveaux services dégroupés comprendront l'accès obligatoire aux services haute vitesse fournis au moyen d'installations de fibre optique, y compris les installations de fibre optique des grandes entreprises de services de téléphonie titulaires. Le 15 août 2019, le CRTC a imposé un tarif fixe pour un service d'accès Internet de gros indépendant de la vitesse d'accès et a ordonné que le nouvel accès et les tarifs établis en fonction de la capacité s'appliquent rétroactivement au 31 mars 2016. Les nouveaux tarifs proposés sont considérablement inférieurs aux tarifs provisoires et pourraient entraîner une baisse des résultats d'environ 30,0 M\$ (avant les impôts sur le bénéfice) pour l'exercice 2020 et une baisse rétrospective d'environ 52,0 M\$ (avant les impôts sur le bénéfice) du 31 mars 2016 au 31 décembre 2019. Une coalition de câblodistributeurs (y compris Vidéotron) a fait une demande au CRTC pour réviser et modifier sa décision relativement aux tarifs. L'adoption des nouveaux tarifs a été suspendue durant l'évaluation de cette demande. Si la décision du CRTC est ultimement maintenue sous sa forme actuelle, elle aura pour effet de réduire considérablement les revenus d'accès Internet de gros de Vidéotron. De plus, elle changera significativement le paysage concurrentiel et permettra aux revendeurs de services Internet d'adopter des stratégies plus agressives de fixation des prix sur le marché de détail. Cela pourrait aussi entraîner une perte d'abonnés pour Québecor Média, nuire à sa capacité de récupérer les coûts nécessaires pour fournir ces services, décourager l'investissement dans ses réseaux et nuire considérablement à sa capacité de concurrencer efficacement.

### **Renouvellement de licences**

Les licences de SSFE-1 de Vidéotron ont été renouvelées en décembre 2018 pour un terme de 20 années. Le processus de consultation publique concernant les droits de licence à payer pendant la période de renouvellement n'a pas encore été lancé.

Les autres licences de spectre de Vidéotron, y compris les licences de SSFE-3, les licences dans la bande de 700 MHz, de 2500 MHz et de 600 MHz ont été émises pour un terme de 20 années, à partir de leur date respective d'émission. Au terme de ces échéances, Québecor Média s'attend à ce que de nouvelles licences soient émises pour des périodes ultérieures dans le cadre d'un processus de renouvellement, à moins qu'une violation de la condition de licence n'ait lieu, qu'une réallocation majeure du spectre destiné à un nouveau service ne soit nécessaire, ou dans l'éventualité où une politique prépondérante devait s'imposer. Le processus d'émission ou de renouvellement de licences devrait être déterminé par ISDE Canada, y compris les modalités des nouvelles licences et la possibilité que les droits de licence doivent s'appliquer pour une période ultérieure.

Si, à la fin de leur échéance respective, les licences ne sont pas renouvelées à des conditions acceptables, ou même nullement renouvelées, la capacité de Québecor Média de continuer à offrir ses services sans fil ou d'offrir de nouveaux services pourrait être affectée et avoir ainsi un impact défavorable important sur ses activités, ses perspectives, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

### **Programmes gouvernementaux**

Québecor Média bénéficie de plusieurs programmes gouvernementaux visant à soutenir la production et la distribution de produits télévisuels et cinématographiques, ainsi que l'édition de magazines au Canada, y compris des crédits d'impôt remboursables fédéraux et provinciaux. Il n'y a aucune certitude que les programmes incitatifs culturels locaux auxquels Québecor Média peut adhérer au Canada continueront d'être disponibles à l'avenir ou ne seront pas réduits, modifiés ou supprimés. Toute coupe future ou tout autre changement dans les politiques ou règles d'application au Canada, ou dans quelle que province que ce soit, dans le cadre de ces programmes gouvernementaux incitatifs, – y compris tout changement dans les programmes de crédit d'impôt remboursables du Québec ou du gouvernement fédéral – pourraient augmenter le coût de l'acquisition et de la production d'émissions canadiennes, nécessaires à la diffusion, ce qui pourrait avoir un impact défavorable important sur ses résultats d'exploitation et sa situation financière. De plus, la programmation de contenu canadien est soumise à une certification de la part de divers organismes du gouvernement fédéral. Si la programmation ne parvient pas à répondre aux normes de certification, Québecor Média ne serait pas en mesure d'utiliser ces programmes pour répondre à ses obligations en matière de programmation de contenu canadien et pourrait ne pas se qualifier pour recevoir certains crédits d'impôt canadiens et adhérer à des programmes incitatifs gouvernementaux.

De plus, le gouvernement canadien et les gouvernements provinciaux offrent présentement des subventions, des mesures incitatives et des crédits d'impôt dans le but d'attirer les producteurs étrangers et de soutenir la production télévisuelle et le cinéma canadien. La plupart des grands studios et des principaux clients des services d'activités cinématographiques et audiovisuelles de Québecor Média, les producteurs de contenu pour ses activités de diffusion, ainsi que ses activités de production et de distribution financent

une partie de leurs budgets de production grâce à ces subventions, mesures incitatives et crédits d'impôt. Il n'y a aucune certitude que ces subventions, mesures incitatives et crédits d'impôt demeureront à leurs niveaux actuels ou même qu'ils resteront en vigueur. S'ils étaient réduits ou supprimés, le niveau d'activité dans les industries cinématographiques et télévisuelles pourrait diminuer, affectant ainsi les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société.

Le modèle à succès de crédit d'impôt du Québec et d'autres provinces canadiennes a été imité par d'autres territoires. Certains producteurs peuvent choisir des sites ailleurs qu'au Québec pour profiter d'autres programmes de crédit d'impôt. D'autres facteurs, tels que les préférences du réalisateur ou les exigences des têtes d'affiche peuvent aussi avoir des incidences sur le nombre de productions réalisées dans des sites ailleurs qu'au Québec, ce qui pourrait en conséquence avoir un effet défavorable sur les activités, les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société.

### ***Lois et règlements en matière d'environnement et de changements climatiques***

Québecor Média est assujettie à des lois et règlements en matière environnementale. Certaines de ses installations sont assujetties à des lois et à des règlements fédéraux, provinciaux, étatiques et municipaux concernant notamment les émissions dans l'air, les déversements dans l'eau et les égouts, la manipulation et l'élimination des matières et des déchets dangereux, y compris les déchets électroniques, le recyclage, la décontamination des sols ou se rapportant autrement à la protection de l'environnement. De plus, les activités de Québecor Média sont régies par des lois et des règlements en matière de sécurité au travail et de santé des employés qui régissent, entre autres, l'exposition des employés aux matières dangereuses en milieu de travail. Un manquement aux lois ou aux règlements en vigueur ou applicables à l'avenir pourrait donner lieu à une responsabilité importante pour Québecor Média.

Les lois et règlements en matière environnementale et leur interprétation ont évolué rapidement au cours des dernières années et cette évolution pourrait se poursuivre. Par exemple, la plupart des provinces canadiennes ont mis en place une réglementation de responsabilité élargie des producteurs afin de favoriser des pratiques de développement durable, telles que la « récupération écologique et la valorisation des produits électroniques » énonçant certains objectifs de valorisation, ce qui pourrait obliger Québecor Média à revoir et à ajuster ses pratiques à l'avenir. L'évolution des attentes du public à l'égard de l'environnement et de l'adoption de lois et de règlements de plus en plus sévères pourraient entraîner des coûts additionnels de conformité. Le défaut de s'y conformer pourrait occasionner des amendes, un contrôle réglementaire accru ou avoir un impact important sur la réputation et les marques de Québecor Média.

Les propriétés de Québecor Média et leurs zones périphériques, y compris celles qui ont servi à des fins industrielles sur une période prolongée, peuvent avoir eu des utilisations historiques ou, dans le cas des zones périphériques, des utilisations susceptibles de contaminer ses propriétés et de nécessiter des études plus approfondies ou des mesures correctives. À l'heure actuelle, Québecor Média ne peut garantir que toutes les obligations environnementales ont été déterminées, qu'aucun ancien propriétaire des sites n'a créé des situations environnementales importantes dont elle n'est pas au courant, qu'aucune situation environnementale importante n'existe par ailleurs à l'égard d'une telle propriété, ni que des cas de contamination connue ou inconnue ne la forceront pas à engager des dépenses.

Québecor Média détient, par l'entremise de ses filiales, certaines propriétés situées sur d'anciennes décharges partiellement assainies. L'exploitation et la propriété de ces propriétés comportent des risques inhérents aux responsabilités en matière d'environnement, de santé et de sécurité, y compris les blessures corporelles, les dommages matériels, la libération de matières dangereuses, les coûts de dépollution et de nettoyage et d'autres dommages environnementaux. Québecor Média peut, de temps à autre, être impliquée dans des procédures administratives et judiciaires concernant de telles questions, pouvant avoir un impact défavorable important sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Enfin, les effets du changement climatique mondial augmentent la gravité et la fréquence des phénomènes météorologiques extrêmes, et augmenteront fort probablement les coûts d'exploitation et les coûts en capital. Certains des risques les plus importants liés au changement climatique qui ont été identifiés comprennent la hausse des coûts d'exploitation en vue de maintenir les activités du réseau de Québecor Média lors de phénomènes météorologiques extrêmes, de même que la hausse des coûts en capital résultant des dommages causés à ses établissements ou à son équipement.

### ***Préoccupations face à des risques présumés pour la santé liés aux émissions de radiofréquences***

Tous les sites cellulaires de Québecor Média sont conformes aux lois en vigueur et Québecor Média compte sur ses fournisseurs pour s'assurer que l'équipement du réseau et l'équipement pour les consommateurs qui lui est fourni satisfassent toutes les exigences applicables en matière de réglementation et de sécurité. Cependant, certaines études ont suggéré des liens présumés entre les émissions de radiofréquences provenant de certains combinés de téléphonie mobile et de certains sites cellulaires et divers problèmes de santé et de l'interférence présumée avec des appareils médicaux électroniques, y compris les prothèses auditives et les stimulateurs cardiaques. Il n'existe aucune preuve scientifique irréfutable d'effets néfastes attribuables à l'exposition à des radiofréquences lorsque les limites imposées par la réglementation et les lois en vigueur sont respectées. De nouvelles études sur les radiofréquences sont en cours et il n'existe aucune certitude quant aux résultats futurs de ces études.

Les inquiétudes face aux émissions de radiofréquence ou leurs risques présumés sur la santé pourraient engendrer une réglementation gouvernementale supplémentaire, une diminution de l'utilisation des services mobiles, y compris ceux de Vidéotron, ou des poursuites en responsabilité relatives à un produit qui ont été engagées dans le passé ou qui pourraient être engagées à l'avenir. L'une ou l'autre de ces possibilités porterait préjudice à la conduite des activités, aux perspectives, aux revenus, à la situation financière et aux résultats d'exploitation de Québecor Média.

### **Niveau d'endettement**

À l'heure actuelle, Québecor a une dette importante et d'importantes obligations en matière de versements d'intérêts. Au 31 décembre 2020, Québecor avait une dette à long terme consolidée (dette à long terme plus les dettes bancaires) de 5,78 G\$. L'importante dette de Québecor pourrait avoir de lourdes conséquences, notamment :

- accroître sa vulnérabilité face à une conjoncture économique ou à des conditions défavorables dans l'industrie ;
- nécessiter qu'elle consacre une partie importante de ses flux de trésorerie provenant de l'exploitation au versement des intérêts et au remboursement du capital relatif à sa dette, limitant ainsi la disponibilité de ses flux de trésorerie en vue du financement de ses dépenses en immobilisations, de son fonds de roulement ou de ses autres besoins généraux ;
- limiter sa souplesse de planification et de réaction face aux changements qui surviennent dans ses activités et dans ses secteurs d'activité ;
- désavantager Québecor par rapport à ses concurrents qui sont moins endettés ou qui disposent de ressources financières supérieures ;
- limiter, à l'instar, entre autres, des clauses restrictives financières ou autres aux termes de sa dette, sa capacité d'emprunter des fonds additionnels et, le cas échéant, de le faire à des conditions commercialement raisonnables.

Bien que la dette de Québecor soit importante, elle disposait, au 31 décembre 2020, d'un montant de près de 1,85 G\$ disponible pour des emprunts supplémentaires conformément à ses facilités de crédit existantes, sur une base consolidée, et les actes de fiducie régissant les billets de premier rang en circulation permettaient à Québecor de contracter des dettes supplémentaires importantes à l'avenir. Si Québecor devait contracter des dettes supplémentaires, les risques auxquels elle est confrontée aujourd'hui pourraient s'intensifier en raison de l'effet de levier.

### **Clauses restrictives**

Les instruments de dettes de Québecor contiennent certaines clauses restrictives selon les conventions applicables quant à l'exploitation et aux questions financières qui limitent sa capacité à certains égards, y compris :

- emprunter des fonds ou vendre des actions privilégiées ;
- l'octroi de sûretés ;
- le versement de dividendes, le retour de capital ou le rachat d'actions ;
- la réalisation de certains types d'investissements ;
- le fait de consentir à des restrictions à l'égard de certaines filiales quant au versement de dividendes ou d'autres paiements ;
- l'engagement dans des transactions avec des sociétés liées ;
- le cautionnement de titres d'emprunts; et
- la vente d'actifs ou la fusion avec d'autres sociétés.

Si Québecor était incapable de respecter ses engagements et d'obtenir des renonciations de la part de ses créanciers, elle serait incapable de contracter des emprunts additionnels aux termes de ses facilités de crédit et serait en manquement à l'égard de sa dette selon les modalités de ces conventions, ce qui pourrait, si la situation n'était pas corrigée ou ne faisait pas l'objet d'une renonciation, entraîner la déchéance de tels endettements et causer des défauts croisés aux termes de ses autres dettes, y compris les billets de premier rang. Si l'endettement de Québecor s'accélère, elle pourrait ne pas être en mesure de rembourser sa dette ou d'emprunter suffisamment de fonds pour se refinancer et tout prépaiement ou refinancement pourrait avoir un impact défavorable sur sa situation financière. De plus, si Québecor contracte des emprunts additionnels à l'avenir, ou refinance des emprunts existants, elle pourrait être assujettie à des clauses restrictives additionnelles qui pourraient être plus rigoureuses que celles auxquelles elle est déjà assujettie. Même si Québecor était capable de se conformer à toutes les clauses restrictives applicables, les restrictions visant sa capacité de gérer ses activités à son gré pourraient nuire à ses activités, notamment en limitant sa capacité de tirer parti de financements, de fusions, d'acquisitions et d'autres occasions qu'elle estime avantageuses pour elle.

## **Société de gestion**

Québecor est une société de gestion et une partie importante de ses actifs consiste en la détention du capital-actions de ses filiales. À titre de société de gestion, ses activités sont exercées en grande partie par l'intermédiaire de ses filiales qui génèrent la presque totalité de ses revenus. Par conséquent, les flux de trésorerie et la capacité de Québecor d'honorer ses obligations au titre du remboursement de sa dette dépendent des bénéfices générés par ses filiales, actuelles et futures, et de la distribution de ces flux de trésorerie à Québecor, ou sur les prêts, avances de fonds ou autres versements réalisés par ces filiales à Québecor. La capacité de ces filiales de verser des dividendes, ou de consentir des prêts, des avances de fonds ou d'autres versements à Québecor est tributaire de leurs résultats d'exploitation et est assujettie aux lois applicables et aux autres restrictions contractuelles contenues dans les titres de créance. Québecor Média et Vidéotron possèdent plusieurs séries de titres de créance en circulation, tandis que Québecor Média, Vidéotron et Groupe TVA possèdent des facilités de crédit qui limitent la capacité de chacune d'elles à distribuer des liquidités. En outre, si ses filiales actuelles ou futures devaient contracter des dettes additionnelles à l'avenir, ou refinancer leurs dettes existantes, Québecor pourrait être soumise à des restrictions contractuelles supplémentaires prévues dans les instruments régissant ces titres de dette, pouvant être plus restrictives que celles actuellement en vigueur.

La capacité de ses filiales de générer des flux de trésorerie d'exploitation suffisants pour permettre à Québecor de verser les paiements prévus sur sa dette dépendra de leur rendement financier futur, qui sera en outre affecté par une série de facteurs économiques, concurrentiels et commerciaux, de même que par des changements structurels, dont beaucoup sont hors de son contrôle. Si les flux de trésorerie et les bénéfices des filiales en exploitation, de même que les montants qu'elles sont en mesure de distribuer à la Société sous forme de dividendes, ou autrement, ne sont pas suffisants, Québecor pourrait ne pas être en mesure de satisfaire à ses obligations liées aux dettes. Si elle n'est pas en mesure de satisfaire à ses obligations relativement à sa dette, elle pourrait devoir entreprendre des projets alternatifs de financement, tels que le refinancement ou la restructuration de sa dette, la vente d'actifs, la réduction ou le report d'investissements en capital ou la recherche de capitaux supplémentaires. Rien ne garantit que ce refinancement alternatif serait réalisable, que les actifs pourraient être vendus, ou, en cas de vente, la date et le produit de ces ventes, que le financement supplémentaire pourrait être obtenu à des conditions acceptables, ou tout simplement obtenu, ou qu'un financement supplémentaire serait envisageable selon les modalités des divers instruments de dette en vigueur. L'incapacité de Québecor à générer des flux de trésorerie suffisants pour satisfaire à ses obligations liées aux dettes ou pour renégocier ses obligations à des conditions commercialement raisonnables pourrait avoir un impact défavorable important sur ses activités, ses perspectives, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

## **Capacité de refinancement**

Québecor pourrait devoir, à l'occasion, refinancer certaines de ses dettes avant ou à leur échéance. Sa capacité d'obtenir du financement additionnel pour rembourser sa dette existante à l'échéance dépendra d'un certain nombre de facteurs, dont la conjoncture du marché, la disponibilité du crédit et sa performance opérationnelle. Rien ne garantit que Québecor puisse obtenir un tel financement ou qu'elle puisse le faire à des conditions avantageuses.

## **Dispositions dans les statuts pouvant décourager ou empêcher une prise de contrôle**

Certaines dispositions des statuts et des règlements de Québecor pourraient rendre plus difficile une acquisition par une tierce partie, même si cela pouvait être bénéfique selon l'opinion des détenteurs d'actions catégorie B de Québecor. Ces dispositions comprennent principalement :

- la caractéristique de droits de vote multiples des actions catégorie A ; et
- la structure électorale du conseil d'administration selon laquelle les détenteurs d'actions catégorie A élisent 75 % des administrateurs, tandis que les détenteurs d'actions catégorie B en élisent 25 %.

L'existence de ces dispositions pourrait avoir pour effet de retarder, d'empêcher ou de dissuader un changement de contrôle de Québecor, pourrait priver les actionnaires de la possibilité de recevoir une prime pour leurs actions catégorie B dans le cadre d'une vente de Québecor et, finalement, pourrait nuire au prix du marché des actions de Québecor.

## **Intérêts des détenteurs d'actions catégorie A de Québecor pouvant entrer en conflit avec les intérêts des autres actionnaires**

Les actions catégorie B de Québecor ont une voix par action, alors que les actions catégorie A ont 10 voix par action sur toutes les questions soumises au vote des actionnaires, à l'exception des questions où les détenteurs d'une catégorie d'actions peuvent voter séparément. Au 31 décembre 2020, environ 74,30 % des droits de vote combinés de toutes les actions en circulation sont contrôlés par un actionnaire majoritaire et l'exercice des droits de vote rattachés à ces actions permet ainsi de déterminer ou d'influer de manière importante sur toutes les questions soumises au vote des actionnaires, y compris l'élection des administrateurs d'actions catégorie A et l'approbation des transactions corporatives importantes telles que la modification des statuts, les fusions, les regroupements ou la vente de la totalité ou d'une part importante des actifs de Québecor.

Les détenteurs d'actions catégorie A peuvent également avoir des intérêts qui diffèrent de ceux des autres actionnaires et peuvent voter d'une manière avec laquelle les autres actionnaires sont en désaccord et qui peut être contraire aux intérêts des autres

actionnaires. Cette concentration du pouvoir de vote peut avoir pour effet de retarder, d'empêcher ou de dissuader une prise de contrôle de Québecor, pourrait priver les actionnaires de la possibilité de recevoir une prime pour leurs actions catégorie B dans le cadre d'une vente de Québecor, et finalement nuire au prix du marché des actions de Québecor.

### **Instruments financiers et gestion des risques financiers**

Les politiques de gestion des risques financiers de la Société sont établies afin de déterminer et d'analyser les risques auxquels est confrontée la Société, de fixer des contrôles et des limites de risques appropriés, et de superviser les risques et le respect des limites. Les politiques de gestion des risques sont revues régulièrement afin de refléter les changements de conditions de marché et des activités de la Société.

La Société utilise de nombreux instruments financiers, notamment des espèces et des quasi-espèces, des débiteurs, des actifs liés à des contrats, des placements à long terme, des emprunts bancaires, des comptes fournisseurs, des charges à payer, de la dette à long terme, des débiteures convertibles, des obligations locatives et des instruments financiers dérivés. À la suite de son utilisation d'instruments financiers, la Société est exposée au risque de crédit, au risque de liquidité et aux risques de marché découlant des variations des taux de change et des taux d'intérêt.

Afin de gérer les risques liés à la variation des taux de change et des taux d'intérêt, la Société utilise des instruments financiers dérivés i) pour fixer en dollars CA les versements sur ses dettes libellées en dollars US (intérêt et capital) et certains achats de stocks et d'investissements en immobilisations libellés en devises et ii) pour obtenir un équilibre établi entre des dettes à taux fixe et à taux variable. La Société n'a pas l'intention de régler ses instruments financiers dérivés avant leur échéance puisqu'aucun de ces instruments n'est détenu ou émis à des fins spéculatives.

**Tableau 9**  
**Description des instruments financiers dérivés au 31 décembre 2020**  
(en millions de dollars)

**Contrats de change à terme**

Échéance	Taux de conversion moyen en dollars CA contre un dollar US	Valeur nominale de la devise vendue	Valeur nominale de la devise achetée
<b>Vidéotron</b>			
À moins d'un an	1,3235	207,1 \$	156,5 \$US

**Ententes de swaps sur devises et taux d'intérêt**

Élément couvert	Instrument de couverture			
	Période de couverture	Valeur nominale	Taux d'intérêt annuel sur la valeur nominale en dollars CA	Taux de conversion des paiements d'intérêt et de capital en dollars CA contre un dollar US
<b>Québecor Média</b>				
Billets de premier rang à 5,750 % échéant en 2023	2016 à 2023	431,3 \$US	7,27 %	0,9792
Billets de premier rang à 5,750 % échéant en 2023	2012 à 2023	418,7 \$US	6,85 %	0,9759
<b>Vidéotron</b>				
Billets de premier rang à 5,000 % échéant en 2022	2014 à 2022	543,1 \$US	6,01 %	0,9983
Billets de premier rang à 5,000 % échéant en 2022	2012 à 2022	256,9 \$US	5,81 %	1,0016
Billets de premier rang à 5,375 % échéant en 2024	2014 à 2024	158,6 \$US	Acceptations bancaires 3 mois + 2,67 %	1,1034
Billets de premier rang à 5,375 % échéant en 2024	2017 à 2024	441,4 \$US	5,62 %	1,1039
Billets de premier rang à 5,125 % échéant en 2027	2017 à 2027	600,0 \$US	4,82 %	1,3407

Certaines ententes de swaps sur devises et taux d'intérêt conclues par la Société comportent une option qui permet à chacune des parties de régler le contrat d'échange à une date spécifique, à la valeur de marché du moment.

Les pertes sur évaluation et conversion des instruments financiers pour 2020 et 2019 sont résumés dans le tableau 10.

**Tableau 10****(Gain) perte sur évaluation et conversion des instruments financiers**

(en millions de dollars canadiens)

	2020	2019
(Gain) perte sur les dérivés incorporés liés aux débentures convertibles	(9,3) \$	5,7 \$
Autres	1,3	0,8
	<b>(8,0) \$</b>	<b>6,5 \$</b>

Une perte de 17,1 M\$ a été comptabilisée en 2020 aux autres éléments du résultat global relativement aux relations de couverture de flux de trésorerie (gain de 73,8 M\$ en 2019).

**Juste valeur des instruments financiers**

La juste valeur estimative de la dette à long terme et des débentures convertibles est fondée sur les cours de marché lorsqu'ils sont disponibles ou sur des modèles d'évaluation. Lorsque la Société utilise des modèles d'évaluation, la juste valeur est fondée sur la valeur actualisée des flux de trésorerie en utilisant les taux de rendement à la fin de l'exercice ou la valeur de marché d'instruments similaires comportant la même échéance.

La juste valeur des instruments financiers dérivés comptabilisée aux bilans consolidés est estimée selon les modèles d'évaluation de la Société. Ces modèles projettent les flux de trésorerie futurs et les actualisent selon les modalités de l'instrument financier dérivé et des facteurs de marché externes observables, comme les taux des swaps et les cours de change à la fin de la période. La juste valeur comptabilisée des instruments financiers dérivés est aussi rajustée pour refléter le risque d'inexécution, compte tenu du contexte financier et économique à la date de l'évaluation, en attribuant une prime liée au risque de défaillance de crédit, basée sur une combinaison de données de marché observables et non observables, à l'exposition nette par l'autre partie au contrat ou de la Société.

La juste valeur des dérivés incorporés liés aux débentures convertibles est déterminée selon les modèles d'évaluation des options qui utilisent des données du marché, y compris la volatilité, les facteurs d'actualisation, taux d'intérêt et primes de crédit implicites aux prix ajustés des instruments sous-jacents.

La valeur comptable et la juste valeur de la dette à long terme, des débentures convertibles et des instruments financiers dérivés pour les exercices terminés les 31 décembre 2020 et 2019 sont les suivantes :

**Tableau 11****Juste valeur de la dette à long terme, des débentures convertibles et des instruments financiers dérivés**

(en millions de dollars canadiens)

Actif (passif)	2020		2019	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
<b>Dette à long terme<sup>1</sup></b>	<b>(5 786,4) \$</b>	<b>(6 216,1) \$</b>	(5 986,1) \$	(6 376,2) \$
<b>Débentures convertibles<sup>2</sup></b>	<b>(153,5)</b>	<b>(153,5)</b>	(162,0)	(162,0)
<b>Instruments financiers dérivés<sup>3</sup></b>				
Contrats de change à terme	(8,0)	(8,0)	(2,1)	(2,1)
Ententes de swaps sur devises et taux d'intérêt	605,1	605,1	679,8	679,8

<sup>1</sup> La valeur comptable de la dette à long terme exclut les ajustements de la juste valeur de la dette à long terme liée au risque de taux d'intérêt couvert et les frais de financement.

<sup>2</sup> La valeur comptable et la juste valeur des débentures convertibles sont composées du montant en capital et de la valeur des caractéristiques de conversion liées aux prix plancher et plafond, comptabilisée comme dérivés incorporés.

<sup>3</sup> La juste valeur des instruments financiers dérivés désignés comme éléments de couverture de flux de trésorerie est un actif de 552,5 M\$ au 31 décembre 2020 (635,5 M\$ au 31 décembre 2019) et la juste valeur des instruments financiers dérivés désignés comme couverture de la juste valeur est un actif de 44,6 M\$ au 31 décembre 2020 (42,2 M\$ au 31 décembre 2019).

En raison du jugement utilisé dans l'application d'un large éventail de techniques et d'estimations dans le calcul de la juste valeur des montants, les justes valeurs ne sont pas nécessairement comparables entre diverses institutions financières ou d'autres participants du marché et ne peuvent pas être nécessairement réalisées dans le cadre d'une vente actuelle ou du règlement immédiat d'un instrument.

### Gestion du risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que la Société subisse une perte lorsqu'elle est exposée à des pertes sur créances découlant de défauts de paiement d'obligations contractuelles par un client ou une autre partie au contrat et découle principalement des sommes à recevoir des clients, y compris les actifs liés à des contrats.

La valeur comptable des actifs financiers représente le risque de crédit maximal auquel la Société est exposée.

Dans le cours normal de ses activités, la Société évalue régulièrement la situation financière de ses clients et examine l'historique de crédit de tout nouveau client. Au 31 décembre 2020, aucun client n'avait un solde représentant une partie importante des comptes clients consolidés de la Société. La Société utilise la méthode des pertes de crédit prévues pour estimer sa provision pour perte de crédit, qui tient compte du risque de crédit de ses clients, de la durée de vie prévue de ses actifs financiers, des tendances historiques et des conditions économiques. Au 31 décembre 2020, la provision pour pertes de crédit prévues représentait 2,5 % du montant brut des comptes clients et des actifs liés aux contrats (2,5 % au 31 décembre 2019), alors que les comptes clients datés de plus de 90 jours représentaient 5,0 % (7,2 % au 31 décembre 2019).

Le tableau suivant présente les changements apportés à la provision pour pertes de crédits prévus pour les exercices terminés les 31 décembre 2020 et 2019 :

	2020	2019
Solde au début de l'exercice	19,6 \$	20,5 \$
Variations aux pertes de crédit attendues imputées aux résultats	17,4	18,8
Radiation	(16,2)	(19,7)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>20,8 \$</b>	<b>19,6 \$</b>

La Société est d'avis que ses gammes de produits et la diversité de sa clientèle servent à réduire son risque de crédit ainsi qu'à se prémunir contre les fluctuations de la demande pour ses gammes de produits. La Société ne croit pas être exposée à un niveau de risque de crédit plus élevé que la normale à l'égard de ses clients.

En raison de son utilisation d'instruments financiers dérivés, la Société est exposée au risque d'inexécution par une tierce partie. Lorsque la Société conclue des contrats sur des instruments financiers dérivés, les autres parties au contrat (étrangères ou canadiennes) doivent avoir des cotes de crédit élevées minimales en conformité avec les politiques de gestion du risque de la Société et sont assujetties à une concentration maximale du risque de crédit. Ces cotes de crédit et la concentration maximale sont revues sur une base régulière, mais de façon minimale, à chaque trimestre.

### Gestion du risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne soit pas en mesure de rencontrer ses obligations lorsqu'elles viennent à échéance ou que le risque que ces obligations financières soient rencontrées à un coût excessif. La Société gère ce risque au moyen de l'échelonnement des échéances de la dette. La durée moyenne de la dette consolidée de la Société était d'environ 4,3 années au 31 décembre 2020 (4,9 années pro forma l'émission par Vidéotron de billets de premier rang pour un montant en capital global de 650,0 M\$ le 22 janvier 2021), contre 5,2 années au 31 décembre 2019.

### Risque de marché

Le risque de marché est le risque que les variations de valeur de marché dues à des fluctuations des taux de conversion sur devises, des taux d'intérêt ou du cours des actions entraînent une variation de la valeur des instruments financiers de la Société. L'objectif de la gestion du risque de marché est de limiter et de contrôler l'exposition à ce risque à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant le rendement lié à ce risque.

#### *Risque de change*

La plupart des revenus et des charges consolidés de la Société, autres que les frais d'intérêt sur la dette libellée en dollars US, l'achat de terminaux numériques, de bornes intelligentes, de modems, d'appareils mobiles et de certaines dépenses en capital, sont reçus

ou libellés en dollars CA. Une tranche importante des intérêts, du capital et des primes à verser sur la dette, s'il y a lieu, doit être versée en dollars US. La Société a conclu des opérations de couverture visant le risque de change sur l'encours de ses dettes libellées en dollars US au 31 décembre 2020, pour couvrir son exposition à l'égard de certains achats de terminaux numériques, de bornes intelligentes, de modems, d'appareils mobiles et de certaines dépenses en capital. Par conséquent, la sensibilité de la Société à l'égard de la variation des taux de change est minime sur le plan économique.

La sensibilité estimative sur le bénéfice et sur les autres éléments du résultat global, avant les impôts sur le bénéfice, d'une variation de 0,10 \$ du taux de change de fin d'exercice du dollar CA pour un dollar US utilisé pour calculer la juste valeur des instruments financiers au 31 décembre 2020 était la suivante :

<b>Augmentation (diminution)</b>	<b>Bénéfice</b>	<b>Autres éléments du résultat global</b>
Augmentation de 0,10 \$	1,0 \$	48,7 \$
Diminution de 0,10 \$	(1,0)	(48,7)

La variation de 0,10 \$ du taux moyen de change en 2020 du dollar CA pour un dollar US aurait entraîné une variation de 5,4 M\$ de la valeur des achats non couverts de produits et services et de 3,7 M\$ de la valeur des acquisitions non couvertes d'actifs corporels et incorporels en 2020.

#### *Risque de taux d'intérêt*

Certaines facilités de crédit de la Société portent intérêt à des taux variables fondés sur les taux de référence suivants : i) taux des acceptations bancaires, ii) LIBOR, iii) taux préférentiel du Canada, et iv) taux préférentiel des États-Unis. Les billets de premier rang émis par la Société portent intérêt à des taux fixes. La Société a conclu des ententes de swaps sur devises et taux d'intérêt afin de gérer les risques de flux de trésorerie. Compte tenu des instruments de couverture, la dette était constituée d'environ 96,1 % de titres à taux fixe (96,6 % pro forma l'émission par Vidéotron de billets de premier rang pour un montant en capital global de 650 M\$ le 22 janvier 2021), contre 93,9 % au 31 décembre 2019 et de 3,9 % de titres à taux variable (3,4 % pro forma l'émission des billets de premier rang le 22 janvier 2021), contre 6,1 % au 31 décembre 2019.

La sensibilité estimative sur les paiements d'intérêts d'une variation de 100 points de base du taux de fin d'exercice des acceptations bancaires canadiennes au 31 décembre 2020 était de 2,0 M\$.

La sensibilité estimative sur le bénéfice et les autres éléments du résultat global, avant les impôts sur le bénéfice, d'une variation de 100 points de base du taux d'actualisation utilisé pour calculer la juste valeur des instruments financiers, autres que les débtures convertibles et les dérivés incorporés liés aux débtures convertibles, au 31 décembre 2020, selon le modèle d'évaluation de la Société, se présentait comme suit :

<b>Augmentation (diminution)</b>	<b>Bénéfice</b>	<b>Autres éléments du résultat global</b>
Augmentation de 100 points de base	(1,2) \$	(10,0) \$
Diminution de 100 points de base	1,2	10,0

#### **Gestion du capital**

L'objectif principal de la Société dans la gestion du capital est de maintenir un niveau de capital optimal afin de répondre aux besoins de ses nombreuses entreprises, y compris les occasions de croissance.

Dans la gestion de sa structure du capital, la Société tient compte des caractéristiques des actifs de ses filiales et des besoins de fonds prévus en optimisant leurs capacités d'emprunts individuelles de la manière la plus efficiente de façon à obtenir le coût de financement le plus bas. La gestion de la structure du capital comprend l'émission et le remboursement de dettes et de débtures convertibles, l'émission et le rachat d'actions, l'utilisation des flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation et les montants de distributions aux actionnaires. La Société n'a pas modifié de façon importante la gestion de sa structure du capital depuis la fin du dernier exercice financier.

La structure du capital de la Société est constituée de capitaux propres, des emprunts bancaires, de la dette à long terme, des débetures convertibles, des dérivés incorporés liés aux débetures convertibles, des obligations locatives, des instruments financiers dérivés et des espèces et quasi-espèces. Aux 31 décembre 2020 et 2019, la structure du capital se présentait comme suit :

**Tableau 12**  
**Structure du capital de Québecor**  
(en millions de dollars canadiens)

	2020	2019
Emprunts bancaires	1,7 \$	29,4 \$
Dette à long terme	5 773,4	5 957,5
Débetures convertibles	150,0	150,0
Dérivés incorporés liés aux débetures convertibles	6,5	15,8
Obligations locatives	173,3	137,9
Instruments financiers dérivés	(597,1)	(677,7)
Espèces et quasi-espèces	(136,7)	(14,0)
Passif net	5 371,1	5 598,9
Capitaux propres	1 214,1 \$	1 072,1 \$

La Société n'est assujettie à aucune exigence externe liée à son capital, à l'exception de certaines restrictions conformément aux modalités de ses contrats d'emprunts liées, entre autres, aux investissements permis, aux transactions intersociétés, à la déclaration et au paiement de dividendes ou d'autres distributions.

## Éventualités

Dans le cadre des litiges entre la Société et un concurrent, des poursuites ont été engagées par la Société et contre la Société. À ce stade-ci des poursuites, la direction de la Société est d'avis que le dénouement ne devrait pas avoir d'incidence importante sur les résultats ou la situation financière de la Société.

Il existe également un nombre de procédures judiciaires contre la Société qui sont en cours. Généralement, la direction de la Société établit des provisions pour les réclamations ou actions spécifiques en tenant compte des faits de chaque cas. La Société ne peut déterminer quand et si un paiement sera effectué relativement à ces procédures judiciaires.

Le 15 août 2019, le CRTC a rendu une ordonnance finale établissant, rétroactivement au 31 mars 2016, les tarifs de gros groupés que devront facturer les grandes entreprises de câblodistribution et de téléphonie pour la prestation des services d'accès à leurs réseaux Internet haute vitesse. Les tarifs provisoires en vigueur depuis 2016 ont été facturés aux revendeurs et comptabilisés aux états financiers consolidés de la Société. Les nouveaux tarifs proposés sont considérablement inférieurs aux tarifs provisoires et pourraient entraîner une baisse des résultats d'environ 30,0 M\$ (avant les impôts sur le bénéfice) pour l'exercice 2020 et une baisse rétrospective d'environ 52,0 M\$ (avant les impôts sur le bénéfice) du 31 mars 2016 au 31 décembre 2019. Le 28 septembre 2020, le CRTC a approuvé la demande d'une coalition d'entreprises de câblodistribution (y compris Vidéotron) de suspendre l'ordonnance relative aux tarifs en attendant ses décisions définitives sur les demandes de révisions et de modifications. En conséquence, la Société estime toujours que les tarifs provisoires demeurent la base appropriée pour reconnaître les revenus tirés de la revente des services Internet filaires à ce stade-ci des procédures.

## Pratiques et estimations comptables déterminantes

### Comptabilisation des revenus

La Société comptabilise un contrat conclu avec un client seulement lorsque tous les critères suivants sont respectés :

- les parties au contrat ont approuvé celui-ci (par écrit, verbalement ou selon d'autres pratiques commerciales habituelles) et se sont engagées à remplir leurs obligations respectives ;
- l'entité peut déterminer les droits de chaque partie à l'égard des biens ou des services à fournir ;
- l'entité peut déterminer les conditions de paiement prévues pour les biens ou les services à fournir ;

- le contrat a une substance commerciale (c'est-à-dire que le risque, le calendrier ou le montant des flux de trésorerie futurs de l'entité devrait changer à la suite du contrat) ; et
- il est probable que l'entité recouvrera la contrepartie à laquelle elle a droit en échange des biens ou des services qu'elle fournira au client.

La portion des revenus qui a été facturée, mais non réalisée, est présentée comme « Revenus différés » dans les bilans consolidés. Les revenus différés sont généralement comptabilisés dans les revenus au cours de l'exercice suivant.

#### Télécommunications

Le secteur Télécommunications fournit des services conformément à des accords à prestations multiples, principalement pour des contrats de téléphonie mobile dans lesquels la vente d'appareils mobiles est regroupée avec des services de télécommunications pendant la durée du contrat. La contrepartie totale pour un contrat avec des prestations multiples est répartie entre les obligations de prestation en fonction du prix de vente spécifique de chaque obligation. La contrepartie totale comprend généralement un frais initial pour la vente de l'équipement et des frais mensuels pour le service de télécommunications. Chaque obligation de prestation des accords à prestations multiples est ensuite comptabilisée séparément en fonction du montant de la contrepartie allouée.

La Société n'ajuste pas le montant de la contrepartie allouée à la vente de l'équipement pour tenir compte des effets d'une composante de financement puisque cette composante n'est pas importante.

Le secteur Télécommunications comptabilise les revenus relatifs à chacune de ses activités principales de la façon suivante :

- les revenus d'exploitation tirés des services aux abonnés, tels que la télédistribution, l'accès Internet, la téléphonie filaire et mobile ainsi que le service de VSDA, sont comptabilisés lorsque les services sont fournis ;
- les revenus provenant de la vente d'équipements aux abonnés sont comptabilisés aux résultats au moment de la livraison ;
- les revenus d'exploitation liés aux contrats de service sont comptabilisés aux résultats sur une base linéaire au cours de la période durant laquelle les services sont fournis ; et
- les revenus provenant des frais de branchement à la connexion filaire et d'activation des services mobiles sont différés et comptabilisés respectivement aux résultats sur la durée de la période au cours de laquelle il est prévu que les clients demeureront des clients de la Société et sur la durée du contrat.

Lorsqu'un appareil mobile et un service sont combinés dans un seul contrat, la durée du contrat est généralement de 24 mois.

La partie des revenus de téléphonie mobile comptabilisés qui n'a pas été facturée est présentée à titre d'actif lié à des contrats dans le bilan consolidé. Les actifs liés à des contrats sont réalisés pendant la durée du contrat.

#### Média

Le secteur Média comptabilise les revenus relatifs à chacune de ses activités principales de la façon suivante :

- les revenus publicitaires sont comptabilisés lorsque la publicité est mise en ondes à la télévision, publiée dans les journaux ou magazines ou affichée sur les propriétés numériques ou aribus ;
- les revenus des abonnements à des chaînes spécialisées ou à des publications en ligne sont comptabilisés sur une base mensuelle lorsque le service est fourni ou sur la durée de l'abonnement ;
- les revenus tirés de la vente ou de la distribution de journaux et de magazines sont comptabilisés au moment de la livraison, déduction faite d'une provision pour retours estimés sur la base du taux historique des retours ;
- les revenus de location de studios et d'équipements sont comptabilisés sur la période de location ;
- les revenus provenant des services spécialisés de cinéma et de télévision sont comptabilisés lorsque les services sont fournis ; et
- les revenus de distribution de contenu audiovisuel sont comptabilisés lorsque le contenu a été livré et accepté en conformité avec les termes de l'entente de licence ou de distribution.

#### Sports et divertissement

Le secteur Sports et divertissement comptabilise les revenus relatifs à chacune de ses activités principales de la façon suivante :

- les revenus tirés de la vente ou de la distribution de livres et de produits de divertissement sont comptabilisés au moment de la livraison, déduction faite d'une provision pour retours estimés sur la base du taux historique des retours ;
- les revenus tirés de la location de salles, de la vente de billets (y compris la vente de billets de saison) et de nourritures et de

boissons sont comptabilisés lorsque les événements ont lieu et (ou) les biens sont vendus, selon le cas ;

- les revenus tirés de la location de loges sont comptabilisés uniformément sur la période prévue de l'entente ;
- les revenus tirés de la vente de publicité, sous la forme d'affichage événementiel ou de commandites, sont comptabilisés uniformément sur la durée de l'entente ; et
- les revenus provenant de la gestion d'événements sportifs et culturels sont comptabilisés lorsque les services sont fournis.

### *Dépréciation d'actifs*

Aux fins de l'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés en UGT, lesquelles représentent les plus petits groupes d'actifs pour lesquels des entrées de trésorerie séparément identifiables sont générées. À chaque date de bilan, la Société revoit si des événements ou des circonstances indiquent que la valeur comptable des actifs à long terme ayant une durée d'utilité déterminée pourrait être inférieure à leur valeur recouvrable. L'écart d'acquisition, les actifs incorporels ayant une durée d'utilité indéterminée et les actifs incorporels non encore disponibles pour utilisation sont soumis à un test de dépréciation à chaque exercice et lorsqu'il y a une indication que la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT, à laquelle l'actif a été attribué, excède sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le plus élevé de la juste valeur de l'actif ou de l'UGT, diminuée des coûts de sortie, et de la valeur d'utilité de l'actif ou de l'UGT. La juste valeur diminuée des coûts de sortie représente le montant, déduction faite des coûts de disposition, qu'une entité pourrait obtenir à la date d'évaluation pour la vente de l'actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. La valeur d'utilité est la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs prévus de l'actif ou de l'UGT.

La Société utilise la méthode des flux de trésorerie actualisés pour estimer le montant recouvrable, lesquels sont calculés à l'aide des flux de trésorerie futurs prévus principalement dans ses plus récents budgets et dans son plan stratégique triennal, tels qu'approuvés par la direction de la Société et présentés au conseil d'administration. Ces prévisions ont été établies en considérant le rendement opérationnel passé et la part de marché de chaque UGT, les tendances économiques et spécifiques de l'industrie et du marché ainsi que les stratégies d'entreprise. Un taux de croissance perpétuelle est utilisé pour les flux de trésorerie au-delà de la période du plan stratégique triennal. Le taux d'actualisation utilisé par la Société est un taux avant impôts découlant du coût moyen pondéré du capital relatif à chaque UGT, qui reflète l'évaluation du marché actuel de i) la valeur temporelle de l'argent et ii) du risque spécifique lié aux actifs pour lesquels les estimations des flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées en fonction du risque. Le taux de croissance perpétuelle a été déterminé en analysant les marchés spécifiques de chaque UGT.

Une charge de dépréciation est comptabilisée au montant de l'excédent de la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT par rapport à sa valeur recouvrable. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT à laquelle un écart d'acquisition a été affecté est inférieure à la valeur comptable de l'UGT, l'écart d'acquisition correspondant est déprécié en premier. Tout excédent de perte de valeur est comptabilisé et attribué aux actifs dans l'UGT en proportion de la valeur comptable de chaque actif dans l'UGT.

Une charge de dépréciation comptabilisée au cours de périodes antérieures pour des actifs à long terme ayant des durées d'utilité déterminées et des actifs incorporels ayant une durée d'utilité indéterminée, sauf pour l'écart d'acquisition, peut être renversée dans les états consolidés des résultats dans la mesure où la valeur comptable qui en résulte n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune charge de dépréciation n'avait été comptabilisée au cours des périodes antérieures.

Pour déterminer le montant recouvrable d'un actif ou de l'UGT, l'appréciation des informations disponibles à la date de l'évaluation est basée sur le jugement de la direction et peut nécessiter l'utilisation d'estimations et d'hypothèses. En outre, la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs exige l'utilisation d'estimations telles que la valeur et le calendrier d'une série de flux de trésorerie futurs, l'estimation des variations anticipées dans les montants et les échelonnements de ces flux de trésorerie, la valeur de l'argent dans le temps représentée par le taux d'intérêt hors risque, ainsi que le prix rattaché à la prise en charge de l'incertitude inhérente à l'actif ou à l'UGT.

Par conséquent, l'utilisation du jugement pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT peut influencer sur la perte de valeur de l'actif ou de l'UGT qui doit être comptabilisée, ainsi que sur le renversement potentiel de la charge de dépréciation dans le futur.

Sur la base des données et des hypothèses utilisées lors des plus récents tests de dépréciation, la Société est d'avis qu'il n'y a actuellement dans ses livres aucun montant important d'actifs à long terme ayant une durée d'utilité déterminée ou d'écart d'acquisition et d'actifs incorporels ayant une durée d'utilité indéterminée qui présentent un risque élevé de dépréciation de valeur dans un futur rapproché.

La valeur comptable nette de l'écart d'acquisition au 31 décembre 2020 était 2,71 G\$ et la valeur comptable nette des actifs incorporels ayant une durée d'utilité indéterminée au 31 décembre 2020 était de 741,1 M\$.

### *Durée d'utilité des licences de spectre*

La direction a conclu que les licences de spectre ont une durée d'utilité indéterminée. Cette conclusion est basée sur une analyse de facteurs, tels que la capacité financière de la Société de renouveler les licences de spectre, le contexte concurrentiel, juridique et réglementaire et l'utilisation future prévue des licences de spectre. La détermination à l'effet que les licences de spectre ont une durée d'utilité indéterminée exige par conséquent du jugement qui pourrait avoir un impact sur la charge d'amortissement comptabilisée dans les états consolidés des résultats si la direction changeait sa conclusion dans le futur.

### *Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture*

La Société utilise divers instruments financiers dérivés pour gérer le risque lié aux variations des taux de change et d'intérêt. La Société ne détient pas et n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins spéculatives. Selon la comptabilité de couverture, la Société documente toutes les relations de couverture entre les instruments de couverture et les éléments couverts ainsi que la stratégie qui sous-tendent l'utilisation des instruments de couverture et l'objectif de gestion du risque. De plus, la Société désigne ses instruments financiers dérivés comme couvertures de la juste valeur ou couvertures de flux de trésorerie lorsqu'ils se qualifient pour la comptabilité de couverture. Elle évalue l'efficacité des instruments financiers dérivés au moment de la mise en place de la couverture et de façon continue par la suite.

La Société a généralement recours aux divers instruments financiers dérivés suivants.

- La Société utilise des contrats de change à terme pour couvrir le risque de change lié à des achats de stocks et d'équipements qu'elle prévoit faire en devises. Ces contrats de change à terme sont désignés comme couvertures de flux de trésorerie.
- La Société conclut des swaps sur devises et taux d'intérêt pour couvrir i) le risque de change lié aux paiements d'intérêt et de capital de ses dettes libellées en devises et (ou) ii) le risque de variation de la juste valeur sur certaines dettes découlant de la variation des taux d'intérêt. Les swaps sur devises et taux d'intérêt selon lesquels la totalité des versements d'intérêt et de capital sur des dettes libellées en dollars US ont été fixés en dollars CA, en plus de la conversion d'un taux d'intérêt à un taux variable à un taux variable ou d'un taux fixe à un taux fixe, sont désignés comme couvertures de flux de trésorerie. Les swaps sur devises et taux d'intérêt sont désignés comme couvertures de la juste valeur lorsque les versements d'intérêt et de capital sur des dettes libellées en dollars US ont été fixés en dollars CA, tout en convertissant le taux d'intérêt d'un taux fixe à un taux variable.
- La Société a établi un ratio de couverture d'un pour un pour toutes les relations de couverture, car les risques sous-jacents liés à ses dérivés de couverture sont identiques aux risques d'éléments couverts.

La Société mesure et enregistre l'efficacité de ses relations de couverture comme suit.

- Pour une couverture de flux de trésorerie, l'efficacité de la couverture est testée et mesurée en comparant les variations de la juste valeur du dérivé de couverture et les variations de la juste valeur d'un dérivé hypothétique simulant les flux de trésorerie couverts.
- Pour les couvertures de la juste valeur, l'efficacité de la couverture est testée et mesurée en comparant les variations de la juste valeur du dérivé de couverture avec les variations de la juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert.
- La plupart des relations de couverture de la Société ne génèrent pas d'inefficacité importante. S'il y a une inefficacité, le cas échéant, elle est comptabilisée dans l'état des résultats consolidés en tant que gains ou pertes sur évaluation et conversion des instruments financiers.

Conformément à la comptabilité de couverture, la Société applique les conventions comptables suivantes.

- Pour les instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de la juste valeur, les variations de la juste valeur de l'instrument financier dérivé de couverture comptabilisées aux résultats sont compensées en bonne partie par les variations de la juste valeur de l'élément couvert dans la mesure où la relation de couverture est efficace. Lorsque la couverture de la juste valeur cesse, la valeur comptable de l'élément couvert n'est plus ajustée et les ajustements cumulatifs à la juste valeur de la valeur comptable de l'élément couvert sont amortis aux résultats sur la durée de vie résiduelle de la relation de couverture initiale.
- Pour les instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, la tranche efficace de la couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, tandis que la tranche inefficace est immédiatement comptabilisée aux résultats. La tranche efficace de la couverture reportée dans le cumul des autres éléments du résultat global est comptabilisée aux résultats au cours de la même période durant laquelle l'élément couvert influe sur les résultats. Lorsqu'une couverture de flux de trésorerie cesse, les montants comptabilisés précédemment dans le cumul des autres éléments du résultat global sont reclassés dans les résultats au cours des périodes où la variation des flux de trésorerie de l'élément couvert influe sur les résultats.

Toutes les variations de la juste valeur des instruments financiers dérivés comptabilisées aux résultats sont présentées dans les gains ou pertes sur évaluation et conversion des instruments financiers. Les frais d'intérêt sur la dette à long terme couverte sont comptabilisés aux taux d'intérêt et de change de la couverture.

Les instruments financiers dérivés ne se qualifiant pas pour la comptabilité de couverture, y compris les dérivés incorporés dans des instruments financiers ou d'autres contrats non financiers qui ne sont pas étroitement liés aux contrats hôtes, sont comptabilisés sur une base de juste valeur dans les bilans consolidés. Toutes les variations de la juste valeur liées à ces instruments financiers dérivés sont comptabilisées dans les états consolidés des résultats et présentées dans les gains ou pertes sur évaluation et conversion des instruments financiers.

### *Débetures convertibles*

Les débetures convertibles sont comptabilisées comme un passif financier et les attributs de prix de conversion plafond et plancher sont comptabilisés séparément comme des dérivés incorporés. Les dérivés incorporés sont évalués à la juste valeur et tout changement subséquent de la juste valeur est comptabilisé dans les états consolidés des résultats comme un gain ou une perte sur évaluation et conversion des instruments financiers.

### *Régimes de retraite et avantages complémentaires à la retraite*

La Société offre à certains de ses employés des régimes de retraite à cotisations définies et à prestations définies.

Les obligations de la Société en matière de prestations de retraite définies et d'avantages complémentaires à la retraite sont évaluées à une valeur actuelle sur la base de plusieurs hypothèses économiques et démographiques, établies avec la collaboration des actuaires de la Société. Les hypothèses clés comprennent le taux d'actualisation, l'évolution future des niveaux de salaire, l'âge de départ à la retraite des employés, la croissance du coût des soins de santé et d'autres facteurs actuariels. L'actif des régimes est calculé à la juste valeur et se compose surtout de titres de participation ainsi que de titres à revenu fixe de sociétés et de gouvernements.

Les réévaluations du passif ou de l'actif net au titre des prestations définies sont comptabilisées immédiatement dans les autres éléments du résultat global.

Dans certains cas, la comptabilisation de l'actif net au titre des prestations définies est limitée à la valeur recouvrable, qui est fondée principalement sur la mesure dans laquelle la Société peut réduire unilatéralement les cotisations futures au régime. De plus, un ajustement à l'actif net ou au passif net au titre des prestations définies peut être comptabilisé pour refléter l'obligation minimale de financement dans certains régimes de retraite de la Société. L'évaluation de la valeur recouvrable dans le futur et de l'obligation minimale de financement sont fondées sur plusieurs hypothèses, y compris les coûts des services futurs et les réductions dans les cotisations futures.

La Société considère que les hypothèses utilisées sont raisonnables selon l'information présentement disponible. Cependant, des variations à certaines de ces hypothèses pourraient avoir un impact significatif au cours des prochains exercices sur les coûts et obligations conformément aux régimes de retraite et aux avantages complémentaires à la retraite.

### *Régimes de rémunération à base d'actions*

Les attributions à base d'actions à des employés qui prévoient le règlement en espèces, telles que les unités d'actions différées (« UAD ») ou les unités d'actions liées à la performance (« UAP »), ou qui prévoient le règlement en espèces, au gré de l'employé, telles que les options d'achat d'actions, sont évaluées à leur juste valeur et classées en tant que passif. Le coût de rémunération est comptabilisé à la dépense sur le délai d'acquisition des droits. Les variations de la juste valeur des attributions à base d'actions entre la date d'attribution et la date d'évaluation entraînent un changement du passif et du coût de rémunération.

La juste valeur des UAD et des UAP est basée sur le cours de l'action afférente à la date d'évaluation. La juste valeur des attributions d'options d'achat d'actions est déterminée en suivant un modèle d'évaluation des options et en tenant compte des modalités de l'attribution et des hypothèses telles que le taux d'intérêt sans risque, le rendement de la distribution, la volatilité prévue et la durée d'utilité résiduelle prévue de l'option.

### *Provisions*

Les provisions sont comptabilisées lorsque i) la Société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et quand ii) le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Les coûts de restructuration, qui comprennent principalement des indemnités de départ, sont comptabilisés lorsque qu'un plan détaillé pour la restructuration a été mis en place et qu'une attente fondée a été créée chez les personnes concernées à l'effet que le plan sera mis en place tel qu'il a été prévu.

Les provisions sont révisées à chaque date de bilan et les modifications aux estimations sont comptabilisées dans l'état consolidé des résultats dans l'exercice au cours duquel la réévaluation a lieu.

Le montant comptabilisé comme une provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation à la date du bilan ou pour transférer l'obligation à un tiers à cette même date. Le montant de la provision est ajusté lorsque l'effet de la valeur de l'argent dans le temps est important. Le montant constaté pour un contrat déficitaire est le moindre du coût nécessaire pour exécuter l'obligation, déduction faite des avantages économiques à recevoir prévus au contrat, et de toute indemnisation ou pénalité découlant de l'inexécution.

Aucun montant n'est enregistré pour les obligations dont le dénouement est possible mais non probable, ou celles dont le montant ne peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et fiable.

### *Coûts de contrat*

Les coûts différentiels et les coûts directs, tels que les coûts pour l'obtention d'un contrat, principalement les commissions de ventes ou les frais de branchement d'un abonné au réseau de télécommunications de la Société, sont différés à titre de coûts de contrat et amortis sur la durée au cours de laquelle il est prévu que le client maintienne son service ou sur la durée du contrat. L'amortissement des coûts de contrat est compris dans les achats de biens et services aux états consolidés des résultats.

### *Provision pour pertes de crédit prévues*

La Société maintient une provision pour pertes de crédit attendues provenant de clients qui ne peuvent assumer leurs obligations. Cette provision fait l'objet d'une révision périodique et tient compte du risque de crédit spécifique de ses clients, de la durée de vie anticipée de ses actifs financiers, des tendances historiques et des conditions économiques.

### *Acquisitions d'entreprises*

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'une acquisition est évalué à la juste valeur de la contrepartie donnée en échange du contrôle de l'entreprise acquise à la date d'acquisition. Cette contrepartie peut être composée d'espèces, d'actifs transférés, d'instruments financiers émis ou de paiements conditionnels futurs. Les actifs identifiables repris et les passifs assumés de l'entreprise acquise sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. L'écart d'acquisition est évalué et comptabilisé comme étant l'excédent de la juste valeur de la contrepartie versée sur la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs assumés comptabilisés.

L'évaluation de la juste valeur des éléments d'actif acquis et de passif pris en charge et des considérations conditionnelles futures exige du jugement et est fondée exclusivement sur des estimations et des hypothèses. La Société utilise principalement la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs pour estimer la valeur des actifs incorporels acquis.

Les estimations et hypothèses utilisées dans la répartition du prix d'achat à la date d'acquisition peuvent aussi avoir une incidence sur le montant de dépréciation comptabilisé après la date d'acquisition, tel que décrit ci-dessus sous la rubrique « Dépréciation d'actifs ».

### *Contreparties conditionnelles et ajustements conditionnels futurs*

Les contreparties conditionnelles et les ajustements conditionnels futurs découlant de l'acquisition ou de la disposition d'une entreprise sont évaluées et comptabilisées à leur juste valeur. La juste valeur est estimée sur la base d'un modèle de valeur actuelle requérant que la direction évalue la probabilité que les conditions sur lesquelles sont basées les contreparties conditionnelles et les ajustements conditionnels futurs soient satisfaites dans le futur. L'évaluation de la probabilité des dénouements potentiels requiert un jugement de la direction, et cette évaluation est susceptible d'avoir une incidence sur le montant initial des contreparties additionnelles ou des ajustements conditionnels futurs comptabilisées, ainsi que sur toute variation ultérieure de la juste valeur comptabilisée dans les états consolidés des résultats.

### *Interprétation des lois et règlements*

L'interprétation des lois et règlements, y compris ceux du CRTC et des règlements fiscaux, exige du jugement de la direction qui peut avoir un impact sur la comptabilisation des revenus, des provisions, des impôts sur le bénéfice et des dépenses en capital dans les états financiers consolidés.

### *Crédits d'impôt et aide gouvernementale*

La Société peut se prévaloir de plusieurs programmes gouvernementaux élaborés pour soutenir les grands projets d'investissement, la production et la distribution de produits télévisuels et de films, ainsi que les produits musicaux et l'édition de magazines et de livres au Canada. De plus, la majorité des unités d'affaires des secteurs Média et Sports et divertissement répondent aux critères de

qualification à la subvention salariale d'urgence durant la crise sanitaire liée à la COVID-19. La Société reçoit également des crédits d'impôt liés principalement à ses activités de recherche et développement, aux activités d'édition et aux activités numériques. L'aide gouvernementale est comptabilisée à titre de revenus ou de réduction des frais connexes, qu'ils soient capitalisés et amortis ou passés à la dépense, au cours de l'exercice où les dépenses sont engagées et lorsque la direction juge qu'elle a l'assurance raisonnable que les modalités de l'aide gouvernementale sont satisfaites.

### *Impôts sur le bénéfice*

Les impôts différés sont comptabilisés en utilisant la méthode du report variable axée sur le bilan. Selon cette méthode, les éléments d'actif et de passif d'impôts différés sont comptabilisés selon leur incidence fiscale future estimative résultant des écarts entre la valeur comptable des éléments d'actif et de passif existants dans les états financiers consolidés et de leur valeur fiscale respective. Les éléments d'actif et de passif d'impôts différés sont évalués en appliquant les taux d'imposition qui seront en vigueur ou pratiquement en vigueur durant l'exercice au cours duquel il est prévu que les écarts temporaires seront réalisés ou réglés. L'incidence de tout changement des taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur sur les éléments d'actif et de passif d'impôts différés est comptabilisée aux résultats dans la période au cours de laquelle les changements de taux se produisent. Un actif d'impôts différés est comptabilisé initialement quand il est probable que le bénéfice imposable futur sera suffisant pour utiliser les avantages fiscaux afférents, et peut être réduit ultérieurement, si nécessaire, au montant qui est plus probable qu'improbable de se réaliser.

Cette évaluation des impôts différés est de nature subjective et repose sur des hypothèses et des estimations à l'égard des perspectives et de la nature des bénéfices imposables futurs. Le montant des actifs d'impôts différés qui sera finalement recouvré pourrait varier légèrement de la valeur comptable puisqu'il dépend des résultats d'exploitation futurs de la Société.

La Société fait l'objet de vérifications à tout moment de la part des autorités fiscales dans les différents territoires où elle exerce ses activités. Il peut s'écouler plusieurs années avant qu'une question à l'égard de laquelle la direction a établi une provision soit visée par une vérification et résolue. Le nombre d'années qui s'écoulent entre chaque vérification par les autorités fiscales varie selon les territoires. La direction est d'avis que ses estimations sont raisonnables et qu'elles reflètent l'issue probable des éventualités fiscales connues, bien que l'issue soit difficile à prévoir.

### *Contrats de location*

La Société comptabilise un actif lié au droit d'utilisation et une obligation locative au début du contrat de location pour la plupart de ses contrats. L'actif lié au droit d'utilisation et l'obligation locative sont initialement évalués à la valeur actuelle des paiements de location, moins tout paiement incitatif reçu, en utilisant le taux d'emprunt marginal de la Société ou le taux d'intérêt implicite du bail à cette date. La durée du bail comprend la durée initiale du bail et toute période supplémentaire pour laquelle il est raisonnablement certain que la Société exercera son option de renouvellement.

Les actifs liés aux droits d'utilisation sont amortis sur le moindre de la durée du contrat de location ou la durée d'utilité de l'actif sous-jacent.

Les intérêts sur les obligations locatives sont comptabilisés dans les états consolidés des résultats en frais financiers et les paiements en capital de l'obligation locative sont présentés en tant qu'activités de financement dans les états consolidés des flux de trésorerie.

## **Mesures non normalisées selon les IFRS**

Les mesures non normalisées selon les IFRS utilisées par la Société pour évaluer son rendement financier, telles que le BAIIA ajusté, le bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies, les flux de trésorerie d'exploitation, les flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies et le ratio d'endettement net consolidé ne sont pas calculées selon, ni ne sont reconnues par les IFRS. La méthode de calcul des mesures financières hors IFRS de la Société peut différer de celles utilisées par d'autres entreprises et, par conséquent, celles qu'elle présente dans ce rapport de gestion peuvent ne pas être comparables à d'autres mesures ayant des noms semblables divulguées par d'autres entreprises.

La Société a revu en 2020 la nature et la définition de ses mesures non normalisées selon les IFRS. Ainsi, la mesure « flux de trésorerie d'exploitation des secteurs », utilisée précédemment, a été abandonnée pour être remplacée par la nouvelle mesure « flux de trésorerie d'exploitation ». Cette mesure est désormais utilisée pour mesurer les flux de trésorerie d'exploitation générés sur une base consolidée par l'ensemble des secteurs d'activité, en plus des flux de trésorerie d'exploitation générés par chacun d'entre eux. De plus, le calcul de cette mesure se base désormais sur les acquisitions d'immobilisations et d'actifs incorporels plutôt que sur les flux de trésorerie utilisés pour les acquisitions d'immobilisations et d'actifs incorporels. De même, le calcul de la nouvelle mesure est maintenant sans égards aux produits de disposition générés. La Société a également ajouté la mesure « ratio d'endettement net

consolidé ». Le ratio d'endettement net consolidé représente la dette nette consolidée exclusion faite des débetures convertibles divisée par le BAIIA ajusté des 12 derniers mois. La dette nette consolidée, exclusion faite des débetures convertibles, représente le total de la dette à long terme, plus les emprunts bancaires, les obligations locatives, la portion à court terme des obligations locatives et les passifs liés aux instruments financiers dérivés, moins les actifs liés aux instruments financiers dérivés et les espèces et quasi-espèces. Le ratio d'endettement net consolidé sert à évaluer le levier financier de la Société et est utilisé par la direction et le conseil d'administration dans les décisions liées à la structure du capital de la Société, y compris la stratégie de financement, et dans la gestion du risque lié aux échéances des dettes.

## BAIIA ajusté

Dans son analyse des résultats d'exploitation, la Société définit le BAIIA ajusté, tel que concilié avec le bénéfice net conformément aux IFRS, comme le bénéfice net avant l'amortissement, les frais financiers, le gain (la perte) sur évaluation et conversion des instruments financiers, la restructuration des activités d'exploitation et autres éléments, les impôts sur le bénéfice et le bénéfice (la perte) lié(e) aux activités abandonnées. Le BAIIA ajusté, tel que décrit ci-dessus, n'est pas une mesure des résultats définie conformément aux IFRS. Ce n'est pas non plus une mesure destinée à remplacer des outils d'évaluation du rendement financier conformes aux IFRS ou l'état des flux de trésorerie comme indicateur de liquidités. Cette mesure ne devrait pas être considérée isolément ou comme substitut aux autres mesures de rendement calculées selon les IFRS. La Société se sert du BAIIA ajusté pour évaluer le rendement de ses investissements dans Québecor Média. La direction et le conseil d'administration de la Société utilisent cette mesure pour évaluer tant les résultats consolidés de la Société que les résultats des secteurs d'exploitation qui en font partie. Cette mesure élimine le niveau substantiel de dépréciation et d'amortissement des actifs corporels et incorporels et n'est pas affectée par la structure du capital ou par les activités d'investissement de la Société et de ses secteurs d'activité.

En outre, le BAIIA ajusté est utile, car il constitue un élément important des régimes de rémunération incitative annuels de la Société. Toutefois, cette mesure est limitée puisqu'elle ne tient pas compte du coût périodique des actifs corporels et incorporels nécessaires pour générer les revenus des secteurs de la Société. D'autres mesures qui tiennent compte de ces coûts, telles que les flux de trésorerie d'exploitation et les flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies, sont également utilisées par la Société. La définition du BAIIA ajusté de la Société peut différer de celle utilisée par d'autres entreprises.

Le tableau 13 présente le rapprochement du BAIIA ajusté avec le bénéfice net divulgué aux états financiers consolidés de Québecor. Les données financières consolidées pour les périodes de trois mois terminées les 31 décembre 2020 et 2019 présentées dans le tableau 13 proviennent des états financiers consolidés trimestriels non audités de la Société.

**Tableau 13**

### Rapprochement du BAIIA ajusté présenté dans ce rapport avec le bénéfice net divulgué aux états financiers consolidés

(en millions de dollars canadiens)

	Exercices terminés les 31 décembre			Trois mois terminés les 31 décembre		
	2020	2019	2018	2020	2019	
BAIIA ajusté (BAIIA ajusté négatif) :						
Télécommunications	1 864,4	\$ 1 803,4	\$ 1 715,6	\$ 481,7	\$ 462,7	\$
Média	82,2	74,8	60,0	45,6	35,3	
Sports et divertissement	8,7	7,3	10,5	2,1	2,6	
Siège social	(2,7)	(6,0)	(9,8)	(2,6)	(6,1)	
	1 952,6	1 879,5	1 776,3	526,8	494,5	
Amortissement	(803,2)	(750,4)	(753,1)	(213,5)	(186,3)	
Frais financiers	(328,2)	(327,5)	(332,0)	(79,1)	(81,4)	
Gain (perte) sur évaluation et conversion des instruments financiers	8,0	(6,5)	(61,3)	(0,9)	(14,6)	
Restructuration des activités d'exploitation et autres éléments	(39,2)	(28,6)	(29,1)	(6,1)	(1,6)	
Impôts sur le bénéfice	(205,8)	(205,7)	(162,8)	(58,1)	(60,3)	
Bénéfice (perte) lié(e) aux activités abandonnées	33,2	97,5	3,8	(0,6)	—	
<b>Bénéfice net</b>	<b>617,4</b>	<b>\$ 658,3</b>	<b>\$ 441,8</b>	<b>\$ 168,5</b>	<b>\$ 150,3</b>	<b>\$</b>

## Bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies

La Société définit le bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies, tel que concilié avec le bénéfice net attribuable aux actionnaires conformément aux IFRS, comme le bénéfice net attribuable aux actionnaires avant le gain (la perte) sur évaluation et conversion des instruments financiers, la restructuration des activités d'exploitation et autres éléments, déduction faite des impôts sur le bénéfice afférents aux ajustements et du bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle afférent aux ajustements et avant le bénéfice (la perte) lié(e) aux activités abandonnées attribuable aux actionnaires. Le bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies, tel que décrit ci-dessus, n'est pas une mesure des résultats définie conformément aux IFRS. Cette mesure ne devrait pas être considérée isolément ou comme substitut aux mesures de rendement calculées selon les IFRS. La Société utilise le bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies pour analyser les tendances en matière de rendement de ses activités. Les éléments énumérés ci-dessus sont exclus du calcul de cette mesure puisqu'ils nuisent à la comparabilité des résultats financiers. Le bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies est plus représentatif aux fins d'évaluation du bénéfice prévisible. La définition du bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies peut différer de celle utilisée par d'autres entreprises.

Le tableau 14 présente le rapprochement du bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies avec le bénéfice net attribuable aux actionnaires divulgué aux états financiers consolidés de Québecor. Les données financières consolidées pour les périodes de trois mois terminées les 31 décembre 2020 et 2019 présentées dans le tableau 14 proviennent des états financiers consolidés trimestriels non audités de la Société.

**Tableau 14**

### Rapprochement du bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies présenté dans ce rapport avec le bénéfice net attribuable aux actionnaires divulgué aux états financiers consolidés

(en millions de dollars canadiens)

		Exercices terminés les 31 décembre		Trois mois terminés les 31 décembre	
	2020	2019	2018	2020	2019
Bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies	<b>594,5</b>	\$ 581,0	\$ 469,8	\$ <b>165,0</b>	\$ 159,6
Gain (perte) sur évaluation et conversion des instruments financiers	<b>8,0</b>	(6,5)	(61,3)	<b>(0,9)</b>	(14,6)
Restructuration des activités d'exploitation et autres éléments	<b>(39,2)</b>	(28,6)	(29,1)	<b>(6,1)</b>	(1,6)
Impôts sur le bénéfice afférents aux ajustements <sup>1</sup>	<b>9,1</b>	8,0	19,0	<b>2,1</b>	1,4
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle afférent aux ajustements	<b>1,6</b>	1,4	1,8	<b>0,3</b>	0,3
Activités abandonnées	<b>33,2</b>	97,5	3,5	<b>(0,6)</b>	–
<b>Bénéfice net attribuable aux actionnaires</b>	<b>607,2</b>	\$ 652,8	\$ 403,7	\$ <b>159,8</b>	\$ 145,1

<sup>1</sup> Y compris l'impact de la fluctuation de l'impôt sur le bénéfice, applicable sur les éléments ajustés, pour des raisons statutaires ou dans le cadre de transactions fiscales.

## **Flux de trésorerie d'exploitation et flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies**

### *Flux de trésorerie d'exploitation*

Les flux de trésorerie d'exploitation représentent le BAIIA ajusté, moins les acquisitions d'immobilisations et les acquisitions d'actifs incorporels (exclusion faite des acquisitions et des renouvellements de licences). Les flux de trésorerie d'exploitation représentent les fonds disponibles pour les paiements d'intérêts et d'impôts, les déboursés relatifs aux programmes de restructuration, les acquisitions d'entreprises, les acquisitions et renouvellements de licences, le paiement de dividendes, le remboursement de la dette à long terme et le rachat d'actions. Les flux de trésorerie d'exploitation ne sont pas une mesure de la liquidité établie conformément aux IFRS. Il ne s'agit pas d'une mesure destinée à remplacer des outils d'évaluation du rendement financier conformes aux IFRS ou l'état des flux de trésorerie comme indicateur de liquidités. Les flux de trésorerie d'exploitation sont utilisés par la direction et le conseil d'administration de la Société pour évaluer les fonds générés par l'exploitation de l'ensemble de ses secteurs. La définition des flux de trésorerie d'exploitation de la Société peut différer de celle adoptée par d'autres entreprises.

### *Flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies*

Les flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies représentent les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies selon les IFRS, moins les flux de trésorerie utilisés pour les acquisitions d'immobilisations et les acquisitions d'actifs incorporels (exclusion faite des déboursés liés aux acquisitions et aux renouvellements de licences), plus le produit de l'aliénation d'éléments d'actif. Les flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies sont utilisés par la direction et le conseil d'administration de la Société pour évaluer les fonds générés par l'exploitation de la Société. Les flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies représentent les fonds disponibles pour les acquisitions d'entreprises, les acquisitions et renouvellements de licences, le paiement de dividendes, le remboursement de la dette à long terme et le rachat d'actions. Les flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies ne sont pas une mesure de la liquidité établie conformément aux IFRS. Il ne s'agit pas d'une mesure destinée à remplacer des outils d'évaluation du rendement financier conformes aux IFRS ou l'état des flux de trésorerie comme indicateur de liquidités. La définition des flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de la Société peut différer de celle adoptée par d'autres entreprises.

Les tableaux 15 et 16 présentent le rapprochement des flux de trésorerie d'exploitation et des flux de trésorerie libres générés par les activités d'exploitation poursuivies avec les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies divulgués aux états financiers consolidés. Les données financières consolidées pour les périodes de trois mois terminées les 31 décembre 2020 et 2019 présentées dans les tableaux 15 et 16 proviennent des états financiers consolidés trimestriels non audités.

**Tableau 15**  
**Flux de trésorerie d'exploitation**  
(en millions de dollars canadiens)

	Exercices terminés les 31 décembre			Trois mois terminés les 31 décembre		
	2020	2019	2018	2020	2019	
<b>BAIIA ajusté (BAIIA ajusté négatif)</b>						
Télécommunications	1 864,4	\$ 1 803,4	\$ 1 715,6	\$ 481,7	\$ 462,7	\$
Média	82,2	74,8	60,0	45,6	35,3	
Sports et divertissement	8,7	7,3	10,5	2,1	2,6	
Siège social	(2,7)	(6,0)	(9,8)	(2,6)	(6,1)	
	<b>1 952,6</b>	<b>1 879,5</b>	<b>1 776,3</b>	<b>526,8</b>	<b>494,5</b>	
<b>Moins</b>						
Acquisitions d'immobilisations <sup>1</sup> :						
Télécommunications	(402,1)	(459,3)	(517,4)	(103,9)	(127,3)	
Média	(14,3)	(24,0)	(29,2)	(7,6)	(11,7)	
Sports et divertissement	(0,6)	(1,3)	(1,5)	(0,4)	(0,2)	
Siège social	(1,5)	(1,7)	(6,1)	(0,2)	(0,4)	
	<b>(418,5)</b>	<b>(486,3)</b>	<b>(554,2)</b>	<b>(112,1)</b>	<b>(139,6)</b>	
Acquisitions d'actifs incorporels <sup>2</sup> :						
Télécommunications	(194,0)	(218,8)	(202,8)	(60,7)	(86,9)	
Média	(23,7)	(26,0)	(4,6)	(7,2)	(6,7)	
Sports et divertissement	(2,8)	(3,6)	(3,5)	(0,5)	(0,6)	
Siège social	(1,2)	(0,7)	1,1	(1,1)	(0,2)	
	<b>(221,7)</b>	<b>(249,1)</b>	<b>(209,8)</b>	<b>(69,5)</b>	<b>(94,4)</b>	
<b>Flux de trésorerie d'exploitation</b>						
Télécommunications	1 268,3	1 125,3	995,4	317,1	248,5	
Média	44,2	24,8	26,2	30,8	16,9	
Sports et divertissement	5,3	2,4	5,5	1,2	1,8	
Siège social	(5,4)	(8,4)	(14,8)	(3,9)	(6,7)	
	<b>1 312,4</b>	<b>\$ 1 144,1</b>	<b>\$ 1 012,3</b>	<b>\$ 345,2</b>	<b>\$ 260,5</b>	<b>\$</b>

<sup>1</sup> **Rapprochement avec les flux de trésorerie utilisés pour les acquisitions d'immobilisations selon les états financiers consolidés**

	Exercices terminés les 31 décembre			Trois mois terminés les 31 décembre		
	2020	2019	2018	2020	2019	
Acquisitions d'immobilisations	(418,5)	\$ (486,3)	\$ (554,2)	\$ (112,1)	\$ (139,6)	\$
(Diminution) augmentation nette des éléments hors caisse courants liés aux acquisitions d'immobilisations (excluant le crédit gouvernemental pour grands projets d'investissement à recevoir)	(28,7)	(15,3)	4,7	(10,3)	15,3	
Flux de trésorerie utilisés pour les acquisitions d'immobilisations	<b>(447,2)</b>	<b>\$ (501,6)</b>	<b>\$ (549,5)</b>	<b>\$ (122,4)</b>	<b>\$ (124,3)</b>	<b>\$</b>

<sup>2</sup> **Rapprochement avec les flux de trésorerie utilisés pour les acquisitions d'actifs incorporels selon les états financiers consolidés**

	Exercices terminés les 31 décembre			Trois mois terminés les 31 décembre		
	2020	2019	2018	2020	2019	
Acquisitions d'actifs incorporels	(221,7)	\$ (249,1)	\$ (209,8)	\$ (69,5)	\$ (94,4)	\$
Augmentation nette des éléments hors caisse courants liés aux acquisitions d'actifs incorporels (excluant le crédit gouvernemental pour grands projets d'investissement à recevoir)	15,8	8,0	12,4	48,7	22,0	
Flux de trésorerie utilisés pour les acquisitions de licences	-	(255,8)	-	-	-	
Flux de trésorerie utilisés pour les acquisitions d'actifs incorporels	<b>(205,9)</b>	<b>\$ (496,9)</b>	<b>\$ (197,4)</b>	<b>\$ (20,8)</b>	<b>\$ (72,4)</b>	<b>\$</b>

**Tableau 16**

**Flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation et flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies divulgués aux états financiers consolidés**

(en millions de dollars canadiens)

	Exercices terminés les 31 décembre			Trois mois terminés les 31 décembre		
	2020	2019	2018	2020	2019	
<b>Flux de trésorerie d'exploitation provenant du tableau 15</b>	<b>1 312,4</b>	<b>\$ 1 144,1</b>	<b>\$ 1 012,3</b>	<b>\$ 345,2</b>	<b>\$ 260,5</b>	<b>\$</b>
<b><u>Plus (moins)</u></b>						
Portion monétaire des frais financiers	(320,1)	(319,4)	(324,9)	(77,1)	(79,4)	
Portion monétaire liée à la restructuration des activités d'exploitation et autres éléments	(30,7)	(9,8)	(14,2)	(4,9)	(1,6)	
Impôts exigibles	(208,7)	(107,9)	(154,9)	(27,7)	7,2	
Autres	2,8	2,9	4,8	(0,7)	1,6	
Variation nette des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation	40,0	(229,3)	146,3	(38,6)	(58,2)	
(Diminution) augmentation nette des éléments hors caisse courants liés aux acquisitions d'immobilisations (excluant le crédit gouvernemental pour grands projets d'investissement à recevoir)	(28,7)	(15,3)	4,7	(10,3)	15,3	
Augmentation nette des éléments hors caisse courants liés aux acquisitions d'actifs incorporels (excluant le crédit gouvernemental pour grands projets d'investissement à recevoir)	15,8	8,0	12,4	48,7	22,0	
<b>Flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies</b>	<b>782,8</b>	<b>473,3</b>	<b>686,5</b>	<b>234,6</b>	<b>167,4</b>	
<b><u>Plus (moins)</u></b>						
Flux de trésorerie utilisés pour les acquisitions d'immobilisations	447,2	501,6	549,5	122,4	124,3	
Flux de trésorerie utilisés pour les acquisitions d'actifs incorporels (exclusion faite des déboursés liés aux achats et aux renouvellements de licences)	205,9	241,1	197,4	20,8	72,4	
Produits de l'aliénation d'éléments d'actif	(4,4)	(4,2)	(9,4)	(0,8)	(1,0)	
<b>Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies</b>	<b>1 431,5</b>	<b>\$ 1 211,8</b>	<b>\$ 1 424,0</b>	<b>\$ 377,0</b>	<b>\$ 363,1</b>	<b>\$</b>

**Ratio d'endettement net consolidé**

Le ratio d'endettement net consolidé représente la dette nette consolidée, exclusion faite des débetures convertibles, divisée par le BAIIA ajusté des 12 derniers mois. La dette nette consolidée, exclusion faite des débetures convertibles, représente le total de la dette à long terme, plus les emprunts bancaires, les obligations locatives, la portion à court terme des obligations locatives et les passifs liés aux instruments financiers dérivés, moins les actifs liés aux instruments financiers dérivés et les espèces et quasi-espèces. Le ratio d'endettement net consolidé sert à évaluer le levier financier de la Société et est utilisé par la direction et le conseil d'administration dans les décisions liées à la structure du capital de la Société, y compris la stratégie de financement, et dans la gestion du risque lié aux échéances des dettes. Le ratio d'endettement net consolidé exclut les débetures convertibles puisque ces débetures peuvent être rachetées au gré de la Société, sous certaines conditions, en émettant des actions catégorie B de Québecor. Le ratio d'endettement net consolidé n'est pas une mesure établie conformément aux IFRS. Il ne vise pas à remplacer des outils d'évaluation conformes aux IFRS ou le bilan afin d'évaluer la situation financière. La définition du ratio d'endettement net consolidé de la Société peut différer de celle adoptée par d'autres entreprises.

Le tableau 17 présente le calcul du ratio d'endettement net consolidé ainsi que le rapprochement avec les éléments du bilan divulgués aux états financiers consolidés de Québecor.

**Tableau 17**  
**Ratio d'endettement net consolidé**  
(en millions de dollars canadiens)

	<b>31 déc.</b> <b>2020</b>		31 déc.		31 déc.	
			2019		2018	
<b>Total de la dette à long terme<sup>1</sup></b>	<b>5 786,4</b>	<b>\$</b>	5 986,1	<b>\$</b>	6 461,7	<b>\$</b>
<b>Plus (moins)</b>						
Obligations locatives	139,0		106,6		108,4	
Portion à court terme des obligations locatives	34,3		31,3		36,0	
Emprunts bancaires	1,7		29,4		24,3	
Actifs liés aux instruments financiers dérivés	(625,5)		(679,8)		(887,0)	
Passifs liés aux instruments financiers dérivés	28,4		2,1		-	
Espèces et quasi-espèces	(136,7)		(14,0)		(21,0)	
Dette nette consolidée exclusion faite des débetures convertibles	5 227,6		5 461,7		5 722,4	
Divisée par :						
BAILA ajusté sur 12 mois	1 952,6	<b>\$</b>	1 879,5	<b>\$</b>	1 776,3	<b>\$</b>
<b>Ratio d'endettement net consolidé</b>	<b>2,68x</b>		2,91x		3,22x	

<sup>1</sup> Exclut les variations de la juste valeur de la dette à long terme liées au risque de taux d'intérêt couvert et les frais de financement.

## Indicateurs clés de rendement

### Unité génératrice de revenus

La Société se sert d'un indicateur clé de rendement utilisé dans l'industrie, soit l'UGR. Une UGR représente, le cas échéant, le nombre de clients aux services d'accès Internet, de télédistribution et de Club illico, et le nombre de lignes aux services de téléphonie mobile et filaire. L'UGR n'est pas une mesure établie conformément aux IFRS et la définition et la méthode de calcul de l'UGR utilisées par la Société peuvent différer de celles utilisées par d'autres entreprises ou publiées par des autorités publiques.

### Facturation moyenne par unité

La Société se sert d'un indicateur clé de rendement utilisé dans l'industrie, soit la FMPU. Cet indicateur sert à mesurer la facturation moyenne d'abonnement par UGR. La FMPU n'est pas une mesure établie conformément aux IFRS et la définition et la méthode de calcul de la FMPU utilisées par la Société peuvent différer de celles utilisées par d'autres entreprises.

La FMPU mobile se calcule en divisant la facturation moyenne d'abonnement du service de téléphonie mobile par le nombre moyen d'UGR de ce service durant la période visée, puis en divisant ce résultat par le nombre de mois de cette même période.

La FMPU totale se calcule en divisant la facturation moyenne combinée d'abonnement aux services d'accès Internet, de télédistribution, de Club illico, de téléphonie mobile et filaire, par le nombre total moyen d'UGR aux services d'accès Internet, de télédistribution, de téléphonie mobile et filaire durant la période visée, puis en divisant ce résultat par le nombre de mois de cette même période.

### Contrôles et procédures

Conformément au Règlement 52-109 sur L'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs, l'évaluation de l'efficacité des contrôles et des procédures de communication de l'information (« CPCI ») et du contrôle interne à l'égard de l'information financière (« CIIF ») de la Société a été effectuée. En se fondant sur cette évaluation, le président et chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu que les CPCI et CIIF étaient efficaces à la fin de l'exercice terminé le 31 décembre 2020. Par conséquent, la conception des CPCI fournit une assurance raisonnable que l'information importante relative à la Société, y compris ses filiales consolidées, leur est communiquée par d'autres personnes au sein de ces entités, en particulier pendant la période où les documents annuels sont établis et que l'information qui doit être présentée par la Société dans ses documents annuels, documents intermédiaires ou autres rapports qu'elle dépose ou transmet en vertu de la législation sur les

valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par cette législation. De plus, la conception du CIIF fournit une assurance raisonnable que l'information financière de la Société est fiable et que ses états financiers ont été établis, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux IFRS de la Société.

Enfin, aucune modification concernant le CIIF qui aurait eu ou qui est raisonnablement susceptible d'avoir sur ce dernier une incidence importante n'a été déterminée par la direction de la Société au cours de la période comptable débutant le 1<sup>er</sup> octobre 2020 et se terminant le 31 décembre 2020.

## **Renseignements supplémentaires**

La Société est un émetteur assujéti en vertu des lois sur les valeurs mobilières de toutes les provinces canadiennes ; par conséquent, elle est tenue de déposer des états financiers, une circulaire de sollicitation de procurations et une notice annuelle auprès des divers organismes de réglementation de valeurs mobilières. On peut obtenir, sans frais, une copie de ces documents, sur demande adressée à la Société ou sur le site Internet à l'adresse <www.sedar.com>.

## **Mise en garde concernant l'information prospective**

Les énoncés figurant dans le présent rapport de gestion qui ne sont pas des faits historiques constituent des énoncés prospectifs assujettis à des risques, des incertitudes et des hypothèses importants connus et inconnus qui sont susceptibles d'entraîner un écart important entre les résultats réels de la Société dans des périodes futures et ceux qui figurent dans les énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs sont généralement reconnaissables à l'utilisation du conditionnel, d'expressions prospectives comme « proposer », « s'attendre », « pouvoir », « anticiper », « avoir l'intention de », « estimer que », « prévoir », « désirer », ou « croire » ou de la tournure négative de ces expressions ou de leurs variantes ou de toute terminologie similaire. Certains facteurs importants qui pourraient occasionner des écarts importants entre les résultats réels et ceux mentionnés dans ces énoncés prospectifs comprennent les suivants, bien qu'ils ne soient pas limités à ces derniers :

- la capacité de Québecor Média de continuer à développer avec succès son réseau et les installations de ses services mobiles ;
- le climat économique général, les conditions des marchés financiers et économiques, de même que les fluctuations commerciales subies par les annonceurs de Québecor Média sur le marché publicitaire local, régional et national des journaux, de la télévision et des autres médias ;
- l'intensité de l'activité concurrentielle dans les industries où Québecor est active ;
- la fragmentation de l'univers des médias ;
- des nouvelles technologies qui pourraient changer le comportement des consommateurs à l'égard de l'offre de la gamme de produits de Québecor Média ;
- des investissements en capital imprévus qui seraient nécessaires pour le développement du réseau de Québecor Média ou pour répondre au développement continu de solutions technologiques alternatives, ou l'incapacité à obtenir des capitaux dans le but de poursuivre la stratégie de développement des secteurs d'activité de Québecor ;
- la capacité de Québecor de mettre en œuvre avec succès ses stratégies d'affaires et de développement ou de gérer sa croissance et son expansion ;
- les interruptions de service sur le réseau de Québecor Média par lequel sont offerts les services de télédistribution numérique, d'accès Internet, de téléphonie mobile et filaire, et de Club illico, ainsi que la capacité de Québecor Média de protéger son réseau contre le piratage, l'accès non autorisé ou d'autres violations de la sécurité ;
- les conflits de travail ou les grèves ;
- les interruptions dues à des bris d'équipements, des pannes de réseau, la menace de catastrophes naturelles, les épidémies, les pandémies ou autres crises de santé publiques, y compris la pandémie de COVID-19, et l'instabilité politique dans certains pays ;
- l'impact des mesures d'urgence mises en œuvre par divers paliers gouvernementaux ;
- les changements dans la capacité de Québecor Média d'obtenir des services et des équipements essentiels à la conduite de ses activités ;
- des changements aux lois et aux règlements, ou dans leurs interprétations, qui pourraient entraîner, entre autres, la perte (ou la réduction de la valeur) des licences ou des marchés de Québecor Média ou l'augmentation de la concurrence, des coûts de fonctionnement ou des dépenses d'investissement ;
- la capacité de Québecor Média de développer avec succès les activités de son secteur Sports et divertissement ou d'autres

domaines en expansion de ses autres secteurs d'activité ;

- le niveau substantiel de l'endettement de Québecor, le resserrement du marché du crédit ou des restrictions sur les activités commerciales de Québecor imposées par les conditions des emprunts ; et
- les fluctuations des taux d'intérêt pouvant avoir des effets sur une portion des exigences de remboursement des intérêts sur la dette à long terme de Québecor.

Les énoncés prospectifs décrits dans ce document afin de permettre aux investisseurs et au public de mieux comprendre l'environnement dans lequel la Société évolue sont fondés sur des hypothèses qu'elle croit être raisonnables au moment où elle a émis ces énoncés prospectifs. Les investisseurs et autres personnes devraient noter que la liste des facteurs mentionnés ci-dessus qui sont susceptibles d'influer sur les résultats futurs n'est pas exhaustive et éviter de se fier indûment à tout énoncé prospectif. Pour de plus amples renseignements sur les risques, incertitudes et hypothèses susceptibles d'entraîner un écart entre les résultats réels de la Société et les attentes actuelles, veuillez vous reporter aux rubriques « Information sur les tendances », « Risques et incertitudes » et « Instruments financiers et risques financiers » du présent rapport de gestion et aux autres documents publics déposés par la Société qui sont disponibles à <[www.sedar.com](http://www.sedar.com)> et à [www.quebecor.com](http://www.quebecor.com)>.

Les énoncés prospectifs figurant dans le présent rapport de gestion reflètent les attentes de la Société au 24 février 2021 et sont sous réserve des changements pouvant se produire après cette date. La Société décline expressément toute obligation ou tout engagement de mettre à jour ces énoncés prospectifs, que ce soit en raison de nouveaux renseignements ou d'événements futurs ou pour quelque autre motif que ce soit, à moins que les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent.

Montréal, Québec

Le 24 février 2021

# QUÉBECOR INC.

## SÉLECTION DE DONNÉES FINANCIÈRES

Exercices terminés les 31 décembre 2020, 2019 et 2018  
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants relatifs aux données par action)

	2020	2019	2018
<b>Exploitation</b>			
Revenus	4,317.8 \$	4,293.8 \$	4,181.0 \$
BAlIA ajusté	1,952.6	1,879.5	1,776.3
Flux de trésorerie d'exploitation	1,312.4	1,144.1	1,012.3
Contribution au bénéfice net attribuable aux actionnaires :			
Activités d'exploitation poursuivies	594.5	581.0	469.8
Gain (perte) sur évaluation et conversion des instruments financiers	7.5	(6.1)	(61.4)
Éléments inhabituels	(28.0)	(19.6)	(8.2)
Activités abandonnées	33.2	97.5	3.5
<b>Bénéfice net attribuable aux actionnaires</b>	<b>607.2</b>	<b>652.8</b>	<b>403.7</b>
<b>Données de base par action</b>			
Contribution au bénéfice net attribuable aux actionnaires :			
Activités d'exploitation poursuivies	2.36 \$	2.27 \$	1.96 \$
Gain (perte) sur évaluation et conversion des instruments financiers	0.03	(0.02)	(0.26)
Éléments inhabituels	(0.11)	(0.08)	(0.03)
Activités abandonnées	0.13	0.38	0.02
<b>Bénéfice net attribuable aux actionnaires</b>	<b>2.41</b>	<b>2.55</b>	<b>1.69</b>
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en millions)	251.6	255.6	239.3
<b>Données diluées par action</b>			
Contribution au bénéfice net attribuable aux actionnaires :			
Activités d'exploitation poursuivies	2.33 \$	2.24 \$	1.92 \$
Impact de la dilution	-	0.03	0.03
Gain (perte) sur évaluation et conversion des instruments financiers	-	(0.02)	(0.26)
Éléments inhabituels	(0.11)	(0.08)	(0.03)
Activités abandonnées	0.13	0.38	0.02
<b>Bénéfice net attribuable aux actionnaires</b>	<b>2.35</b>	<b>2.55</b>	<b>1.68</b>
Nombre moyen pondéré d'actions diluées (en millions)	256.3	255.8	239.8

# QUÉBECOR INC.

## SÉLECTION DE DONNÉES FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES

(en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action)

	2020				2019			
	31 déc.	30 sept.	30 juin	31 mars	31 déc.	30 sept.	30 juin	31 mars
<b>Revenus</b>	<b>1,146.8 \$</b>	<b>1,111.7 \$</b>	<b>1,003.8 \$</b>	<b>1,055.5 \$</b>	1,136.2 \$	1,073.4 \$	1,056.9 \$	1,027.3 \$
<b>BAlIA ajusté</b>	<b>526.8</b>	<b>513.4</b>	<b>475.7</b>	<b>436.7</b>	494.5	509.3	455.0	420.7
<b>Flux de trésorerie d'exploitation</b>	<b>345.2</b>	<b>346.1</b>	<b>326.1</b>	<b>295.0</b>	260.5	332.4	274.9	276.3
Contribution au bénéfice net attribuable aux actionnaires :								
Activités d'exploitation poursuivies	<b>165.0</b>	<b>173.1</b>	<b>144.9</b>	<b>111.5</b>	159.6	173.8	136.2	111.4
(Perte) gain sur évaluation et conversion des instruments financiers	<b>(0.4)</b>	<b>(18.3)</b>	<b>4.5</b>	<b>21.7</b>	(13.6)	5.6	16.3	(14.4)
Éléments inhabituels	<b>(4.2)</b>	<b>(13.9)</b>	<b>(7.0)</b>	<b>(2.9)</b>	(0.9)	(0.9)	(12.3)	(5.5)
Activités abandonnées	<b>(0.6)</b>	-	<b>32.5</b>	<b>1.3</b>	-	-	-	97.5
<b>Bénéfice net attribuable aux actionnaires</b>	<b>159.8</b>	<b>140.9</b>	<b>174.9</b>	<b>131.6</b>	145.1	178.5	140.2	189.0

### Données de base par action

Contribution au bénéfice net attribuable aux actionnaires :								
Activités d'exploitation poursuivies	<b>0.66 \$</b>	<b>0.69 \$</b>	<b>0.57 \$</b>	<b>0.44 \$</b>	0.63 \$	0.68 \$	0.53 \$	0.44 \$
(Perte) gain sur évaluation et conversion des instruments financiers	-	<b>(0.07)</b>	<b>0.02</b>	<b>0.08</b>	(0.05)	0.02	0.07	(0.06)
Éléments inhabituels	<b>(0.02)</b>	<b>(0.06)</b>	<b>(0.03)</b>	<b>(0.01)</b>	(0.01)	-	(0.05)	(0.02)
Activités abandonnées	-	-	<b>0.13</b>	<b>0.01</b>	-	-	-	0.38
<b>Bénéfice net attribuable aux actionnaires</b>	<b>0.64</b>	<b>0.56</b>	<b>0.69</b>	<b>0.52</b>	0.57	0.70	0.55	0.74
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en millions)	<b>249.1</b>	<b>250.5</b>	<b>252.8</b>	<b>254.0</b>	254.8	255.6	255.9	256.0

### Données diluées par action

Contribution au bénéfice net attribuable aux actionnaires :								
Activités d'exploitation poursuivies	<b>0.66 \$</b>	<b>0.68 \$</b>	<b>0.57 \$</b>	<b>0.42 \$</b>	0.62 \$	0.67 \$	0.52 \$	0.43 \$
Impact de la dilution	-	<b>0.01</b>	-	-	0.01	-	-	0.01
(Perte) gain sur évaluation et conversion des instruments financiers	-	<b>(0.07)</b>	-	-	(0.05)	-	-	(0.06)
Éléments inhabituels	<b>(0.02)</b>	<b>(0.06)</b>	<b>(0.03)</b>	<b>(0.01)</b>	(0.01)	-	(0.05)	(0.02)
Activités abandonnées	-	-	<b>0.12</b>	<b>0.01</b>	-	-	-	0.38
<b>Bénéfice net attribuable aux actionnaires</b>	<b>0.64</b>	<b>0.56</b>	<b>0.66</b>	<b>0.42</b>	0.57	0.67	0.47	0.74
Nombre moyen pondéré d'actions diluées en circulation (en millions)	<b>253.8</b>	<b>250.7</b>	<b>258.6</b>	<b>259.9</b>	255.0	261.7	262.1	256.5